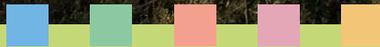




MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024



Sommaire

Conformément à la Loi Grenelle 2 et le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, la Métropole Toulon Provence Méditerranée réalise annuellement un rapport sur les actions menées sur le territoire et en interne en matière de développement durable.

Les politiques et programmes de la Métropole sont présentés au regard de leur impact sur 5 finalités du développement durable.

L'essentiel des données chiffrées mentionnées dans le cadre du Rapport Développement Durable provient de la Métropole par le biais de ses différentes directions.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée en 2024..... 2

Les labels du territoire

La Métropole reconnue pour ses actions..... 4

Les outils d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions de développement durable..... 6

Les instances pré-décisionnelles..... 8

Les instances décisionnelles..... 9

La concertation avec les acteurs du territoire..... 9

Le suivi technique..... 10

La commande publique responsable..... 10

5 finalités :

1 La lutte contre le changement climatique..... 12

Aménagement durable du territoire..... 16

Mobilité..... 20

Énergie..... 26

Rénovation de l'habitat..... 29

Gestion des risques..... 31

Une métropole écoresponsable..... 36



2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources..... 40

Préservation des sites naturels..... 44

Préservation des zones humides..... 48

Valorisation du sentier du littoral et des sentiers pédestres..... 51

Valorisation des parcs et jardins publics..... 53

Préservation de l'atmosphère..... 56

Sensibilisation du public..... 57

Préservation des milieux aquatiques..... 59

Une métropole écoresponsable..... 68



3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations..... 72

Politique de l'habitat..... 76

Soutien aux populations les plus vulnérables..... 80

Développement de l'économie..... 86

Tourisme..... 90

Une métropole écoresponsable..... 92



4 L'épanouissement de tous les êtres humains..... 94

Enseignement supérieur et recherche..... 98

Accès à la culture..... 102

Accès au sport..... 108

Une métropole écoresponsable..... 112



5 La transition vers une économie circulaire..... 114

Gestion des déchets produits..... 118

Développement des pratiques agricoles, aquacoles et pêche durables..... 123

Une métropole écoresponsable..... 128



La Métropole Toulon Provence Méditerranée en 2024

Le territoire en quelques chiffres

13^{ème}



Métropole de France sur 21
en termes de démographie



12 communes

453 407

habitants



(Source INSEE population totale légale au 1^{er} janvier 2024)

200 36 654 ha

km de littoral



1^{ère}

destination touristique du Var



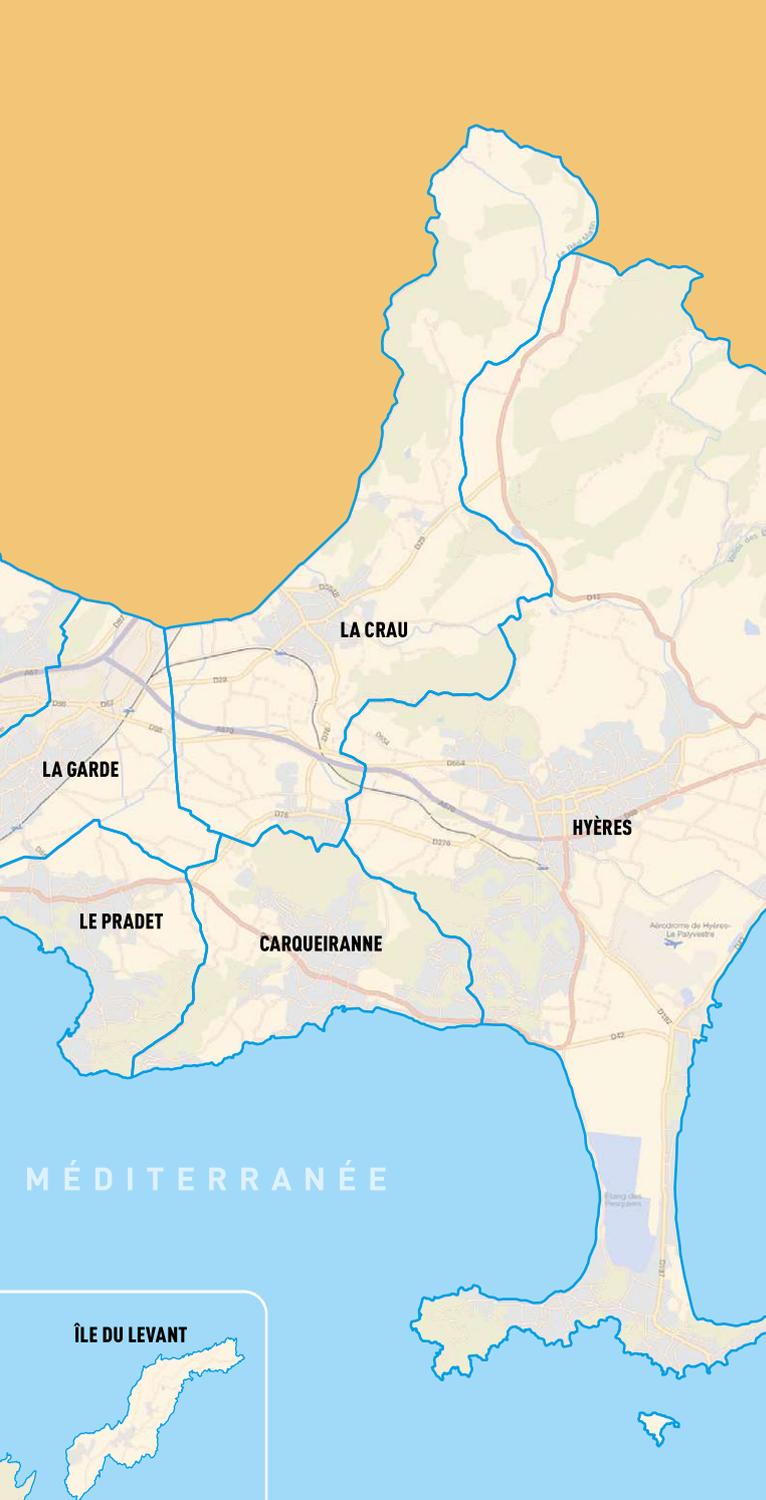
Développement durable

Le développement durable est l'idée que les sociétés humaines doivent vivre et répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Un cadre international

À l'échelle internationale, l'assemblée générale des Nations unies a adopté en septembre 2015, un programme de développement durable à l'horizon 2030, nommé **Agenda 2030** qui fixe les 17 objectifs de développement durable.





18,3 millions de nuitées touristiques
(2022 ADT Var Tourisme)

31,2 millions de voyages
 sur le réseau Mistral
(terrestre, maritime transrade, Îles d'Or et téléphérique)
 sur **132** lignes dont **2,8** millions
 de passagers maritimes
(source RD TPM, TLV et REDIF 2023)



328 km de pistes cyclables
 avec **602 508** cyclistes
 ayant emprunté la piste
 cyclable du littoral (2023)



167 637 tonnes
 de déchets
 collectés (2022)



92 producteurs
 en Agriculture Biologique
 soit **819** ha (2022)



6 stations d'épuration
 des eaux usées



33 266 visiteurs accueillis
 aux Salins d'Hyères en 2022-2023

2263 hectares
 d'espaces naturels gérés



245 000 logements
 « résidences principales » (2020)



<p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	<p>2 FAIM «ZÉRO»</p>	<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>
<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE</p>	<p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>
<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>14 VIE AQUATIQUE</p>	<p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	<p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>	<p>OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</p>

Les labels du territoire

La Métropole reconnue pour ses actions

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS



ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Les outils d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions de développement durable



Au sein de l'administration de la Métropole, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement durable s'effectuent grâce à des instances décisionnelles, un suivi technique des projets et des démarches de concertation avec les acteurs du territoire.



Les outils d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions de développement durable



Les instances pré-décisionnelles

• Les commissions thématiques

La Métropole a instauré 13 commissions. Il s'agit de réunions d'informations, de concertations et de propositions. Les commissions traitent chacune d'un domaine d'intervention.

Les commissions thématiques :

- Commission Aménagement du territoire, Planification et Stratégie foncière ;
- Commission Culture, Patrimoine et Paysages ;
- Commission Politique de la Ville et Habitat ;
- Commission Protection de l'environnement, Développement durable, Transition écologique et énergétique ;
- Commission Finances et Administration générale ;
- Commission Attractivité économique et Développement numérique ;
- Commission Innovation, Enseignement supérieur et Recherche ;
- Commission Jeunesse et Sports ;
- Commission Mobilités ;

- Commission Agriculture, Forêt, Aquaculture et Pêche ;
- Commission Eau et Assainissement ;
- Commission Ports ;
- Commission Inondations et PAPI.

Composée d'élus du Conseil métropolitain, chaque commission élit un vice-président. Le Président de la Métropole est Président de droit de toutes les commissions. Les commissions jouent un rôle consultatif pour donner un avis sur des affaires relevant de la compétence de la Métropole. Elles jouent donc un rôle déterminant dans l'élaboration des projets et actions de la Métropole qui seront soumis au Conseil métropolitain. En moyenne, une trentaine de commissions (toutes thématiques confondues) ont eu lieu cette année.

Les instances décisionnelles

• Le Président

Le Président est l'exécutif de la Métropole, l'ordonnateur des dépenses et le prescripteur de l'exécution des recettes.

• Le Conseil métropolitain

Le Conseil métropolitain est l'instance de décision de la Métropole. Son rôle est de voter les projets liés aux compétences de la Métropole.

Il réunit 81 conseillers métropolitains issus de chacune des communes selon une représentation proportionnelle de leur population, conformément à l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2013 actualisé en janvier 2020 et au Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est composé des vice-présidents et des conseillers métropolitains de chaque commune, désormais élus au suffrage universel direct depuis les scrutins municipaux de 2020.

Il se réunit en moyenne de huit à dix fois par an.

La représentation des communes au sein du Conseil métropolitain :

- Toulon : 33 sièges
- La Seyne-sur-Mer : 12 sièges
- Hyères : 11 sièges
- Six-Fours-les-Plages : 6 sièges
- La Garde : 5 sièges
- La Valette-du-Var : 4 sièges
- La Crau : 3 sièges
- Ollioules : 2 sièges
- Le Pradet : 2 sièges
- Carqueiranne : 1 siège
- Le Revest-les-Eaux : 1 siège
- Saint-Mandrier-sur-Mer : 1 siège

• Le Bureau métropolitain

Le Bureau métropolitain est l'organe exécutif de la Métropole. Il vote chaque projet examiné au préalable par les commissions thématiques. Il vote sur délégation du Conseil métropolitain. Le Bureau métropolitain est composé du Président et des 15 vice-présidents de la Métropole. Il se réunit en moyenne deux fois par mois.

La concertation avec les acteurs du territoire

• Le Conseil de Développement



Le Conseil de Développement, dont les missions ont été renforcées depuis le 7 août 2015 et la loi « Engagement et Proximité » de 2019, est une assemblée consultative qui participe notamment à la conception et l'évaluation des politiques de développement durable du territoire métropolitain.



Le Conseil de Développement contribue à :

- Nourrir le débat à l'échelle du territoire.
- Renforcer le dialogue entre les acteurs.
- Renforcer la proximité entre les élus et les citoyens.
- Ajuster les politiques au plus près des attentes et des besoins des acteurs.

Le site Internet dédié au Conseil de Développement est disponible en ligne sur www.cdevtpm.fr

• La concertation du public



Dans le cadre de l'élaboration de documents ou programmes qui concernent plusieurs acteurs du territoire, la concertation du public est systématiquement organisée. Celle-ci peut être animée par le biais de réunions publiques, de tables rondes, d'ateliers de concertation, ou d'affichages.

Dès la concertation terminée, la réglementation peut exiger la mise en œuvre d'enquêtes publiques.

Ces enquêtes entrent dans un cadre strict, avec la désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif.

L'objectif est de recueillir les observations du public et de contrôler le bon déroulement du projet.

Le suivi technique

• Le pilotage et l'évaluation des démarches projets

Lors de l'évolution de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 1^{er} janvier 2018, une nouvelle Direction Générale Adjointe des Services consacrée au Développement Durable et à la Valorisation du Territoire a été créée.

Elle est composée de 5 directions :

- La Direction Stratégie, prévention, collecte et valorisation des déchets ;
- La Direction Lutte contre les pollutions et adaptation au changement climatique ;
- La Direction Espaces naturels et biodiversité ;
- La Direction Planification territoriale, projets urbains et fiscalité ;
- La Direction Plan local d'urbanisme Intercommunal.

Les enjeux du développement durable sont travaillés en transversalité avec les autres Directions Générales Adjointes des Services. Cette nouvelle organisation renforce la prise en compte des enjeux du développement durable dans l'ensemble des thématiques concernées.

Au niveau des démarches projets, en complément du traitement traditionnel « vertical » et « par métier » des dossiers, la Métropole met également en œuvre la « démarche projet ». Le suivi et l'évaluation du projet sont réalisés à l'aide de tableaux de bord de suivi indiquant les objectifs à atteindre, les moyens pour y parvenir et l'état d'avancement des actions.

• Le partage de l'information entre agents de la Métropole

Le Cahier de Liaison Interne du Personnel (CLIP) est transmis mensuellement à chaque agent de la Métropole. Il présente les actualités et les projets en cours. Depuis 2016, un encart « Dév'Dur » informe sur les actualités de développement durable.

La commande publique responsable

Adopté en Conseil métropolitain du 15 décembre 2022, le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) innove depuis plus d'un an l'ensemble des achats de la collectivité. Ainsi, sous son influence et grâce à la programmation des procédures, la prise en considération des aspects environnementaux, sociaux et économiques ont été renforcés dans les marchés publics. Agissant sur les trois piliers historiques du développement durable, le SPASER fixe ainsi les ambitions suivantes :

- Un achat public au service de la transition écologique pour une Métropole écoresponsable. Les marchés publics contribuent à une économie plus sobre et résiliente, à la réduction des impacts de la consommation sur l'environnement, à la diminution de l'empreinte carbone et à la préservation des ressources. Ils visent à réduire la pollution de l'air, de l'eau et des sols et à protéger l'espace de vie par des solutions plus respectueuses de la santé et du bien-être de l'habitant.



Élus, collectivités locales, partenaires locaux, ou encore des partenaires sociaux étaient présents lors du **37^{ème} congrès d'Amorce organisé à Toulon du 18 au 20 octobre 2023** en partenariat avec la Métropole et avec le soutien du Département du Var, de la Région Sud, du SITTOMAT*, Territoire d'énergie Var (anciennement SYMIELEC VAR), et de la ville de Toulon.



Trois jours pour se rencontrer et échanger sur les enjeux de la transition écologique, les projets menés et les défis à relever localement, notamment en matière d'économie circulaire, de transition énergétique, de gestion durable de l'eau et de propreté.

* SITTOMAT : Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise.



- Un achat public au service de l'inclusion sociale pour une Métropole solidaire. Les marchés publics participent activement à la mutation de notre territoire vers une économie solidaire qui favorise la création d'emplois locaux pérennes et non délocalisables, la réduction de l'emploi précaire et l'inclusion sociale, l'apprentissage, la diversité et un environnement de travail « équitable ».
- Un achat public au service de la performance économique pour une Métropole compétitive et innovante. Les marchés publics participent au développement de l'écosystème du territoire en soutenant les entreprises (et notamment les TPE et les PME) tout en faisant la promotion de l'innovation.
- Un quatrième pilier constitue les modalités d'une gouvernance proactive pour la promotion des achats responsables au sein de la Métropole. La comitologie du SPASER joue son rôle à la fois de courroie de transmission de ses ambitions en innervant l'ensemble des

marchés publics de la collectivité, en lien étroit avec l'ensemble des Directions techniques de la Métropole, et de table d'orientation politique des actions de terrain et des objectifs pluriannuels.

Le SPASER est à la fois une réponse à une réglementation prégnante et active en matière de développement durable (les lois dites climat et résilience, anti-gaspillage et économie circulaire, industrie verte) et une volonté politique de faire de l'achat public un levier des transitions du territoire (transitions écologique, sociale, économique). Dans ce contexte, le Plan National pour des Achats Durables 2022/2025 (PNAD) fixe des objectifs ambitieux pour les acheteurs de France :

- Dès 2025, 100% des marchés notifiés dans l'année prennent en compte au moins une considération environnementale (une condition d'exécution et/ou un critère d'attribution).
- Dès 2025, 30% des marchés notifiés dans l'année prennent en compte au moins une considération sociale (une condition d'exécution et/ou un critère d'attribution).

Pour atteindre ces objectifs nationaux et répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques de notre territoire, le SPASER de la Métropole décline son plan d'actions composé de six engagements environnementaux, trois engagements sociaux et trois engagements économiques.

Le suivi des objectifs fixés dans le cadre du SPASER (et de ceux fixés réglementairement par le Code de la commande publique) nécessite la mise en place d'indicateurs de résultat. C'est aussi par la mise en œuvre d'une comitologie adaptée que le SPASER se déploie rapidement et efficacement au sein de l'ensemble des directions générales.

Les indicateurs 2023 exposés tout au long de ce rapport, témoignant de la transformation progressive et évidente des pratiques et des modes de consommations de la collectivité, mais aussi de celles des entreprises qui, titulaires des marchés publics de la Métropole, participent largement au verdissement et à la socialisation de la commande publique du territoire.

ZOOM

Le « Club Achat Public »

Le « Club Achat Public » a été créé pour professionnaliser les agents de la Métropole et diffuser une culture de l'achat responsable et performant.

Un espace « Achats - Stratégie » est par ailleurs disponible sur le Bureau Numérique.

INDICATEURS DE SUIVI

- Le pourcentage de marchés notifiés par la Métropole présentant au moins une considération environnementale.
- Le pourcentage de marchés* intégrant une considération relative à la préservation des espaces naturels et/ou de la protection de la biodiversité.
- Le pourcentage de marchés notifiés par la Métropole présentant au moins une considération sociale.
- Le nombre d'heures d'insertion sociale au profit d'un public éloigné de l'emploi.
- Le nombre de 5 marchés réservés au bénéfice d'un public en difficulté.
- Le nombre de marchés notifiés intégrant une démarche en faveur de l'économie circulaire.

* Seuls sont concernés les marchés publics donc l'activité a un impact évident sur l'écosystème.



La lutte contre le changement climatique



Lutter contre le changement climatique c'est adopter une stratégie d'intervention visant à limiter la perturbation des systèmes climatiques causés par l'action humaine.

La lutte contre le dérèglement climatique est aujourd'hui reconnue et considérée comme une priorité mondiale. La réduction des émissions de gaz à effet de serre permettra de limiter l'élévation de la température et d'éviter des événements de grande ampleur, comme la montée du niveau des océans, le dérèglement des cycles biologiques, les inondations et les périodes de fortes chaleurs.

L'accord international sur le climat acté lors de la COP21, fixe la limitation du réchauffement mondial entre 1,5°C et 2°C d'ici 2100. Cette limitation est d'ores et déjà à réinterroger au regard des résultats obtenus en 2022 : la température moyenne mondiale a été supérieure de 1,15°C à celle de la période préindustrielle, accrue par des émissions de gaz à effet de serre très élevées.



Selon l'ONU, le monde risque de faire face à un réchauffement climatique allant jusqu'à 2,9°C d'ici 2100 si l'on suit la même trajectoire.

À l'échelle du territoire, la Métropole s'investit dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux choix opérés en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et de dépla-

cements, d'efficacité énergétique et de rénovation énergétique de l'habitat.

De plus, la Métropole adapte son territoire aux premiers effets néfastes du changement climatique à l'appui de plans de gestion des risques et de stratégies de lutte contre l'érosion du trait de côte.



6 LEVIERS D'ACTION

1

Aménagement durable du territoire

2

Mobilité

3

Énergie

4

Rénovation de l'habitat





5

Gestion des risques

6

Une métropole écoresponsable

1

Aménagement durable du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Provence Méditerranée est le cadre de référence pour l'aménagement durable d'un vaste territoire de 32 communes comprenant la Métropole, la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume, la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau et la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures.

Élaboré par le Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée, il met en perspective les choix de développement et d'aménagement urbain durables établis pour la période 2018-2030.



En matière de changement climatique, le SCoT Provence Méditerranée énonce notamment les orientations suivantes :

- **Maîtriser le développement dans les enveloppes urbaines.** Au regard du rythme annuel de consommation de l'espace ces dix dernières années, le choix est de diviser par deux la consommation d'espaces naturels et agricoles d'ici à 2030 ;
- **Préserver et valoriser les espaces du réseau vert** (espaces forestiers), **bleu** (cours d'eau et zones humides) **et jaune** (espaces agricoles) à délimiter dans les documents d'urbanisme locaux ;
- **Développer, améliorer et réhabiliter** le parc de logements ;
- **Développer** les transports en commun, les mobilités propres et l'intermodalité ;
- **Planifier** un maillage complet et continu d'aménagements dédiés aux modes actifs ;

- **Optimiser** la cohérence urbanisme/transport en commun ;
- **Accroître** la sobriété énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire des secteurs les plus émissifs (bâtiments et transports), et développer la « ville intelligente » ;
- **Développer** les énergies renouvelables pour assurer un mix énergétique diversifié ;
- **Assurer** la prise en compte des risques naturels ;
- **Viser** une gestion parcimonieuse de la ressource en eau.

Approuvé le 6 septembre 2019, le SCoT Provence Méditerranée donne un cadre de référence à différentes politiques sectorielles menées au sein du territoire métropolitain, notamment en matière d'urbanisme, d'environnement, de mobilité et d'habitat.

Le site Internet du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée est consultable sur le lien suivant <http://www.scot-pm.com/index.php?id=1>





Parc de la Loubière

Le site de la Loubière s'étend sur 2,6 hectares et est composé :

- D'un parc paysager de 16 000 m² en partie nord (ouvert depuis le 15 septembre 2022).
- De deux lots qui accueilleront 26 500 m² de surface de plancher tertiaire (administrations).
- D'un lot qui accueillera un parking en silo, d'une capacité de 600 à 650 places.

Afin de préserver la nature en ville, l'ancienne friche industrielle a été réhabilitée en un jardin de 16 000 m². Les différents paysages du territoire y sont représentés : garrigue, jardins d'acclimatation, terrasses cultivées, restanques plantées, essences médicinales et aromatiques, arbres

méditerranéens, tout en utilisant une palette végétale économe en ressources en eau. Des pièces d'eau sont également aménagées : rivière cascade, fontaines et miroir d'eau. La consommation en eau du parc est alimentée en grande partie de manière autonome par la source qui s'écoule sous le parc.

Les eaux pluviales sont également récupérées à cet usage dans deux bassins de rétention souterrains.

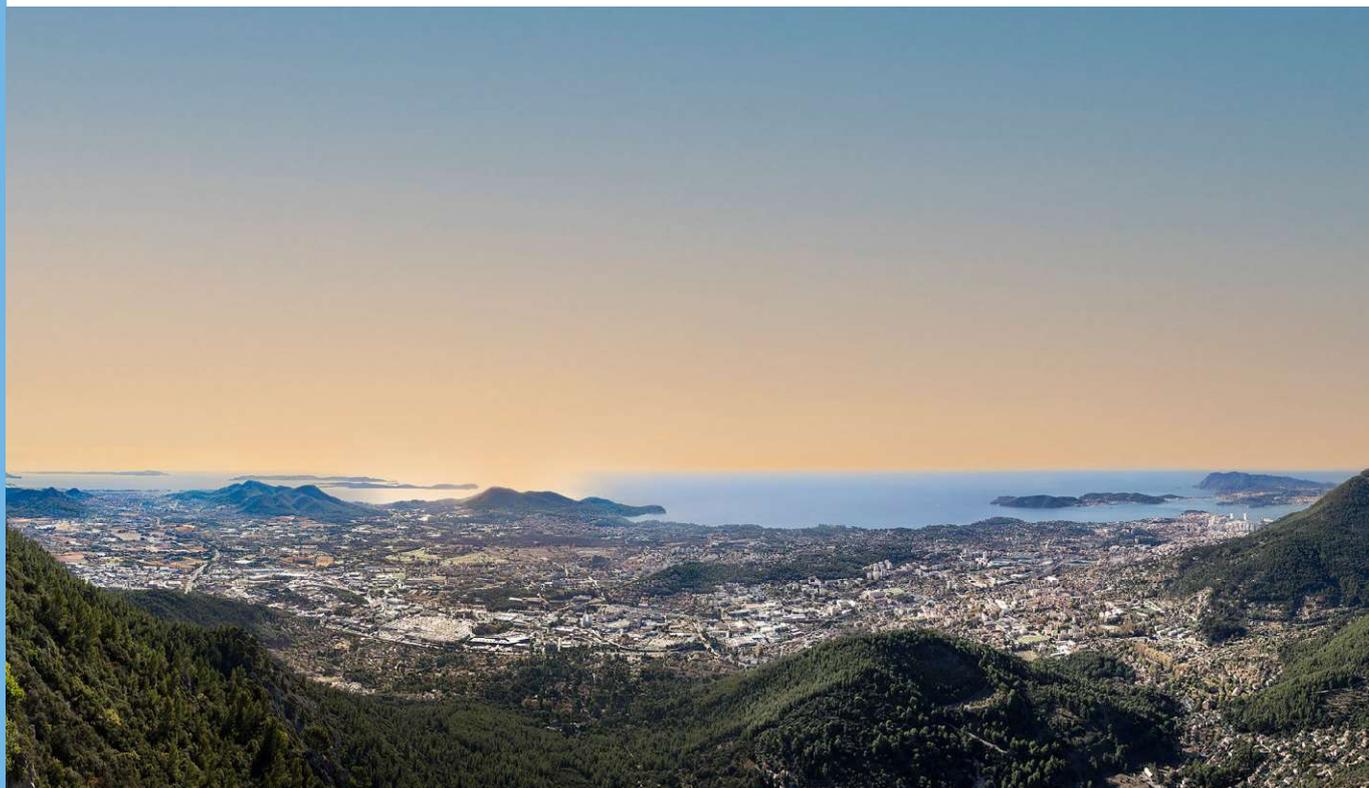
Le parc est également autonome énergétiquement avec la production électrique de panneaux photovoltaïques présents sur le toit des locaux techniques et la loge des gardiens.

Ce nouvel aménagement est labellisé « Quartier Durable Méditerranéen » niveau Argent.



ZOOM





Les aménagements exemplaires et ÉcoQuartiers

La Métropole s'investit dans la construction de bâtiments exemplaires en matière de consommation énergétique et d'aménagement.

Actions phares de l'année

👁️ Grand projet urbain à Ollioules

La Métropole accompagne la ville d'Ollioules dans la requalification de son centre-ville. Les objectifs sont notamment les suivants :

- **La requalification de l'entrée de ville**, ses espaces publics et l'ouverture vers la Reppe.
- **Une offre de stationnement** repensée et **un apaisement des circulations en faveur des modes doux**.
- **L'implantation d'équipements culturels** structurants.

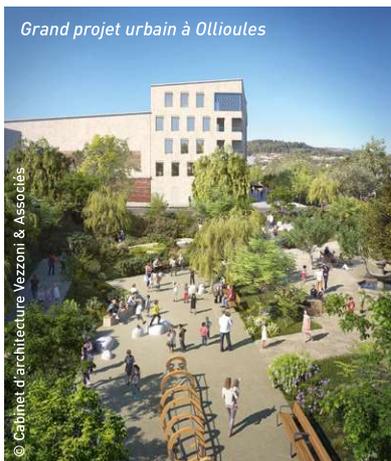
La commune d'Ollioules souhaite ainsi créer un écoquartier culturel, créatif et intégrant la nature en ville, sur le site élargi des parkings Lemoyne et Malraux (aujourd'hui site « stérile » hébergeant 300 places de stationnement).

Le projet est engagé dans une démarche de développement durable avec une labellisation « Quartier Durable Méditerranéen » niveau Argent et « Bâtiment Durable Méditerranéen » niveau Argent. Sa localisation sur l'axe principal d'entrée de ville au contact de l'hyper-centre et son ampleur font de ce projet un enjeu majeur de la structuration urbaine communale.

Le programme est composé d'une média-ludothèque (intégrant le Relais Petite Enfance, un conservatoire de musique, un logement de fonction, une brasserie), d'un complexe cinématographique de trois salles, une salle polyvalente, une salle communale et d'un pôle tertiaire. Le nouvel équipement public développera des bornes de recharges électriques pour les voitures et les vélos.

En lieu et place de l'espace minéral, l'opération prévoit la création d'îlots de fraîcheur avec des aménagements paysagers méditerranéens, des espaces de détente et de loisirs avec des jeux pour les enfants sur l'univers de l'eau.

Grand projet urbain à Ollioules



© Cabinet d'architecture Vezzoni & Associés

Les travaux financés par la Métropole au titre de ses compétences sont les suivants :

- Réalisation du site du conservatoire de musique.
- Prise en charge de l'équivalent de 3 niveaux de parking souterrain (à hauteur de 558 places de stationnement de véhicules légers).
- Création des espaces publics extérieurs.

Les travaux ont commencé en 2023. La livraison du parking est prévue au 1^{er} trimestre 2025 et la fin des travaux en 2026.

👁️ Requalification du cœur de ville de La Garde

Une opération sur la requalification du cœur de ville de La Garde est engagée depuis 2021. Une vision stratégique a été mise en œuvre à l'échelle du centre-ville en faveur du développement durable.

Le but étant de concevoir et réaliser un projet adapté aux besoins locaux, favorisant la sécurité, la transition écologique et l'inclusion sociale tout en valorisant le patrimoine architectural, paysager et urbain de la commune.

Durant l'hiver 2023-2024, des ateliers de participation du public, réunissant plus de 200 personnes, ont permis d'affiner la programmation du secteur.

Ce grand projet va s'inscrire dans une démarche « Quartier Durable Méditerranéen » avec un objectif d'ambition environnementale niveau Or.



👁️ Villa Panisse - 1^{ère} DFL au Pradet

L'opération Villa Panisse, entre l'avenue de la 1^{ère} DFL et le bois de Courbebaïsse, porte sur la création de 20 logements, dont 10 sociaux, pour une surface de plancher d'environ 1000 m². En plus de la mixité sociale prévue, elle privilégie un ensemble d'aménagements favorisant le lien social avec des espaces de rencontres via des espaces de vie commune. L'accès aux logements est en effet facilité par la création d'une venelle distributive paysagère, rythmée par des tonnelles et une placette arborée, qui permet de relier l'avenue de la 1^{ère} DFL au bois de Courbebaïsse.

Les aménagements paysagers offriront une belle interface végétale méditerranéenne en pied de logements et le long de la venelle et rafraîchiront le cœur d'îlot. L'architecture bioclimatique privilégie ici une logique combinée de ventilation naturelle efficace par le fait de logements traversants ou bi-orientés, des protections solaires passives, des treilles végétales afin d'optimiser le confort.

La réglementation environnementale RE2020 est atteinte tandis que l'obtention d'un label « Bâtiments Durables Méditerranéens » niveau Argent est en examen.



Les sites labellisés



Bâtiments Durables Méditerranéens

La Métropole s'appuie sur la démarche « Bâtiments Durables Méditerranéens » pour la conception des futurs bâtiments. La démarche permet de diminuer les coûts de maintenance, de développer le mix énergétique et d'optimiser les choix de construction. D'autre part, elle exige une qualité environnementale, sociale et économique, basée sur une certification participative.

Les bâtiments ci-après ont été certifiés :

- **L'Opéra de Toulon**
Avancement : études d'avant-projet en cours
Date de livraison : 2027
Label : BDM niveau Bronze, passage en commission pour la conception prévue en novembre 2023



- **L'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé (IFPVPS)**
Avancement : début des travaux en septembre 2022
Livraison : juillet 2024
Label : BDM Bronze en conception



2 Mobilité



Le Plan de Déplacements Urbains

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) constitue un outil cadre pour définir et programmer les actions en matière de mobilité. Les actions planifiées répondent aux enjeux de protection de l'atmosphère limitant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Répartition des déplacements des résidents de la Métropole par mode de transport et objectifs du PDU (2015-2025) à atteindre d'ici 2025 :



	En 1998	En 2008	En 2022	Objectifs en 2025
Voiture personnelle	62,7%	59%	52,3%	50%
La marche	27,1%	30%	34,6%	33%
Transport en commun	6,4%	5,9%	7%	10%
Deux-roues motorisés	2,4%	2,8%	2,5%	2,8%
Vélo	1%	1,3%	2,4%	3%
Autres (exemple : covoiturage)	0,5%	1%	1,2%	

Source : Enquête Mobilité de la Métropole réalisée de septembre 2021 à janvier 2022.

Actions de modération des vitesses et extension de zones apaisées

Suite au décret du 02/07/2015 relatif au Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA), **la création des double-sens cyclables sur les zones 30**, les zones de rencontre et les voies limitées à 30 km/h, commencent à se généraliser.

Adaptation du réseau lors des manifestations

Tout au long de l'année, le réseau Mistral, sous l'égide de la Métropole, propose un service mieux adapté aux besoins des usagers.

L'offre touristique sur la commune de Hyères avec les lignes 67, 68 ainsi que la ligne bord de mer l'Estivale 65 sont particulièrement intéressantes.

En effet, la Métropole poursuit des objectifs de report modal et de régulation de la fréquentation sur l'île de Porquerolles.

La ligne 67 est renforcée à partir de juin et fonctionne du lundi au dimanche de 6h45 à 20h15 avec

un bus toutes les 20 minutes. Cette ligne relie le centre-ville d'Hyères, la gare, l'Espace 3000, le parking relais d'Arromanches, le port Gavine, la Capte, et la Tour Fondue. Elle assure la desserte touristique des plages, des campings et la liaison avec les bateaux TLV/TVM vers les Îles d'Or.

De juillet à août, une offre à destination de Porquerolles au départ de la Tour Fondue avec un e-billet réservé sur le site tlv-tvm.com permet au voyageur d'anticiper son déplacement, de bénéficier d'une offre de plus de 1400 places de stationnement en parking relais en amont (Espace 3000 et Arromanches) et d'emprunter la ligne 67 pour se rendre à la Tour Fondue.

Par ailleurs, lors de grandes manifestations, les plans de circulation, les cadences et les capacités du réseau de transport en commun sont modifiés.

Ainsi, le cheminement des lignes de transports, les fréquences de passage, les plages horaires et les capacités des bus sont adaptés en fonction des besoins.



CHIFFRES CLÉS

4 Pôles d'Échanges Multimodaux :
PE Ollioules / Sanary,
PE La Seyne-sur-Mer /
Six-Fours-les-Plages
Phase 1, PE La Garde
Phases 1 et 2 et PE
de Toulon Phase 2

4000 places
de stationnement
en parc relais

3 zones de
covoiturage
(1 à Sainte-Musse,
2 à l'Escaillon),

soit **282** places

335 véhicules du
réseau de transport
en commun terrestre
dont **126** à énergies
propres :

76 bus hybrides

50 bus gaz

2 éco-bateaux

195 000
passagers en 2023
au téléphérique
du Faron,
soit **+10%**
par rapport à 2019

Quelques exemples de modifications et de renforcement des lignes de transports en commun

- Modification de la ligne 15 pour desservir le secteur du Zénith.
- Renforcement de la fréquence de la ligne maritime 8M.
- Fusion des lignes 63 et 66 actuelles. Cette ligne relie l'aéroport à Moulin Premier. Elle permet aux quartiers de Hyères Port (en complément de la ligne 67), l'Ayguade, les Salins, d'accéder au centre d'Hyères ainsi qu'aux établissements scolaires de proximité.
- La ligne 70 est renforcée avec un passage toutes les 12 minutes en heure de pointe et toutes les 15 minutes en journée. Le samedi, elle circule toutes les 20 minutes.
- La nouvelle ligne 83 est le fruit de la fusion des lignes 83 et 71 actuelles. Elle relie les Sablettes à la gare d'Ollioules-Sanary, le cœur de La Seyne-sur-Mer, l'Association de Développement des Entreprises de Toulon-Ouest (ADETO), Six-Fours-les-Plages Bonnegrâce.
- AB80 nouveaux arrêts.
- Mise en fonction en décembre 2022 de la halte ferroviaire Sainte Musse.
- La ligne 122 se transforme en Appel BUS 122 : Ste-Barbe - Châteaullon.

ZOOM





Bornes de recharge électriques

La Métropole crée d'ici 2025, 150 bornes de recharge électriques doubles (soit 300 points de recharge) sur des sites stratégiques : grands équipements, zones de stationnement en centre-ville, sites touristiques majeurs, zones d'activités économiques, parkings relais ou encore des stations de taxis.

Depuis septembre 2020, la Métropole a transféré la gestion des bornes de recharges construites dans le réseau Eborn au syndicat Territoire

d'énergie Var. Le délégataire prend à charge la maintenance, l'exploitation, la consommation électrique des bornes et assure la commercialisation du service à l'utilisateur.

Ce réseau de bornes est intégré au projet FLEXGRID « Programme de déploiement des réseaux énergétiques intelligents » qui permet l'interopérabilité des bornes, ainsi, l'utilisateur paye le kilowatt chargé par abonnement, carte bancaire ou applications smartphone.

Depuis la fin d'année 2023, 140 bornes sont en service, soit 280 points de charge en exploitation.

La Métropole accompagnée de l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var (audat.var), d'Enedis et de Territoire d'énergie Var a engagé une réflexion pour la mise à jour du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE 2).

Club Mobilité Employeur

La Métropole a décidé de lancer le Club Mobilité Employeur avec le soutien de RATP Dev pour sensibiliser, accompagner, former et faire partager les expériences en écomobilité des employeurs.

Une réunion de lancement du dispositif, en présence des principaux employeurs de la Métropole a été organisée le 14 mars 2023.

La Maison de la Mobilité TPM

La Maison de la Mobilité TPM a ouvert ses portes en 2019 dans le centre-ville de Toulon. Elle a pour mission de promouvoir les services offerts aux usagers en matière de mobilité et d'intermodalité sur le territoire.

En 2023, 33 380 personnes y ont été accueillies, soit une augmentation de 85% de 2020 à 2023. La fréquentation s'élève à 154 personnes par jour pour 47 427 services. De nouvelles brochures ont été éditées : « La ville et moi », « Le guide du vélo », « Le guide mobilité durable des salariés et étudiants » et « Le guide employeur ».

Par ailleurs en 2023, la Maison de la Mobilité a lancé un projet qui s'intitule « Serious Game » dédié à l'apprentissage de la mobilité. C'est une solution immersive avec des parcours voyageurs thématisés

réalistes au regard des pratiques classiques à la mobilité urbaine (lecture de plan, achat de titres de transport, relation avec un contrôleur, ou encore location

de vélos). Elle est proposée à titre expérimental au grand public en libre-service à la Maison de la Mobilité ou dans le cadre d'ateliers mobilité délocalisés.



Action phare de l'année

👁️ La Semaine Européenne de la Mobilité

La Maison de la Mobilité TPM a proposé de nombreuses animations pour l'édition 2023 de la Semaine Européenne de la Mobilité, qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre.

La thématique 2023 était « Économisons l'énergie ! ». Au total, 2077 personnes ont été sensibilisées à la pratique d'une mobilité durable et 933 personnes ont participé au jeu concours Mobi'Quizz.

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité est organisé le « Défi mobilité » lancé chaque année. Ce défi concerne les entreprises et administrations.

La mobilité à vélo



Piste cyclable au Pradet

Aménagement d'itinéraires cyclables

Les aménagements cyclables ont plus que doublé depuis l'approbation du PDU en 2006, où la Métropole comptait près de 125 km d'aménagements cyclables ; aujourd'hui, **328 km sont disponibles (décembre 2023)**.

Vélo à Assistance Électrique

La Métropole propose depuis 2015 un dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) ou d'un kit électrique vélo. Elle aide les particuliers à hauteur de 25% ce qui correspond à une aide pouvant s'élever à un maximum de 250€ pour un VAE neuf et 150€ pour un kit électrique vélo neuf.

De janvier 2015 au 31 décembre 2023, 12 644 personnes ont bénéficié de l'aide à l'achat VAE dont 1968 en 2023.

Formations à la pratique du vélo

La Maison de la Mobilité TPM, à travers l'opération « Tous à vélo ! », propose des séances pour adultes d'apprentissage du vélo et des remises en selle en VAE.

Chaque séance dure 3 heures avec des éducateurs diplômés. 112 stagiaires ont participé en 2023 (27%) : 70 pour la remise en selle en VAE, 27 pour l'apprentissage vélo, 15 pour les balades nocturnes.

Dispositif « Savoir rouler à vélo » étendu au Palais des Sports TPM

La Région Sud a été désignée région pilote pour le développement du « Savoir rouler à vélo ».

Dans ce cadre, la ville de Toulon a mis en place l'apprentissage de ce savoir fondamental au sein de ses écoles élémentaires.

Ainsi, afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux enfants, la Métropole a aménagé et mis à disposition de la ville un parcours spécifique du vélo sur le parvis du Palais des Sports TPM.

Au cours de l'année scolaire 2023, près de 1600 élèves ont utilisé ce nouvel espace d'apprentissage.





Box à vélos

Des parkings à vélo couverts, sécurisés et accessibles 24h/24 et 7j/7, permettent de garer jusqu'à 4 vélos par box. Le dispositif a été installé au sein de 23 sites dans 6 communes : La Crau, Hyères, Le Pradet, Toulon, La Seyne-sur-Mer et La Valette-du-Var.

Plan Vélo TPM

Le Plan Vélo édition 2023-2024 est disponible en téléchargement sur www.metropletpm.fr, sur demande et auprès de la Maison de la Mobilité TPM.

Il recense tous les aménagements cyclables existants sur le territoire, propose des itinéraires conseillés et signale les aménagements

existants dédiés aux cyclistes (parcs à vélos, points d'eau).

Application Geovelo

Application gratuite pour guider les cyclistes vers des itinéraires empruntant prioritairement les aménagements cyclables sécurisés et les itinéraires les plus rapides.

Label Véloc' Location Longue Durée

Le label « Véloc' Location Longue Durée » promeut des services de location longue durée de vélos proposés par les professionnels du territoire. Pour le grand public, c'est l'occasion idéale de tester le vélo avant un éventuel achat.

Ce label gratuit, délivré par la Métropole, vise à distinguer des entreprises de toutes tailles proposant un service de location longue durée de vélos : vélos de ville, VTC, VAE, pliant, cargo, ou encore Personne à Mobilité Réduite (PMR).

Pour les entreprises, le label offre la possibilité de gagner en visibilité grâce à une opération de communication de grande ampleur.

Les adhérents pourront aussi intégrer le réseau Véloc' par lequel ils bénéficieront de toute l'actualité vélo sur le territoire. Les associations proposant des services d'autoréparation de vélos peuvent également obtenir ce label.

■ Les points de connexion multimodale

Site de Brégaillon : raccordement du terminal fret de Brégaillon au réseau ferré

Le raccordement ferroviaire de la zone industrialo-portuaire de Brégaillon a été réhabilité.

Cette opération permet de rétablir la desserte multimodale du terminal portuaire, elle est indispensable à la poursuite de son développement.

Le report modal route/rail contribue à réduire le trafic routier autour du territoire métropolitain et le bilan carbone du transport de marchandises. La concession en charge de l'exploitation de la ligne a modifié le tarif d'usage de l'installation du terminal embranché pour s'adapter à la concurrence.



Opération « Escale zéro fumée » à Toulon et projet de Connexion Électrique des Navires À Quai

Cette opération est un élément clé de la stratégie de transition énergétique de la Métropole

soutenue par l'autorité portuaire qui s'inscrit depuis 2019, dans le plan Escales zéro fumée étendu par la Région Sud à l'ensemble des ports de commerces de Marseille et de Nice.

L'objectif est d'améliorer de manière significative la qualité de l'air dans le port, tout en maintenant l'activité économique dans la rade de Toulon.

Portés par la Métropole, avec l'appui financier de ses partenaires institutionnels, les travaux, débutés en 2021, d'électrification des trois quais du terminal Toulon Côte d'Azur s'achèveront fin 2023.



Ce système remarquable unique en France, combine à la fois un mix énergétique et une technologie « smart grid » qui permet de s'adapter à chaque navire en fonction de leurs besoins. En effet, ce réseau intelligent de distribution d'électricité permet d'optimiser, en temps réel, la consommation électrique et de choisir entre une énergie en provenance du réseau Enedis ou d'hydrogène fabriqué sur le plateau de Signes, ou solaire grâce aux ombrières photovoltaïques qui vont couvrir les voies d'accès aux quais, ou encore un bloc de batteries qui stockera de l'électricité.

La première phase de tests des équipements électriques à quai sur un banc de charge est concluante. Les tests de connexion « Navire/Quai » ont débuté en juin 2023 et vont se poursuivre en 2024 :

- **Mars 2024** : tests mécaniques des potences et de connexion des prises et du dispositif de contrôle-commande.
- **Avril 2024** : tests de distribution d'énergie sur deux navires (La Méditerranéenne et Corsica Ferries).
- **Mi-mai 2024** : suite et fin des tests puis mise en exploitation en juin 2024.

Les bateaux concernés sont les suivants :

- La connexion des Corsica Ferries : 700 escales annuelles.
- La connexion des navires de croisière : 40 escales annuelles (15% environ connectables à ce jour).

Ce passage à un branchement électrique quand les navires seront au port permettra de réduire de 85% le temps d'émission de fumée.

Pôle d'Échanges Multimodal à Hyères

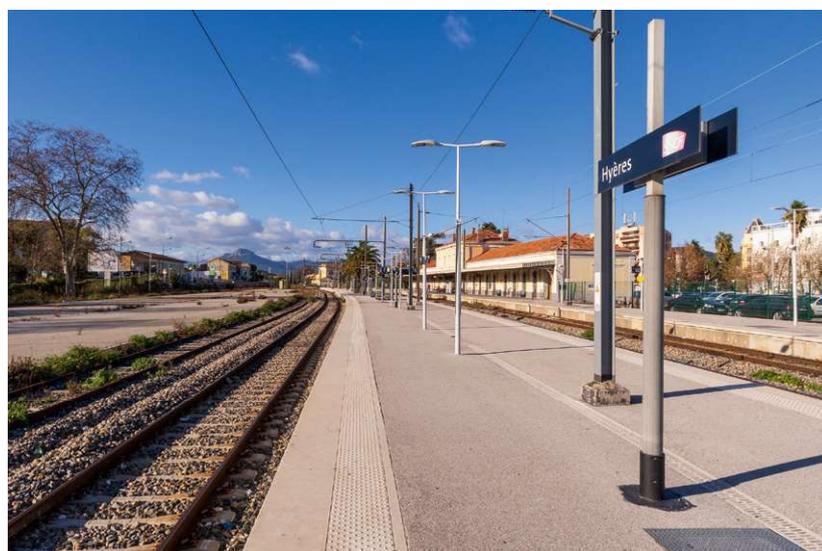
Le Pôle d'Échanges Multimodal est présenté comme le futur point de connexion entre tous les modes de transports de la ville d'Hyères.

Il s'agit d'un chantier métropolitain qui a pour but de mettre en liaison les différents modes de déplacement en privilégiant les transports en commun et les modes de déplacements doux.

À savoir que c'est de ce pôle d'échanges que partira également le projet destiné à relier la gare à l'aéroport. Ainsi, il accompagnera et renforcera la forte dynamique du quartier (commerces et équipements), avec :

- La création d'un parvis dédié aux modes doux confortable et végétalisé.
- Une desserte multimodale, un dépôt minute de 8 places, 5 places de taxis et une gare routière avec une capacité de 9 quais.
- Un parking aérien mutualisé de 560 places intégré dans le paysage avec, sur son toit, des panneaux photovoltaïques.

Enfin, le projet s'inscrit dans une démarche de labellisation « Quartier Durable Méditerranéen » qui met l'accent sur l'ancrage territorial, la qualité de vie et le respect de l'environnement. De plus, il a été pensé dans l'optique d'apaiser les espaces en s'appuyant sur le confort, la lisibilité et la simplicité.



3 Énergie



■ Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Les enjeux du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Métropole sont les suivants :

- Atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.
- Améliorer l'efficacité énergétique.
- Développer de manière coordonnée les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur.
- Augmenter la production d'énergie renouvelable.
- Valoriser le potentiel en énergie de récupération, y compris le potentiel de récupération de chaleur à partir des centres de données.
- Développer le stockage et optimiser la distribution d'énergie.
- Développer les territoires à énergie positive.

- Réduire l'empreinte environnementale du numérique.
- Favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique.
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre et anticiper les impacts du changement climatique.
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques.

Le programme d'actions comporte les neuf axes stratégiques suivants :

- Renforcer l'intégration du développement durable dans le fonctionnement interne de la Métropole (patrimoine, déplacements, parc informatique).
- Organiser la gouvernance, la communication et l'animation du PCAET.
- Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments résidentiels et tertiaires.

- Poursuivre la politique de mobilité durable.
- Poursuivre la politique d'aménagement durable.
- Développer la production et l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Pérenniser les activités économiques du territoire en renforçant l'adaptation au changement climatique et en développant l'économie circulaire.
- Renforcer la préservation des milieux naturels (eau, biodiversité et paysage).
- Améliorer la qualité de l'air.

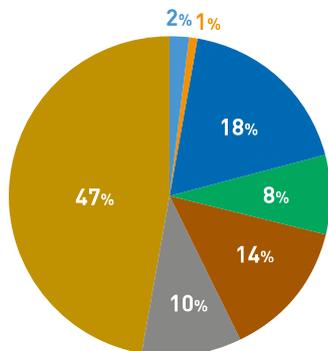
Le PCAET comporte un diagnostic, un programme d'actions et un tableau de suivi et d'évaluation, permettant de suivre la mise en œuvre des actions pour une période de 6 ans.

Le document projet est en cours de finalisation durant l'année 2024.

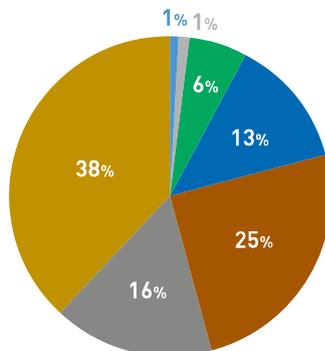


Les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du territoire

Répartition des émissions de gaz à effet de serre de TPM par secteur d'activité en 2021 (1497 ktCO₂eq)



Répartition des consommations d'énergie finale de TPM par secteur d'activité en 2021 (7618 GWh)



- Agriculture
- Autres transports - Aérien
- Autres transports - Maritime
- Ferroviaire
- Industrie (hors branche énergie)
- Maritime
- Résidentiel
- Tertiaire
- Transport routier
- Déchets
- Branche énergie

Base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (ORECA) Provence - Alpes - Côte d'Azur / inventaire AtmoSud.

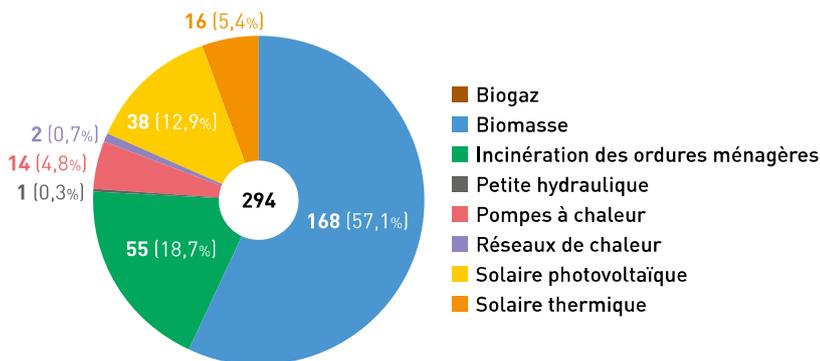
Le secteur résidentiel représente la deuxième source de consommation d'énergie finale du territoire avec 25% des consommations d'énergie finale. En revanche, il contribue seulement

à hauteur de 14% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Cela s'explique par le fait que la majeure partie des consommations énergétiques du secteur résidentiel sont électriques.

À l'inverse, le secteur des transports routiers représente 47% des émissions de gaz à effet de serre du territoire pour 38% des consommations énergétiques finales. En effet, la quasi-totalité de l'énergie consommée par le secteur des transports provient des produits pétroliers.

La production d'énergies renouvelables du territoire

Répartition des énergies renouvelables par filière (GWh) en 2021



Base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (ORECA) Provence - Alpes - Côte d'Azur / inventaire AtmoSud.

En 2021, la production d'énergies renouvelables à l'échelle du territoire était en moyenne de 294 GWh/an.

Notons que par convention réglementaire, seule la moitié de l'énergie récupérée de l'incinération des ordures ménagères est considérée comme renouvelable.

L'installation de thalassothermie à La Seyne-sur-Mer permet d'alimenter en chauffage et en climatisation des ensembles de bâtiments. Le réseau a été étendu jusqu'aux écoles Malsert 1 et 2 et Jean-Jaurès

et compte désormais 12 abonnés (dont 15 points de livraison) soit pour une puissance souscrite de 4868 kW (3558 kW de chaud et 1310 kW de froid).

Le territoire bénéficie de 4 chaufferies bois collectives à La Crau, La Garde, La Seyne-sur-Mer et Toulon.

Enfin, l'unité de valorisation énergétique des ordures ménagères à Toulon produit de l'énergie thermique et de l'électricité.



CHIFFRES CLÉS*

Consommation énergétique du territoire (2021) : **7618 GWh/an**

Émissions de gaz à effet de serre du territoire (2021) : **1497 ktéqCO₂/an, soit 3,3 téqCO₂/hab**

Production d'énergies renouvelables à l'échelle du territoire (2021) : **294 GWh/an**

* Chiffres consolidés

Base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (ORECA) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud.



Zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes.

Depuis 2023, les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable. Ces zones d'accélération se définissent par filière d'énergie renouvelable : solaire photovoltaïque, solaire thermique, biogaz/biométhane, hydroélectricité, bois-énergie/biomasse, géothermie et éolien terrestre).

Dans ce cadre, la Métropole s'est engagée dans une démarche d'accompagnement technique et cartographique des communes pour les appuyer dans l'élaboration des zones d'accélération, en lien avec sa démarche de planification énergétique et de Schéma Directeur des Énergies. Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) intégrera les zones d'accélération en cohérence avec le projet du territoire.

La charte partenariale de transition énergétique et le Contrat de relance

La charte partenariale entre la Métropole et Enedis, signée en 2019, établit les axes de travail à mener conjointement en faveur de la transition énergétique et plus particulièrement dans les domaines suivants :

- L'aménagement portuaire.
- La mobilité électrique.
- Les aménagements urbains et les raccordements associés.
- L'éclairage public.
- L'innovation et le numérique.
- L'accompagnement des sites insulaires en matière de transition énergétique.
- L'échange de données énergétiques.

Courant 2021, une convention dans le cadre du Contrat de Relance de la Transition Écologique (CRTE) a été élaborée avec le partenaire Enedis.

À travers ce contrat, l'État investira près de 56 millions d'euros sur notre territoire en soutien de 14 projets structurants qui concernent les 12 communes de la Métropole.

Elle permettra le suivi et l'évaluation des actions engagées selon les axes stratégiques suivants :

- La réduction de la facture énergétique, en s'orientant vers plus de sobriété et de production locale d'énergie.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution de l'air en agissant prioritairement sur le secteur de la mobilité.
- La réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques, notamment pour la gestion de crise et la résilience des réseaux.

Études de potentiel photovoltaïque en cours auprès de Territoire d'énergie Var



Le Territoire d'énergie Var a créé le projet Les Générateurs qui aide les collectivités à réaliser des études de potentiels dans le domaine d'équipement des bâtiments publics en panneaux photovoltaïques. Dans ce cadre, la Métropole a engagé une première étude d'opportunité sur plusieurs bâtiments métropolitains.

Éclairage public et diminution des consommations électriques



Des actions sont conduites à l'échelle de la commune de Toulon en matière d'éclairage public parmi lesquelles :

- Depuis 2017, sur 99,5% du territoire de Toulon, l'allumage de l'éclairage se fait suivant une horloge astro-

nomique (en fonction du lever et du coucher du soleil).

- Économie d'énergie avec remplacement des ampoules au sodium/iodure par des LED.
- Au niveau des grands boulevards et du parc de La Loubière : un système de pilotage des luminaires a été mis en place : il permet d'allumer et éteindre par secteur et varier l'intensité de la lumière (possibilité d'économie de 20 à 50% de la consommation).
- Les illuminations par LED sont recyclées à 100%.

Production d'énergie à partir des boues d'épuration : four d'incinération d'AmphitriA

La station de traitement des eaux usées d'AmphitriA abrite un four d'incinération, sous classement Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), au sein duquel les boues des stations de traitement des eaux usées de la Métropole et alentours sont incinérées. La mise en place des meilleures techniques disponibles induit l'installation d'une chaudière à récupération de chaleur pour la production d'électricité via une turbine à condensation de 4,5 GWh soit environ 1/3 des besoins du site. Les travaux ont commencé en décembre 2023 et se termineront au premier trimestre 2025 avec une remise en route du four fin 2024.

ZOOM

4

Rénovation de l'habitat



LA MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
AU SERVICE DU
LOGEMENT DURABLE



Le parc de logements est constitué majoritairement de logements collectifs relativement anciens. 55% des logements ont été construits avant 1975. Les enjeux énergétiques et de remise aux normes portent par conséquent sur ce parc privé ancien. Il demeure l'axe prioritaire de mise en œuvre de la politique d'habitat de la collectivité. La Métropole s'est engagée à accélérer la rénovation du parc résidentiel privé où vit la majorité des habitants du territoire. **Poursuivant des efforts antérieurs et en complément des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat en cours, la Métropole dispose depuis 2018 d'un guichet unique « Bien chez soi ».** Destiné à tous les habitants de la Métropole désireux d'améliorer leur logement et ce quel que soit leur niveau de revenus. Ce service d'accompagnement leur permet d'accéder à une équipe de professionnels pour échanger et être conseillés dans leur projet de travaux. Selon la nature des travaux, des aides peuvent ensuite être mobilisées.

CHIFFRES CLÉS

245 000 logements
« résidences principales » sur le territoire (2020)

En 2023 :

17 060 logements
renseignés grâce
au dispositif
« Bien chez soi »

5805 contacts
individuels et **251**
copropriétés
représentant **11 255** lots
(aspects techniques, juridiques,
financiers et mise en relation
avec des artisans) et

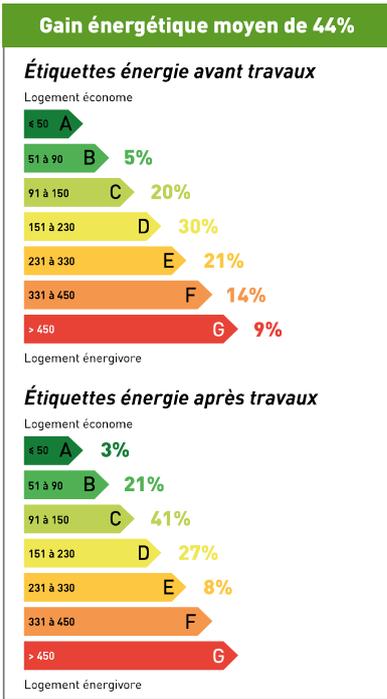
5 participations (en 2022)
à des manifestations
organisées dans le
cadre du dispositif
« Bien chez soi »

Près de 100 artisans
fidélisés générant
au total plus de **13**
millions d'euros de
travaux sur le territoire
métropolitain depuis
le début du dispositif

En 2022 :

18 réunions avec
les acteurs locaux





La précarité énergétique

Afin de lutter contre la précarité énergétique et soutenir la rénovation énergétique, **des aides sont proposées aux propriétaires privés dans le cadre de la réhabilitation de leur logement** via le Programme d'Intérêt Général « Amélioration de l'Habitat » et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Toulon, La Seyne-sur-Mer et Hyères. Une étude est actuellement en cours portant sur le centre-ville d'Ollioules pour identifier plus précisément les besoins d'amélioration de l'habitat.

Le dispositif « Bien chez soi »

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le dispositif « Bien chez soi » aide les citoyens dans l'amélioration de leur habitat en s'adressant aux propriétaires ou copropriétaires de logements en résidence principale ou locative.

Le dispositif accompagne les habitants, bénéficiant ou non des plafonds de ressources de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), pour :

- **La réalisation de travaux d'économie d'énergie** pour améliorer le confort et réduire les dépenses financières associées. Des travaux de changement de chauffage ou d'installation de sources de production d'énergie renouvelable, à l'exemple de panneaux photovoltaïques, sont également effectués.
- **La rénovation complète des logements dégradés** : mise aux normes de décence, d'habitabilité et de sécurité.
- **Le maintien à domicile** via l'adaptation des logements au vieillissement et/ou handicap.
- **Le travail sur l'isolation acoustique** des logements.
- **La rénovation des petits locaux tertiaires et privés** (moins de 1000 m²).

Dans ce cadre, un partenariat a été établi avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Sud pour intégrer les artisans au dispositif. La demande croissante des habitants de bénéficier d'un accompagnement souligne la mobilisation accrue des citoyens en matière de rénovation énergétique. Les tableaux ci-contre présentent dans le cadre du dispositif « Bien chez soi » les gains énergétiques réalisés (distinction Programme d'Intérêt Général/Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat).

Accompagnement des ménages relevant des plafonds ANAH pour leur projet d'amélioration d'habitat :

- 478 projets avec une rénovation énergétique de logement.
- Coût moyen de travaux par projet : 19 112 € TTC.
- Aide financière moyenne par projet : 13 560 €.

Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) :

- 4829 actes, 2617 particuliers et 187 copropriétés.
- Acte A1 : information de premier niveau, analyse du besoin et orientation.
- Acte A2 : conseil personnalisé sur le projet et étude des opportunités.
- Taux de transformation du A1 au A2 : 91%.

Campagne de thermographie aérienne



ZOOM Engagée dans une démarche d'amélioration de la performance énergétique sur son territoire, la Métropole a organisé, en novembre et décembre 2023, une nouvelle

campagne de thermographie aérienne. Rapide et simple, cette technologie déjà utilisée en 2016, permet de déterminer, à distance et sans contact la température de surface des toitures des bâtiments, publics et privés, grâce à une caméra à infra-rouge. Objectif : mieux identifier les passoires thermiques et les pollutions lumineuses dans le but d'améliorer la sobriété énergétique du territoire.

Pour ce faire, un avion équipé d'une caméra à infra-rouge a survolé, de nuit et en présence de la Préfecture maritime, à 600 mètres d'altitude, les communes de la Métropole afin d'obtenir des images des déperditions

thermiques. La température de surface des toitures des bâtiments, publics et privés a été mesurée. À savoir que plus elle est élevée, moins le bâtiment est isolé.

Ces données thermiques sont ensuite retranscrites sur une carte à l'aide d'un code couleur : du bleu foncé pour les très faibles déperditions de chaleur au rouge pour les plus fortes. La carte ainsi obtenue permet d'évaluer l'état d'isolation des bâtiments. Cette actualisation de la thermographie sera mutualisée avec la réalisation d'un ortholuminoplan pour l'acquisition d'une première cartographie des pollutions lumineuses.

5

Gestion des risques



La lutte contre les inondations

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Conformément à la loi du 27 janvier 2014 de « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles » (MAPTAM), la Métropole s'est dotée au 1^{er} janvier 2018 de la compétence de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ».

Dans le cadre de cette nouvelle compétence, il s'agit :

- D'une part, **de mettre en œuvre des actions de restauration de milieux aquatiques** pour rétablir le bon fonctionnement des cours d'eau et une gestion durable du trait de côte afin de prévenir les inondations ou la submersion marine.

- D'autre part, **de conduire une stratégie de prévention des inondations** avec un Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais (PAPI PCT).

Depuis 2021, **de nombreux outils de communication** ont été produits, notamment des plaquettes et livrets de sensibilisation à destination des élus, des professionnels de la construction et de l'immobilier, des scolaires et des citoyens, notamment ceux habitant ou travaillant en zone inondable et ceux riverains de cours d'eau. Ces supports de communication ont pour objectif **de développer la culture du risque, améliorer les pratiques constructives, éduquer aux bons comportements et inciter aux mesures de lutte contre la vulnérabilité.**



Guide d'entretien des petits cours d'eau côtiers de la Métropole TPM



Les cours d'eau sont des milieux aquatiques fragiles et riches d'une biodiversité à préserver. Parfois oubliés ou associés uniquement à l'évacuation des eaux pluviales, ils représentent aussi un risque de débordement lors des crues et d'inondation en cas d'absence d'entretien.

Ainsi, TPM et le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier se sont engagés à conduire un programme d'entretien de la végétation des berges et des travaux de débroussaillage. Toutefois, les propriétaires riverains restent responsables de la gestion de leurs berges au quotidien.

Un Guide d'entretien des petits cours d'eau à l'attention des propriétaires riverains côtiers de la Métropole a été édité en août 2023 afin d'informer et proposer des conseils pratiques et concrets sur une bonne gestion des berges et de leurs ripisylves afin d'assurer le bon fonctionnement de l'écoulement des cours d'eau et la préservation de leur biodiversité.

ZOOM



Inauguration du bassin du Stade Guy Moquet à La Garde, lauréat des cinquièmes Victoires de l'investissement local



Finalisation de l'état des connaissances sur les risques inondation

Les études permettant de qualifier les différents aléas inondations (débordement de cours d'eau, ruissellement) des plus grands bassins versants ont été finalisées au cours de l'année 2021.

Cette connaissance a permis de préparer en 2022 les actions du prochain PAPI PCT (2024-2029).

Afin d'associer le grand public à l'élaboration du futur programme d'actions du PAPI PCT, la **Métropole met à disposition une plateforme participative**, permettant à chacun de pouvoir s'exprimer sur les éléments constituant le dossier du PAPI PCT (2024-2029) et faire part de leurs attentes.

Le dossier de candidature pour ce second PAPI a été finalisé.

Travaux de ralentissement des écoulements

Le syndicat de l'Eygoutier a mis en service trois bassins de rétention multi-usages sur le sous-bassin de La Planquette : un à La Valette-du-Var avec un parc urbain et aire de jeux, et deux à La Garde dont un sur le terrain de lancer de poids au stade Guy Moquet, et l'autre sur le terrain de tir à l'arc.

Le bassin du stade Guy Moquet de La Garde a été lauréat des cinquièmes Victoires de l'investissement local, prix décerné en octobre 2023 par la Fédération PACA des Travaux Publics. D'autres études sont en cours pour finaliser les aménagements de la Planquette sur le campus universitaire.

Les études pour les autres aménagements prévus au Pontillot, au Las et au Roubaud sont en cours.



Entretien des cours d'eau

L'entretien des cours d'eau, notamment la végétation des berges (ripisylve) et le nettoyage des déchets accumulés, est réalisé par la Métropole sur les bassins versant non gérés par des syndicats de rivière existants (Syndicat Mixte de la Reppe et du Grand Vallat, le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau).

Suite à une enquête publique, l'arrêté Préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du 27 août 2020 autorise la Métropole à se substituer aux propriétaires riverains pour réaliser ces travaux d'entretien de la végétation des berges.

La DIG s'applique sur 34 cours d'eau, soit 58 km à entretenir.

Cette année les travaux ont concerné notamment les cours d'eau du Fenouillet et du Roubaud (Hyères), du Grand Vallat (Carqueiranne), du Las (Toulon) notamment pour supprimer des embâcles importants en aval au niveau du dégrilleur du Jonquet. Lors des crues de février et mars 2024, environ 335 m³ de bois ont été extraits dans ce piège à embâcle.



Piège à embâcle

La réalisation d'un débroussaillage et d'une gestion raisonnée de la végétation des berges permet de préserver la richesse écologique de ces milieux aquatiques sensibles tout en maintenant une section hydraulique suffisante lors des épisodes de crue. Une attention particulière est donc portée aux berges du Roubaud dans son secteur aval à proximité de la zone humide de la Lieurette afin de préserver les habitats favorables à l'avifaune (Marouette ponctuée, hérons) et d'autres espèces emblématiques comme le campagnol amphibie, la cistude d'Europe.

Lutte contre la vulnérabilité

Dans le cadre de son PAPI PCT, la Métropole propose un dispositif pour accompagner les habitants

en zone inondable dans la protection de leur habitation. Ce dispositif permet d'obtenir jusqu'à 80% d'aides pour la réalisation de mesures de réduction de vulnérabilité face aux inondations par débordement de cours d'eau, ruissellement ou submersion marine. Les propriétaires ou locataires de logements résidant en zone inondable et situés dans le périmètre de la Métropole peuvent bénéficier gratuitement :

- D'un diagnostic personnalisé de la vulnérabilité de leur logement face au risque inondation.
- D'un accompagnement technique et administratif pour la mise en œuvre des mesures recommandées.

Application sur les risques d'intempéries

Afin d'avertir la population, la Métropole finance un système de vigilance et d'alerte nommé PREDICT.

Cette application mobile MyPredict, accessible à tous, avertit par anticipation des risques d'intempéries hydrométéorologiques : inondations, orages violents, submersions marines, tempêtes, chutes de neige, ou encore températures extrêmes.

La lutte contre l'érosion du trait de côte

Face aux conséquences du changement climatique comme la montée des eaux ou l'érosion du littoral, la préservation du trait de côte devient un des enjeux majeurs du territoire métropolitain.

La Métropole initie en 2020 la mise en place d'une stratégie sur son territoire prenant en compte plusieurs principes :

- L'érosion participe à la dynamique naturelle du territoire.
- La fixation du trait de côte ne peut plus être l'unique réponse à cet aléa.
- La bonne compréhension des processus naturels (des courants ou encore des flux hydro sédimentaires) doit être à la base de la réflexion technique.
- L'identification de facteurs aggravants liés aux activités humaines (l'aménagement des embouchures des fleuves, des cours d'eau, les ouvrages maritimes ou encore l'urbanisation intensive) est indispensable.



Ré-ensablement plage de la Garonne au Pradet

- L'identification des enjeux écologiques, humains, économiques, touristiques et urbanistiques est primordiale.
- La réflexion sur la recomposition spatiale doit être menée dans chaque projet.
- L'utilisation de méthodes douces de lutte contre l'érosion pour préserver les côtes sableuses doit être privilégiée.

Élaboration d'une stratégie métropolitaine de gestion durable du trait de côte

Le premier axe « Analyse du fonctionnement physique du littoral et sa probable évolution » est terminé. L'axe 2 « Diagnostic territorial du littoral métropolitain » et l'axe 3 « Propositions de solutions d'adaptation au changement climatique sur le littoral » seront livrés en 2024.

Mise en place d'un observatoire du trait de côte

Pour donner suite à l'élaboration de l'axe 1 « Analyse du fonctionnement « physique » du littoral et sa probable évolution » de la stratégie métropolitaine de gestion durable du trait de côte, la Métropole a souhaité en réaliser un suivi régulier. Il consiste à arpenter les côtes de la Métropole muni d'un GPS de haute précision acquis en 2023.

Les données récoltées ont pour but de mesurer la mobilité saisonnière du trait de côte ainsi que l'impact des tempêtes sur le littoral.

De plus, ces données serviront à améliorer la gestion des plages. Ce suivi contribue à développer des outils d'aide à la décision afin d'adapter le territoire aux effets du changement climatique et de faciliter l'élaboration des dossiers réglementaires préalables aux opérations de rechargement des plages.

La lutte contre les incendies



La Métropole, au 1^{er} janvier 2018, s'est enrichie de la compétence « Actions de valorisation des espaces naturels et paysagers » à l'échelle des 12 communes qui la constituent.

L'entretien des pistes pour la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI), dans les espaces gérés par la Métropole, entre désormais dans le champ des compétences de la Métropole. Cette mission est essentielle à la sauvegarde des espaces et du patrimoine naturel et paysager du territoire.

En vue de prévenir les risques d'incendies et de lutter contre eux de manière efficace sur l'ensemble des massifs, **la Métropole a souhaité se doter d'un Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF).**

Ce document de planification unique pour l'ensemble du territoire, est une déclinaison locale du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI).

Il permet de planifier l'aménagement et l'équipement des massifs forestiers, mais également d'assurer la cohérence entre les différentes actions menées par les communes de la Métropole.

Les objectifs du PIDAF sont les suivants :

- Effectuer une étude générale du massif, des enjeux et des risques dans l'optique de la DFCI (historique des feux, de leur parcours ou encore des zones d'éclosions potentielles).
- Dresser l'inventaire et un diagnostic des ouvrages existants (accès aux massifs, des pistes ou encore des points d'eau).
- Définir une stratégie par massif, avec notamment les zones stratégiques sécurisées pour les services du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), permettant de stopper ou de limiter la propagation du feu.

- Identifier, planifier et chiffrer les travaux de création ou d'entretien des ouvrages, les actions forestières et l'aménagement plus global des massifs (zone forestière, zone agricole, zone urbaine) dans un double objectif de protection et de valorisation.
- Intégrer les enjeux naturels et paysagers à chaque étape de l'élaboration du PIDAF.

La Métropole a lancé la démarche début 2023 pour effectuer un diagnostic des ouvrages DFCI, ainsi que des enjeux environnementaux et paysagers. Une recherche bibliographique des feux historiques et un recueil des données aérologiques ont été effectués afin d'établir des scénarios de risques.

Afin que le diagnostic soit le plus complet possible, la Métropole a pris contact avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ce diagnostic qui servira de base de travail pour la construction de la stratégie, sera conduit en 2024.



■ La lutte contre l'instabilité rocheuse

Le massif du Faron connaît depuis de nombreuses années une importante instabilité rocheuse qui menace la sécurité des zones habitées. À ce titre et au regard de cet espace remarquable et protégé (site classé Natura 2000, et zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), un programme de mise en sécurité et confortement des zones les plus menacées du Mont Faron a été élaboré entre la Métropole et la ville de Toulon afin de protéger les personnes et les biens.

Afin de pallier les problèmes liés à l'instabilité rocheuse, il existe trois familles de protection :

- Préalablement aux travaux de confortement, afin de garantir une mise en sécurité du site en cas d'évolution rapide des phénomènes, un réseau de surveillance et d'alerte par auscultation et surveillance géologiques des falaises du Faron a été mis en place dès 2015.
- Les parades actives permettent d'empêcher la chute de pierres ou de blocs à la source. Ces parades sont situées directement au niveau de la falaise ou des éperons rocheux et retiennent les éléments instables. Elles peuvent être utilisées seules ou couplées à des parades passives.
- Les parades passives permettent, en cas de chute de bloc, de protéger les enjeux humains et matériels (habitations) en contrebas. Les parades passives n'ont pas pour objectif de réduire le risque de chute de bloc mais de limiter les impacts qu'il pourrait engendrer par arrêt ou guidage des masses décrochées du massif avant l'atteinte des enjeux.

Le programme de travaux envisagé, pour la mise en sécurité et le confortement sur le périmètre du Mont Faron, comprend 19 projets sur des parcelles gérées soit par la Métropole (soit 10 projets), soit par la ville de Toulon.

Les premiers travaux ont démarré en 2020 et s'étalent sur 15 ans maximum. La Métropole a conforté 7 secteurs de travaux. Les 3 derniers secteurs (Sud et Nord) sont programmés entre 2025 et 2028.

6

Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire, ce qui passe par des choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par l'implication des agents et du personnel.



Encouragement à la mobilité douce des agents de TPM

Les déplacements individuels des agents en véhicule sont en partie responsables des émissions de gaz à effet de serre.

Pour diminuer les déplacements en voiture individuelle à énergie fossile dans le cadre des trajets domicile-travail et professionnels

D'après la phase de diagnostic du **Plan de Mobilité Employeur TPM**, un agent sur 4 habite à moins de 5 km de son lieu de travail. De plus, près de la moitié des agents indique être en mesure de pouvoir utiliser un mode de transport alternatif à la voiture individuelle, plus particulièrement grâce à l'emploi du vélo, des transports en commun, ou du covoiturage.

Le plan d'actions du Plan de Mobilité Employeur TPM déjà réalisé en 2023.

Il comprend 7 domaines cités ci-après et 20 actions :

- 1 : Mon trajet domicile-travail « je change de bout en bout, je deviens alter-modal ».
- 2 : Mon dernier km, je passe à l'intermodalité.
- 3 : Mes trajets « pro », pour mon travail, je modifie mes habitudes de déplacement.
- 4 : Mes déplacements maîtrisés, mes déplacements réduits à la source.
- 5 : Mes aides « à quoi j'ai droit ? » (TPM est là pour vous).
Des incitations financières pour plus de solidarité entre agents.

- 6 : Mes nouvelles technologies, informations dynamiques, des outils pour m'aider dans mes choix de mobilité.
- 7 : Mon comportement écomobile, des solutions pour innover et marquer mon engagement.
- **Un panneau d'information voyageurs** présentant les horaires de passage de bus est placé à l'accueil de l'Hôtel de la Métropole.
- **Le Plan Vélo** réédité chaque année, cartographie les itinéraires cyclables aménagés du territoire, soit 328 km (juin 2024). Sur son verso, il présente des informations variées sur les services vélo, la réglementation en vigueur et les règles de sécurité.

Pour diminuer les déplacements en voiture individuelle à énergie fossile dans le cadre des trajets domicile-travail

- La Métropole **participe aux frais d'abonnement aux transports en commun** à la demande des agents à hauteur de 50%.
- **Une aide à l'achat de vélos électriques** est proposée aux agents.
- **Des emplacements de parkings vélos et des douches** sont réservés dans les deux principaux bâtiments administratifs.
- **Un forfait mobilités durables** de 150€/an pour le covoiturage, l'emploi du vélo et des trottinettes électriques.

Pour diminuer les déplacements en voiture individuelle à énergie fossile dans le cadre des trajets professionnels

- Des cartes de transport en commun sont mises à disposition au sein de chaque direction.



- Des véhicules électriques sont intégrés au pool de véhicules de service.
- Des prises de rechargement pour les véhicules électriques sont disponibles.
- Des vélos électriques sont mis à disposition des agents.
- Pour limiter les déplacements des informaticiens, un outil de prise en main à distance a été mis en place.
- Depuis 2019, le Bureau Numérique permet aux agents de : partager et coproduire des documents en ligne, accéder aux applications de saisie des délibérations ou de marchés publics, programmer des réunions en visioconférence.
- La sensibilisation au covoiturage pour mutualiser les trajets des agents ayant des missions semblables ou participant à des réunions communes grâce au bon sens au sein des services.

Les consommations en énergie électrique

Consommations électriques des bâtiments administratifs

Modalités de gestion :

- Les locaux de l'Hôtel de la Métropole **sont équipés d'éclairages économes à LED.**
- **Les principaux bâtiments administratifs sont équipés :**
 - pour les locaux, de capteurs de lumière qui se déclenchent en fonction de la luminosité,
 - pour les circulations et les sanitaires, d'éclairages soit sur minuterie les deux tiers du temps, soit sur détection automatique de présence.
- **Le chauffage et la climatisation des principaux bâtiments administratifs sont programmés** selon des plages horaires précises.



Plan de sobriété énergétique de la Métropole

Dans le contexte de crise énergétique, la Métropole s'est engagée en octobre 2022 dans de nouvelles actions permettant de réduire sa consommation énergétique grâce à un Plan de sobriété énergétique. 6 axes et 20 mesures identifiées sont notamment détaillés dans un numéro spécial du Cahier de Liaison d'Information du Personnel (CLIP) en 2023 :

1. Réduction des dépenses liées au chauffage.
2. Éclairage plus sobre des bâtiments et des espaces publics.
3. Rénovation énergétique du patrimoine de la Métropole.
4. Des déplacements plus propres.
5. Promotion de la sobriété numérique.
6. Sensibilisation des agents.



En 2023, une plateforme des consommations d'énergie électrique et de gaz a été développée par la Métropole, et déployée aux services concernés (action n°12 du plan de sobriété). Elle permet de suivre et localiser les points de consommations (bâtiments, éclairage public) et de disposer d'une série d'indicateurs et de statistiques pour faciliter le pilotage et la prise de décision.

ZOOM

Consommations électriques du matériel bureautique

- Les écrans des ordinateurs sont en mode veille après 15 minutes d'inactivité, et les ordinateurs s'éteignent automatiquement à partir de 20h.

Le décret tertiaire

Le décret tertiaire (décret n°20219-771 du 26 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, impose aux propriétaires de réduire leurs consommations énergétiques.

La Métropole a identifié une vingtaine de bâtiments assujettis et a désigné un bureau d'études pour l'accompagner dans cette démarche, à savoir :

- **Collecter les données** de consommations sur les différents sites de la Métropole.
- **Opérer la déclaration** en ligne sur la plateforme de recueil et de suivi des consommations d'énergie du secteur tertiaire (OPERAT).
- **Réaliser des pré-diagnostics** et des audits énergétiques des bâtiments concernés.
- **Élaborer un diagnostic** stratégique patrimoniale.
- **Définir un plan** d'action et **un schéma** directeur.

La déclaration OPERAT a été effectuée et les années de références, en termes de consommation, ont été identifiées et déclarées. Les pré-diagnostics et les audits énergétiques sont réalisés et la Métropole dispose de rapports pour chacun des bâtiments concernés. Elle travaille actuellement à l'étude des propositions techniques et financières faites par le bureau d'études pour atteindre les objectifs fixés par le décret tertiaire dans les délais impartis.

Le SPASER

Dans le cadre du pilier environnemental du SPASER, la Métropole veille dans ses achats à :

- **Préserver les continuités écologiques ;**
- **Atténuer les impacts de l'activité humaine** en favorisant des modes de vie et d'organisation collective plus sobres en consommation de ressources naturelles et énergétiques ;
- **Accélérer les actions** en faveur d'un modèle de développement orienté vers une cité verte et durable.

Ainsi, l'axe n°1 du SPASER développé en conséquence vise expressément à lutter contre le changement climatique. Concrètement, ce sont 3 actions spécifiques qui sont déclinées dans

les marchés publics de la Métropole au titre de conditions d'exécution s'imposant aux titulaires des contrats mais aussi, opportunément, par la mise en œuvre d'un critère d'attribution des offres permettant de veiller à la performance des offres en matière de protection de l'environnement.

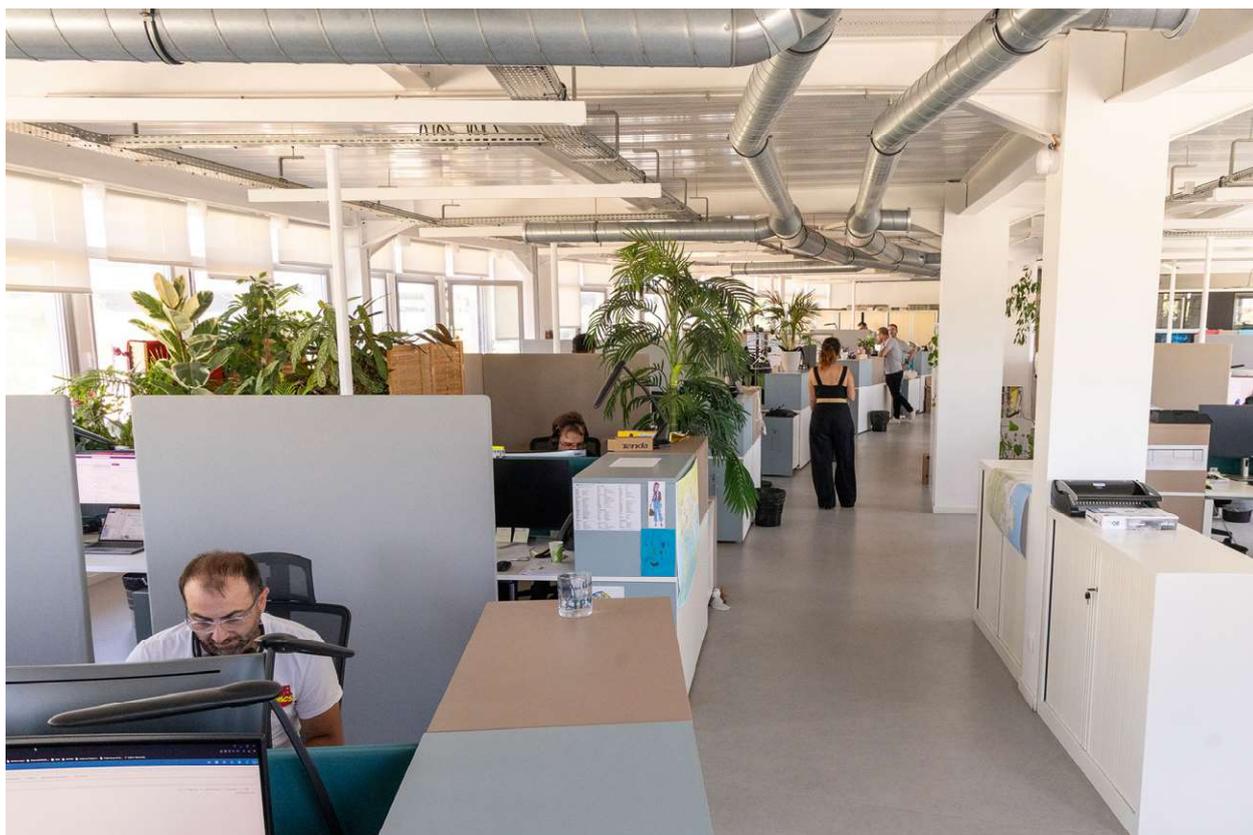
Ces actions tendent à diminuer l'empreinte carbone et à favoriser la sobriété écologique, à la promotion des énergies renouvelables et à l'intégration de démarches d'écoconception dans tous les projets d'achat de la Métropole en encourageant les constructions autonomes en énergie et de haute qualité environnementale.

CHIFFRE CLÉ 2023

66% des marchés notifiés par la Métropole présentent au moins une considération environnementale (+10% en un an)



Colloque « Achats publics et Transition écologique » au Palais Neptune



Exemple d'intégration dans les marchés publics de dispositifs de lutte contre le changement climatique

Un immeuble situé dans le quartier de Sainte Musse à Toulon est réhabilité pour l'installation d'un DATA-center et de bureaux pour les agents de la Métropole et de la ville de Toulon. Ce projet innove dans plusieurs domaines :

- **Préservation des caractéristiques architecturales du bâtiment** tout en permettant l'intégration des nouveaux usages et la mise en œuvre des dispositifs de performance énergétique (pompe à chaleur ou encore brise-soleil).
 - **Production d'électricité et sobriété énergétique** : la ville de Toulon fait le choix d'une large couverture des toits (155 panneaux photovoltaïques pour une production en moyenne de 81 000 kWh), pour sa propre consommation (le DATA-center en activité sans interruption), tout en permettant l'alimentation d'un bâtiment énergivore, le complexe sportif, situé à moins de 2 km de la zone de production.
- En termes de sobriété énergétique, le bâtiment prévoit l'intégration d'une solution domotique (capteurs de température,

régulation chauffage et climatisation permettant le pilotage et la maîtrise des consommations d'énergie).

Le DATA-center est doté d'un système de refroidissement des baies informatiques afin de garantir des économies d'énergies importantes (refroidissement uniquement des baies et non de l'espace total). À ce titre, le projet est labélisé « Code of Conduct » (référentiel environnemental européen pour les DATA-center).



Le cluster d'entreprises innovantes EA Écoentreprises

Co-organisée par la Métropole et le cluster d'entreprises innovantes EA Écoentreprises en septembre 2023, la 2^{ème} édition du Colloque « Achats publics et transition écologique » a été l'occasion de nombreuses rencontres entre acheteurs publics (plus de 120 collectivités représentées) et entreprises autour des enjeux de la transition écologique.

En présence d'intervenants experts (notamment Thomas Lesueur, Commissaire Général au développement durable pour le Ministère de la transition écologique, Vincent Corboulay, fondateur de l'Institut du Numérique Responsable) et de représentants d'agences

et d'associations œuvrant au verdissement de la commande publique (Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement, France Urbaine ou encore Greentech Innovation), les sujets de l'intégration des considérations environnementales dans les achats, des enjeux du numérique responsable et de la gestion des biodéchets ont été largement abordés dans le cadre de tables rondes.

Des pitches acheteurs et entreprises ont fait office de sourcing, permettant aux acteurs d'une commande publique responsable et innovante de confronter offre et demande.

ZOOM

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources, c'est préserver notre environnement exceptionnel, garantir aux habitants un cadre de vie agréable, un territoire où l'on respire mieux.

Les sites concernés relèvent de différents types de milieux : falaises, maquis, mares temporaires méditerranéennes, forêts, rocailles, pelouses ou zones rocheuses. Ils abritent plusieurs habitats naturels, dont certains d'intérêt communautaire.

De tels milieux recèlent, en outre, des espèces qui y sont strictement inféodées, incluant celles pouvant être inscrites sur la liste rouge des espèces menacées, comme l'*Armeria arenaria* subsp pra-

detensis, qui ne pousse que sur le sol de l'ancienne Mine de Cap Garonne au Pradet, le lézard ocellé dans le massif de la Colle Noire ou l'aigle de Bonelli dans les massifs des monts Toulonnais.

Ces espaces font l'objet d'une attention toute particulière nécessitant une connaissance et une technicité renforcées, soit en régie, soit par l'intermédiaire de prestataires privés ou d'associations d'insertion.



À l'appui d'outils de pilotage, plans de gestion, feuilles de route, projets, la Métropole met en œuvre un ensemble d'actions en faveur de la préservation, de la valorisation des sites naturels, de leur ouverture au public et de la mise en production agricole, dès que la valeur agronomique des terres ou les vestiges de l'histoire du site le permettent. Ces actions et travaux relèvent de :

- La gestion des usages ;
- L'entretien des espaces ;

- La gestion des boisements ;
- La mise en valeur du bâti ;
- La création de sentiers ;
- L'entretien des infrastructures de lutte contre les incendies ;
- La pérennisation des habitats et des espèces et les suivis naturalistes faunistiques et floristiques ;
- La régulation des populations invasives végétales et animales.



8 LEVIERS D'ACTION

1

Préservation des sites naturels

2

Préservation des zones humides

3

Valorisation du sentier du littoral et des sentiers pédestres

4

Valorisation des parcs et jardins publics



5

Préservation de l'atmosphère

6

Sensibilisation du public

7

**Préservation des milieux
aquatiques**

8

Une métropole écoresponsable

1 Préservation des sites naturels



CHIFFRES CLÉS

11 sites
sur **10** communes

2263
hectares gérés

6 sites classés
au titre de la Loi
Paysage

4 sites
Natura 2000
concernés :
« Cap Sicié - Six-Fours »,
« Falaises du Mont
Caume », « Mont Caume -
Mont Faron - Forêt
domaniale des Morières »,
« Salins d'Hyères
et des Pesquiers »

Les massifs forestiers

Le territoire regroupe 11 massifs forestiers de gestion métropolitaine :

- **Le Domaine de la Ripelle** (78 hectares), propriété de la Métropole au Revest-les-Eaux et La Valette-du-Var, site classé au titre de la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages du 8 janvier 1993, dite Loi Paysage.
- **Le Faron** (400 hectares, dont une partie classée en zone Natura 2000), au sein de Toulon, incluant la REDIF*, culminant à 584 mètres, site classé au titre de la Loi Paysage.
- **Le Cap Sicié** (865 hectares, dont une partie classée en zone Natura 2000), dont 380 hectares à La Seyne-sur-Mer et 485 hectares à Six-Fours-les-Plages, culminant à 352 mètres, site classé au titre de la Loi Paysage.
- **Le Baou et le Gros Cerveau** (415 hectares, dont une partie classée en zone Natura 2000), forêts appartenant à la commune d'Ollioules, site classé au titre de la Loi Paysage.
- **La Forêt communale de Saint-Mandrier-sur-Mer** (5 hectares).
- **Le Coudon** (137 hectares culminant à 701 mètres) appartenant à la commune de La Valette-du-Var, site classé au titre de la Loi Paysage.
- **Le Domaine de Fabrégas** (70 hectares) à La Seyne-sur-Mer, propriété du Conservatoire du littoral, site en partie classé au titre de la Loi Paysage.
- **Le Bois de Courbebaisse** (7 hectares) au Pradet, propriété du Conservatoire du littoral.
- **La Colle Noire** (170 hectares) au Pradet, propriété du Conservatoire du littoral.
- **La Presqu'île de Giens** à Hyères (116 hectares), propriété du Conservatoire du littoral, site classé au titre de la Loi Paysage.

* REDIF : Régie d'Exploitation et de Développement des Installations touristiques du Mont Faron.

Les sites terrestres et marins classés Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels composé des sites les plus remarquables de l'Union Européenne. Son objectif est de préserver la biodiversité et en particulier de maintenir dans un état de conservation favorable les habitats remarquables et espèces menacées présents sur ces sites. La Métropole comprend neuf sites Natura 2000 répartis à terre et en mer et est animatrice pour cinq d'entre eux :

- Site mixte terrestre et marin « Cap Sicié - Six-Fours »
- Site marin « Embiez - Cap Sicié »
- Sites terrestres « Falaises du Mont Caume » et « Mont Caume - Mont Faron - Forêt Domaniale des Morières »
- Site mixte terrestre et marin « Salins d'Hyères et des Pesquiers »



Forêt communale de Saint-Mandrier-sur-Mer

Natura 2000 : une nouvelle convention d'animation pour les sites « Mont Caume - Mont Faron - Forêt Domaniale des Morières » et « Falaises du Mont Caume »

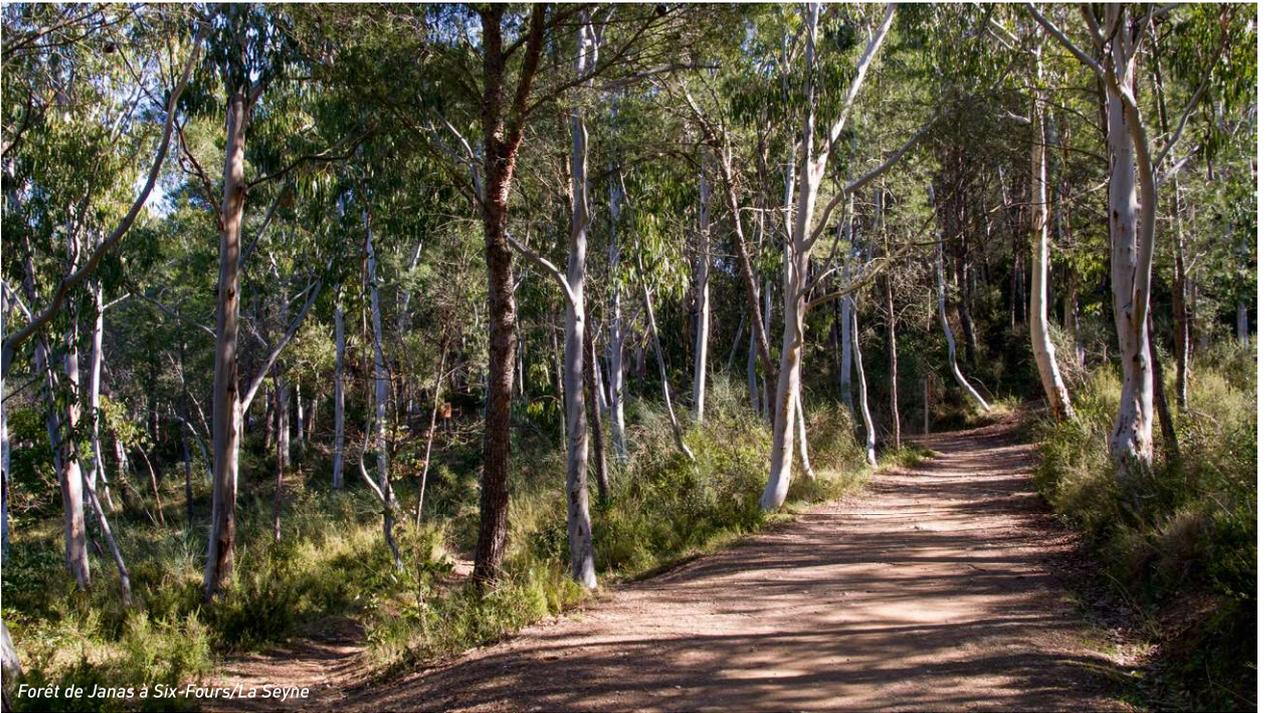


Après le renouvellement des conventions d'animation pour les sites « Cap Sicié - Six-Fours » et « Salins d'Hyères et des Pesquiers » durant l'été 2023, c'est la convention pour les sites « Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières » et « Falaises du Mont Caume » qui a été relancée

au printemps 2024. À ce titre seront financés pour les trois ans à venir par la Région Sud dans le cadre des crédits FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) du Programme de Développement Rural (PDR), 80% de missions d'animation de ces sites, ainsi qu'une étude sur la cohabitation entre les activités de spéléologie et les chauves-souris très présentes sur le plateau de Siou-Blanc.



ZOOM



Forêt de Janas à Six-Fours/La Seyne

L'Atlas de la Biodiversité est lancé !



L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a lancé début 2023 un appel à projet sur les « Atlas de la Biodiversité » auquel la Métropole a été lauréate. L'élaboration de cet outil a pour objectifs :

- D'améliorer l'état des connaissances naturalistes.
- De sensibiliser le public et les acteurs.
- De définir les enjeux du territoire métropolitain afin d'aider à la décision et de doter la Métropole d'un plan d'actions pour favoriser la biodiversité.



ZOOM

Le lancement de la démarche a eu lieu le 22 mai 2024 lors d'une journée d'animations à destination du grand public. Les inventaires et programmes de sciences participatives sont en phase de préparation.

Des tournages dans nos espaces naturels

En 2023, trois demandes pour un film, quatre demandes pour des séries et une demande pour une séance de shooting ont été gérées par le Bureau des Tournages pour accueillir des équipes de production sur nos sites naturels.

Il s'agit de présenter aux équipes de production les sites pour effectuer les repérages, mais aussi de les sensibiliser à leur fragilité et de leur expliquer les différentes formalités à respecter.

Ainsi, dans la plupart des cas une convention est établie par la Métropole et une aide est apportée aux équipes de production pour faciliter leurs démarches auprès des différentes administrations (Conservatoire du littoral ou encore services de l'État).

Une opération de renaturation au Faron



Une opération de démolition et de dépollution a été entreprise au sommet du Faron dans un objectif de renaturation et de valorisation du paysage de ce site classé.

Le restaurant La Guinguette du chat perdu a fait l'objet d'une démolition complète ainsi que toutes les aires de jeux situées en partie sommitale du Faron (notamment à la gare d'arrivée du téléphérique et au restaurant Le Drap d'Or) pour ensuite évacuer les matériaux de constructions dont une grande partie est constituée de béton.

Une opération de valorisation de l'oliveraie à La Ripelle



L'association « le Conservatoire Méditerranéen Partagé » a proposé sur demande de la Métropole un programme d'actions pluriannuel détaillé et chiffré pour la remise en culture de l'oliveraie incluant :

- La taille de formation et d'entretien.
- La protection biologique.
- La fertilisation.
- Les travaux du sol.
- La récolte.
- La plantation de nouveaux sujets patrimoniaux (sélection variétale de 10 sujets environ).

Ces éléments détaillés permettront à la Métropole de déterminer l'opportunité de poursuivre ce projet.

© Photos : Service Environnement TPM

Valorisation du site de la Pointe de l'Esterel

Les actions de valorisation et de restauration du patrimoine naturel et historique de la Pointe de l'Esterel commandées par le Conservatoire du littoral et auxquelles a participé la Métropole, ont commencé.

Une clôture et un portail ont été posés sur cette zone pour la préservation des espèces floristiques protégées et une opération de nettoyage du site a été menée.

Une opération de renaturation à la Colle Noire

Une opération de désartificialisation des sols et de renaturation d'un parking artificiel en zone péri-urbaine du massif de la Colle Noire a été réalisée avec l'évacuation de 12 tonnes d'enrobé et 45 tonnes de gravats. Le sol a ensuite été décompacté afin de favoriser la revégétalisation naturelle.

Une opération de renaturation au Massif du Cap Sicié

À la suite de la renaturation de la zone de saut dite des « Arènes » en 2022 qui avait permis d'éliminer les aménagements illégaux, le sol a été décompacté afin de faciliter la

reprise de la végétation, des revers d'eau ont été repris et des fascines ont été créées pour limiter l'érosion et enfin, de la mise en défens simple a été installée pour limiter le piétinement.

Un chantier exemplaire pour le lézard ocellé



La Métropole a proposé d'accompagner les travaux DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) sur la route D20 pour conduire un débroussaillage alvéolaire en faveur du lézard ocellé qui bénéficie d'un Plan National d'Action.

Avec l'appui du Conservatoire des Espaces Naturels de PACA, cette nouvelle méthodologie portant sur l'exécution des travaux a pu être expérimentée en régie.

À la suite de cette expérience, cette technique ambitieuse en matière de préservation de la biodiversité sera

proposée de manière plus systématique dans l'ensemble des travaux de lutte contre l'incendie qu'elle entreprend.

Une opération de retrait de lignes électriques menées par Enedis en site classé

À la faveur de travaux d'entretien de la ligne électrique alimentant Notre-Dame du Mai et l'antenne TDF située en haut du Massif du Cap Sicié et sous l'impulsion de la Métropole, Enedis a procédé à l'enfouissement de 980 m de lignes électriques.

Les travaux ont donné lieu à des évaluations des incidences au titre de Natura 2000 et à une validation de l'inspection des sites. Ils ont duré 2 semaines permettant de diminuer les risques de collision pour la faune, mais surtout, une amélioration notable de la qualité paysagère du site.



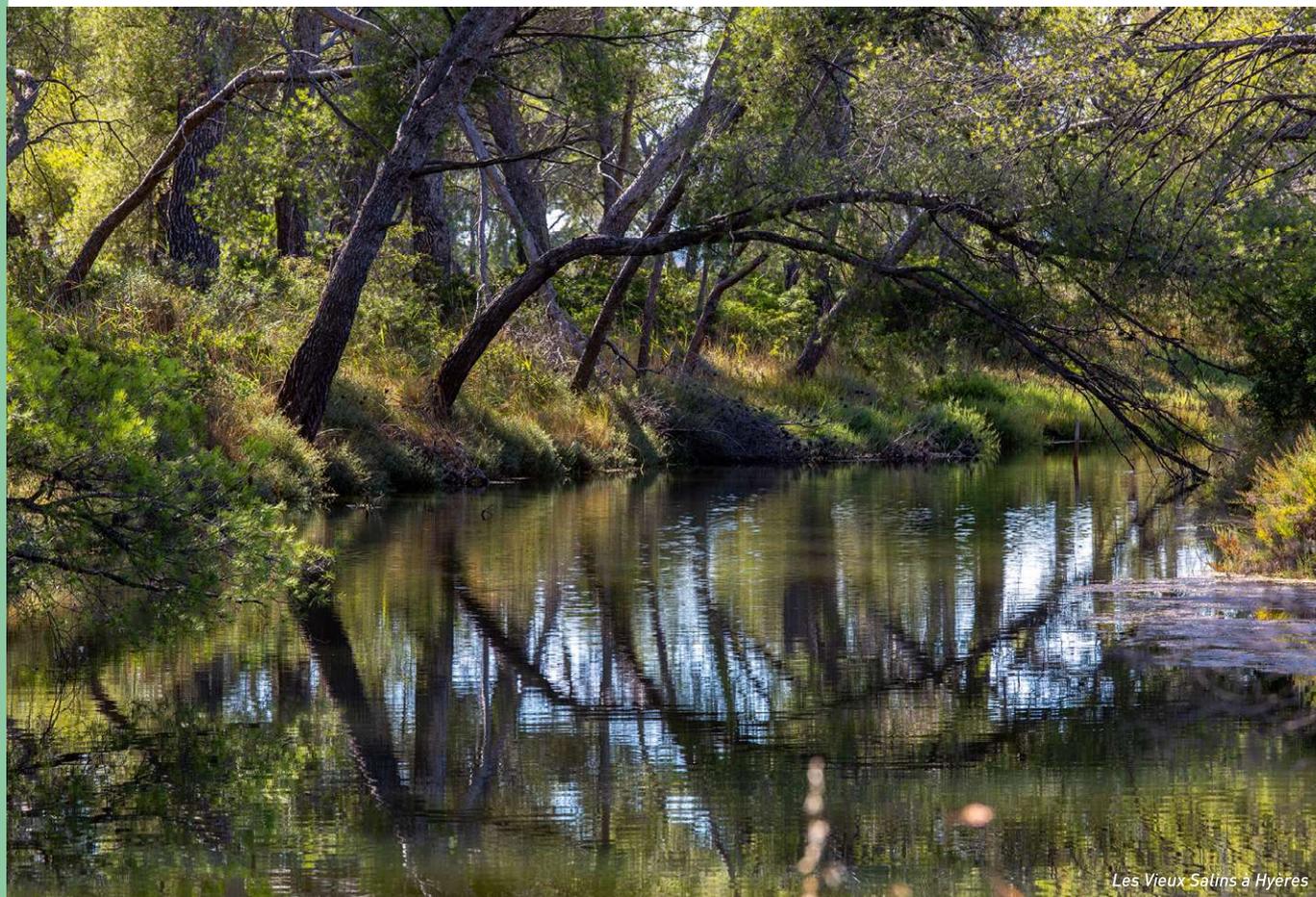
© Photos : Service Environnement TPM

ZOOM



Massif de la Colle Noire au Pradet

2 Préservation des zones humides



Les Vieux Salins à Hyères

Un site patrimonial, d'intérêt écologique majeur, les Salins d'Hyères (sur 900 ha), des marais satellites, des cours d'eau (58 km, dont 13 à reconquérir) et un littoral soumis à érosion.

Les enjeux liés aux zones humides sont aussi ceux de la biodiversité particulièrement riche qu'elles abritent. Flore vasculaire, bryophytes, entomofaune, micromammifères, avifaune, chaque groupe taxonomique y exprime sa diversité et ses spécificités. Cette diversité se retrouve dans celle des habitats naturels et des écosystèmes regroupés sous le terme générique de « milieux humides » : tourbières, bas-marais, prairies humides, magnocariçaies, landes humides, mégaphorbiaies ou encore boisements humides.

Tous ces écosystèmes ont un point commun - **l'eau** - mais présentent aussi des caractéristiques qui rendent chacun d'entre eux unique.

Cette diversité explique la complexité qui peut exister dans la perception des zones humides, dans leur prise en compte dans les politiques publiques, mais aussi dans la mise

en œuvre des actions visant à leur conservation, leur gestion et leur restauration ou réhabilitation.

Aujourd'hui, avec la reconnaissance des services écosystémiques rendus par les zones humides, **ces actions sont une priorité pour l'avenir car elles contribuent à :**

- L'atténuation des changements climatiques.
- Une solution économique pour se protéger contre les crues.
- Une solution naturelle et durable pour préserver des ressources en eau en quantité par leur capacité de stockage et de restitution et en qualité par leur pouvoir auto-épurateur.
- Un environnement favorable à la biodiversité.
- Un lieu de partage entre les riverains et de plus en plus, un atout d'attractivité du territoire.

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Au titre de la compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations » (GEMAPI), issue de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) de 2014, **le rôle de la Métropole est de travailler sur les quatre items suivants :**

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès.
- La défense contre les inondations et contre la mer.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.



Les sites des Salins d'Hyères et les marais satellites



D'une superficie de 900 hectares, le site se compose de deux entités : **le Salin des Pesquiers et les Vieux Salins.** Les Salins d'Hyères sont la principale zone humide, réservoir de biodiversité, entre la Camargue et l'Italie, **d'importance internationale ayant le label RAMSAR.**

- **Les Marais des Estagnets** (10 ha situés à l'extrême sud du tombolo occidental, classés en réserve biologique).
- **Les Marais du Pousset et de la Bergerie** (10 ha situés sur la presqu'île de Giens, au sud de la Bergerie).

Ces marais offrent un étalement de végétation de la jonchaie à la roselière et sont ceinturés par des tamaris. Ils abritent des oiseaux d'eau, des espèces de reptiles ainsi que des amphibiens protégés et font l'objet d'une veille naturaliste appuyée car il s'agit de microsites très riches d'un point de vue écologique. Ces sites ne sont pas accessibles au public.



Action phare de l'année

👁️ Le programme Stoechas

Sur les sites des Salins, via le programme Stoechas initié par le Parc national de Port-Cros, lichens, insectes et batraciens ont été inventoriés.

Les Salins d'Hyères ont ainsi accueilli de nombreux scientifiques pour valoriser les richesses de ce site naturel d'importance.

Les résultats sont en cours d'analyse, les identifications nécessitant du temps de recherche en laboratoire.

La récolte de fleur de sel et le Salin neuf



La récolte de fleur de sel artisanale permet une distribution gratuite aux visiteurs lors de la Fête des Salins.

Un projet plus ambitieux de production salinière à but patrimonial est en cours d'élaboration sur une surface totale de 50 hectares. Ainsi, la Métropole, aidée par l'association

de Sauvegarde des forêts varoises, poursuit les travaux d'aménagement d'un Salin neuf composé d'une vingtaine de partènements, c'est-à-dire de petits bassins carrés permettant par une circulation successive de l'eau de mer de sur-concentrer le sel jusqu'à la cristallisation finale sur les tables salantes.

Cela consiste en la reprise des planchéiages du Salin neuf pour stabiliser les berges des bassins avec des planches de bois et la pose d'ouvrages hydrauliques à l'entrée et à la sortie de chaque bassin.

La Métropole met en valeur ses espaces par une production « 100% naturelle, 100% TPM ».

L'ouverture de la voie douce de découverte « Le Pas du Saunier »



Après une longue phase d'études validée par le Conservatoire du littoral et les services de l'État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de PACA - DREAL, Direction départementale des territoires et de la mer du Var - DDTM) et plusieurs mois de travaux, la voie douce de découverte

du Salin des Pesquiers (Le Pas du Saunier) reliant le giratoire de l'hippodrome au village de La Capte a été inaugurée le 19 juillet 2023.

Le Salin des Pesquiers s'étend sur 550 hectares et une piste naturelle d'1,6 km, permet aux visiteurs piétons et vélos de découvrir les richesses naturelles et historique du site, classé Natura 2000.

La faune et la flore y sont protégées et de nombreuses espèces d'oiseaux y trouvent refuge. La circulation est contrôlée en journée afin d'encadrer la fréquentation et de limiter l'impact sur la faune et la flore. Une expérience est menée en ce sens durant une année. Suite à cette étude, la voie

pourra être provisoirement fermée lors de certaines périodes, comme lors des nidifications. La voie douce est fermée la nuit.

Le salin est entouré d'un canal de ceinture en eau. Le passage au-dessus de ce canal est permis grâce à des passerelles. L'une d'entre-elles a été aménagée au nord, à proximité de la piste cyclable du littoral et du parking Arromanches. Au sud, la voie de découverte se prolonge au niveau du bâtiment appelé « le magasin », par une 2^{ème} passerelle assurant une jonction avec le village de La Capte. Avec les clôtures originales, ces dernières ont été réalisées par un ferronnier et s'intègrent à l'esprit industriel du site.

ZOOM



La restauration du Tympan

Les travaux du projet de restauration du bâtiment du tympan des Pesquiers et des logements annexes ont été lancés. Anciens cœurs du salin, les tympanes abrités par le bâtiment du même nom, ont fait circuler l'eau pendant pratiquement un siècle pour sa mise en fonctionnement et la production du sel. Remplacé par des pompes électriques à partir des années 1950, ce bâtiment riche d'un patrimoine industriel unique, était dégradé.

ZOOM

Les travaux de restauration des bâtiments, dont les anciens logements et la roue du tympan encore présente, ont débuté en septembre 2023. La livraison de l'ensemble est prévue pour la fin de l'été 2024.

3

Valorisation du sentier du littoral et des sentiers pédestres



Le sentier du littoral

Le sentier du littoral s'étend de la commune de Six-Fours-les-Plages jusqu'à Hyères sur un linéaire de 47 km.

Il permet aux habitants et aux visiteurs un libre accès au littoral, au patrimoine naturel (faune, flore, géologie) et historique (notamment l'architecture militaire).

Des travaux de mise en sécurité et de réhabilitation sont régulièrement réalisés et une signalétique adaptée a été mise en place. Des inventaires faune et flore en milieux terrestres et aquatiques sont réalisés en cas de besoin en préalable et à l'issue des travaux afin de s'assurer de leur non-impact sur le milieu naturel.

Dans une logique d'adaptation douce au changement climatique et quand le contexte d'aménagement du sentier du littoral le permet, il peut être envisagé des solutions de déport du sentier afin d'éviter son artificialisation.

Le guide du sentier du littoral

Un guide du sentier du littoral mis à disposition du public recense près d'une vingtaine de randonnées de découverte et sportives.

Il est associé à une newsletter qui paraît tous les 2 mois et informe les usagers du niveau de praticabilité des itinéraires. Ce document est envoyé par voie dématérialisée et disponible sur le site www.metropletpm.fr/balades

Plus d'1 million d'euros est investi chaque année par la Métropole.

47 km de sentier littoral, avec de nombreuses parties dédiées à la randonnée pédestre.

La surveillance du sentier du littoral et des sites naturels

Depuis 2007, des écogardes de la Métropole ont assuré la surveillance du sentier du littoral en semaine et durant les week-ends. À partir de 2016, le même dispositif est mis en place le week-end pour les sites naturels : Cap Sicié, Colle Noire, Mont Faron, domaine de la Ripelle et la presqu'île de Giens. Ces patrouilles renforcent la surveillance des massifs forestiers et du sentier du littoral

au regard du risque incendie notamment en saison estivale.

En complément de ces missions de surveillance, les écogardes informent les usagers (itinéraires, paysages, faune, flore), participent à diverses actions pédagogiques et assurent différents travaux de valorisation (suivi naturaliste, propreté, travaux forestiers et de génie civil).

Ce dispositif est complété par un partenariat technique et scientifique avec le Parc national de Port-Cros et des marchés d'insertion professionnelle permettant de favoriser le retour à l'emploi de personnes exclues du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.



Les sentiers de randonnées

Les sentiers de randonnées sont des voies de communication tracées dans un environnement naturel pour permettre la randonnée pédestre.

Lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre d'un itinéraire, ils peuvent être balisés par un marquage dédié, complété ou non par des panneaux indicateurs précisant le lieu à atteindre et, parfois l'horaire.

Actions phares de l'année

- 👁️ **Réhabilitation du sentier du littoral en impasse à La Seyne-sur-Mer entre la Vernette et Mar Vivo.**
- 👁️ **Poursuite des travaux de requalification du cheminement entre la Badine et la Tour Fondue à Hyères, en partenariat avec la DREAL afin de répondre aux exigences du site classé.**
- 👁️ **Pose de ganivelles par les écogardes en arrière plage de la pinède des Pesquiers à Hyères, afin de préserver du piétinement le cordon dunaire et la flore endémique.**

Le Sentier Métropolitain



Initié dans le cadre du programme européen « Nature for City Life 2017-2022 », la Métropole poursuit aujourd'hui le projet de création d'un « Sentier Métropolitain » pour sensibiliser aux bénéfices de la nature en ville en matière d'adaptation au changement climatique.

Le tracé prévisionnel du Sentier Métropolitain forme trois grandes boucles principales qui relient toutes les communes de la Métropole et qui nous transportent du sentier du littoral jusqu'aux monts toulonnais, où serpentent le GR51 (Sentier de Grande Randonnée 51) et autres sentiers de randonnées.

Le Sentier Métropolitain doit nous permettre de (re)découvrir la nature en ville sous toutes ses formes et les solutions qu'elle apporte pour adapter nos territoires aux évolutions du climat.

Des installations artistiques, réalisées par de jeunes artistes diplômés de l'ESADTPM (École Supérieure d'Art et Design Toulon Provence Méditerranée), jalonnent son parcours en vue de sensibiliser par l'art et les émotions, aux services rendus par la nature.

En 2024, deux nouvelles œuvres doivent être inaugurées : « Li Bello Vedere » (Léandrine Damien) au Jardin départemental du Las à Toulon et « Cigala » (Estelle Ladoux) dans le parc du Musée Jean Aicard / Paulin Bertrand à La Garde.

En attendant sa mise en service, vous pouvez télécharger gratuitement :

- 5 cartes balades, pour commencer à arpenter le futur Sentier Métropolitain : <https://store.avenza.com/collections/sentiers-metropolitains>
- Le cahier des itinérances Nature For City Life n°5 « De la nécessité de se relier », pour en savoir plus sur la création du sentier : https://issuu.com/bureau-desguidesgr2013/docs/cahier_5-2



Nature For City Life : oeuvre « Li Bello Vedere » de Léandrine Damien au Jardin départemental du Las à Toulon

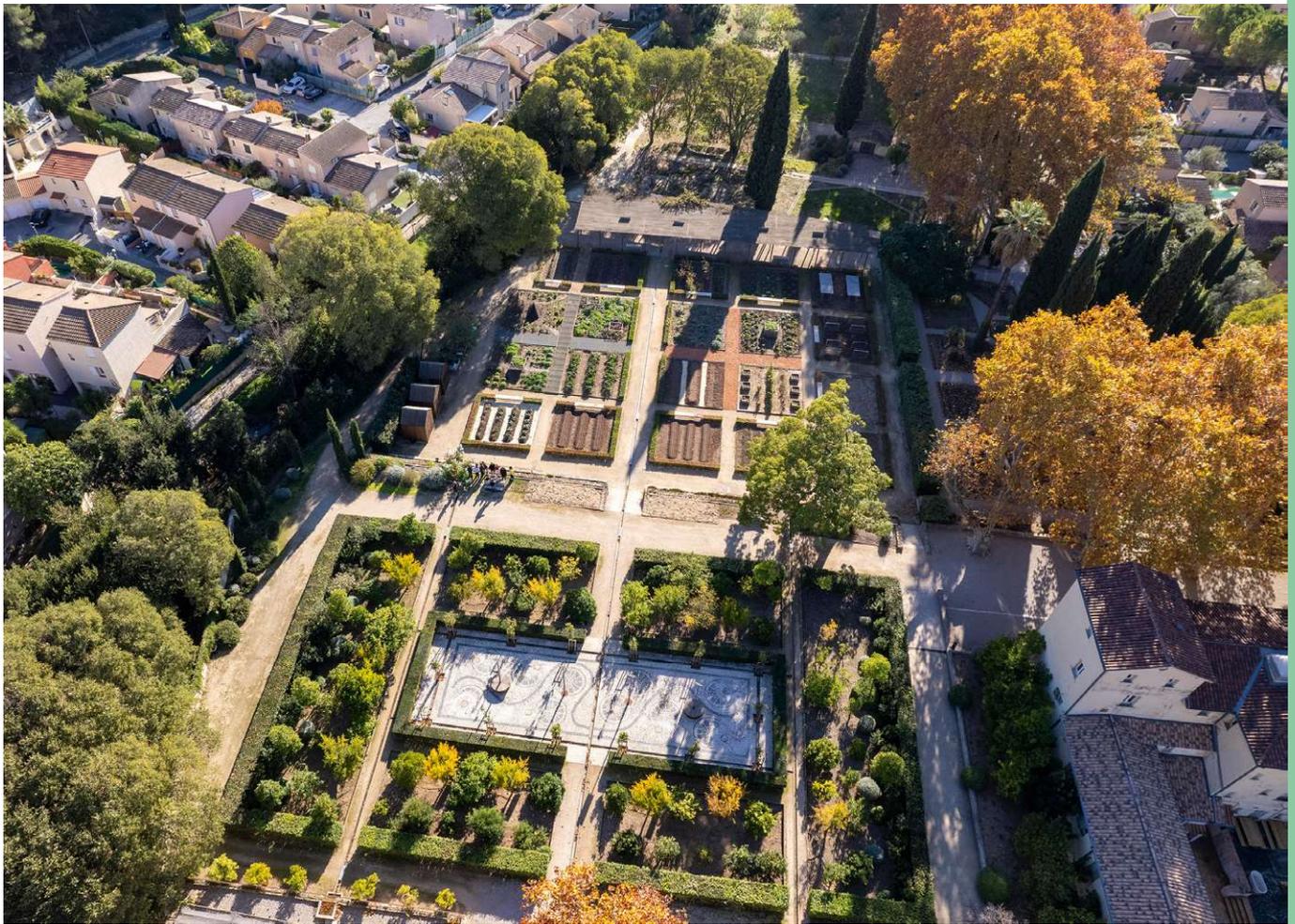
4

Valorisation des parcs et jardins publics

Mis en place en 2004, le label « Jardin Remarquable » distingue des jardins et des parcs, qu'ils soient publics ou privés, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique.

Ce label de qualité est attribué par le Ministère de la Culture pour une durée de 5 ans renouvelable. Il donne lieu à des avantages divers et notamment à une signalisation routes et autoroutes, selon le même processus que les édifices protégés au titre des monuments historiques.

La Métropole conduit, en accord avec les communes, des actions de valorisation des 3 jardins remarquables (dont elle est propriétaire), labellisés : le Jardin de Baudouvin à La Valette-du-Var, le parc Olbius Riquier et le parc Saint-Bernard à Hyères.



Le Jardin de Baudouvin à La Valette-du-Var

Situé sur les contreforts du Coudon, il est composé de grands vergers sur de larges terrasses, une majestueuse allée de platanes, offrant une vue sur la maison de maître, des massifs de buis, l'esplanade et le jardin de propreté, le jardin expérimental, ainsi que les carrés de potagers. Il couvre une superficie de **2,7 hectares**. Les cultures utilisent les technologies économes en énergie (alimentation solaire, recyclage de l'eau). Le domaine accueille des ruches d'abeilles.

*Un jardin,
des spécificités :
3 jardins remarquables
« labellisés »
appartenant
à la Métropole
(pour 12,2 hectares).*

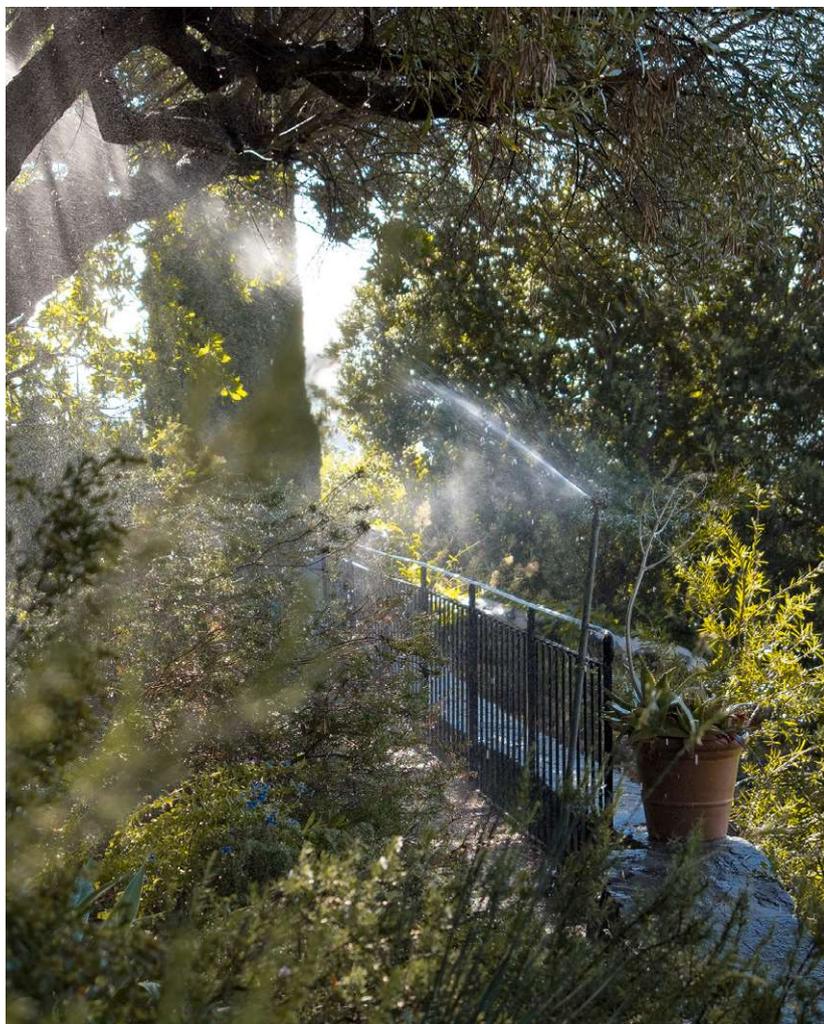


■ Le parc Olbius Riquier à Hyères

Jardin botanique de près de **7 hectares** planté d'essences rares, d'immenses palmiers, des massifs colorés et de plantes exotiques autour de l'étang aménagé, une serre et des jeux d'enfants, un espace de respiration au milieu de l'urbanisation et le long du Roubaud.

Le parc Saint-Bernard à Hyères

Situé sur les hauteurs de la ville médiévale, au pied de la villa Noailles, ce jardin de **2,5 hectares** en terrasses offre une vue panoramique sur la presqu'île, la rade et les Îles d'Or. Des espèces rares (s'apparentant à des essences exotiques et méditerranéennes) côtoient des plantes de garrigues et offrent un écrin pour le Centre d'Art d'Intérêt National.



Le jardin du Port Marchand à Toulon

6600 m² d'espaces récréatifs ont été aménagés par la Métropole.

Le site est conçu à l'image d'un ponton avec des espaces et promenades végétalisées de 1850 m² donnant sur une large terrasse en front de mer de 400 m².

Au cœur du site, un jardin paysager de 3400 m² accueille des jeux pour enfants sur la thématique maritime.

Ce nouvel aménagement d'espaces verts vient compléter les 100 000 m² développés ces dernières années au sein de la ville de Toulon.



5 Préservation de l'atmosphère

Plan de Protection de l'Atmosphère

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a fait l'objet d'un arrêté d'approbation par les services de l'État le 17 mars 2022.

Le plan réalise un inventaire des émissions des sources de pollution, prévoit des actions de réduction des sources fixes (industrie, chauffage résidentiel) et mobiles (transports terrestres, maritimes), évalue l'impact des actions sur les niveaux de concentration en polluants atmosphériques et fixe des objectifs à atteindre en matière de concentration ou de population exposée à un dépassement des valeurs seuils.

Construit autour de 20 « défis », il se décline en 60 actions concrètes dont la moitié sont portées par la Métropole.

Il sera mis en œuvre par les acteurs du territoire et partenaires institutionnels (collectivités, opérateurs économiques) en fonction de leurs compétences respectives.

Un suivi à l'appui d'indicateurs sera effectué annuellement.

NB : périmètre du PPA : le périmètre du PPA comprend 32 communes varoises : Bandol, Le Beausset, Belgentier, Bormes-les-Mimosas, La Cadière d'Azur, Carqueiranne, Le Castellet, Collobrières, La Crau, Cuers, Évenos, La Farlède, La Garde, Hyères, Le Lavandou, La Londe-les-Maures, Ollioules, Pierrefeu-du-Var, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Riboux, Saint-Cyr-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer, Signes, Six-Fours-les-Plages, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, Toulon et La Valette-du-Var.

ZOOM



La Métropole agit pour préserver l'atmosphère grâce à différentes actions :

Le suivi de la qualité de l'air

La Métropole soutient annuellement l'association AtmoSud, pour la surveillance de la qualité de l'air en Région Sud. Ce suivi s'appuie sur un réseau de stations de mesures fixes représentatives de trois types de zones : urbaine, péri-urbaine et de trafic routier.

De plus, l'association AtmoSud, la Chambre de Commerce et

d'Industrie du Var et la Métropole se sont engagées depuis 2020 dans la réalisation d'une étude de la qualité de l'air en zone maritime.

Les résultats indiquent que l'état de la qualité de l'air en zone portuaire est conforme aux exigences réglementaires.

La Métropole poursuit les mesures en zone portuaire.

La Charte nationale pour la qualité de l'air

La Métropole est signataire, aux côtés des acteurs du territoire, de la Charte nationale pour la qualité de l'air.

Celle-ci formalise l'engagement des collectivités et des acteurs de la Région à **s'investir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air.**

La Zone à Faibles Émissions

Le bon état de la qualité de l'air, en dessous du seuil réglementaire depuis 2017, permet à la Métropole d'être identifiée comme « Territoire de vigilance » et non plus « Territoire ZFE ». Ainsi l'exigence réglementaire imposée par la Loi Climat et Résilience est de mettre en place un périmètre ZFE d'ici le 31 décembre 2024, couvrant au moins 50% de la population, dans lequel seuls les véhicules Non Classés (NC) seront exclus. Les véhicules non-classés représentent les véhicules dont le niveau d'émissions polluantes est trop élevé pour prétendre au certificat qualité de l'air (Crit'Air). Les études en cours sont orientées dans ce sens.



6

Sensibilisation du public

La Métropole met en œuvre des actions de sensibilisation du public et des scolaires pour la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources. Une série d'animations et événements sensibilisent à la préservation de l'environnement :

*Nuit internationale de la chauve-souris / Journée mondiale des rivières / Journée mondiale de la mer
Fête de la mer et des littoraux / Fête de la science / Journée de la qualité de la mer*



CHIFFRES CLÉS

70 classes sensibilisées chaque année scolaire à la protection des milieux aquatiques (2023-2024)

30 classes sensibilisées chaque année scolaire à la protection des milieux forestiers (depuis 2011)

33 266 visiteurs accueillis aux Salins d'Hyères (2022-2023)

130 classes sensibilisées annuellement aux Salins d'Hyères

15 000 personnes participant aux Rendez-vous biodiversité (2023)

Les « Rendez-vous biodiversité »

Le territoire métropolitain bénéficie d'un environnement exceptionnel, ce qui doit être accompagné par une large sensibilisation afin de contribuer à la protection des sites. Pour ce faire, la Métropole propose une programmation de sensibilisation à la biodiversité sur l'ensemble du territoire au cours de l'année, proposant des balades naturalistes, des ateliers, des contes, des vidéos ou des événements qui s'appuient sur des journées de sensibilisation nationales et internationales. **En 2023, 21 événements ont été organisés sur le territoire en touchant plus de 15 000 personnes.**

Les accompagnements pédagogiques « La Rade m'a dit... »

La Métropole s'est engagée depuis 2005 auprès des classes élémentaires de son territoire pour sensibiliser le jeune public à la protection des milieux aquatiques. Grâce au programme « La Rade m'a dit... », **pour l'année scolaire 2023-2024, 70 classes ont pu bénéficier d'un accompagnement pédagogique.**



Les accompagnements pédagogiques « Promenons-nous dans les bois »

La Métropole s'est engagée depuis 2011 auprès des classes élémentaires de son territoire pour sensibiliser le jeune public à la protection des milieux forestiers. Le programme « Promenons-nous dans les bois » a permis à **30 classes de découvrir les milieux forestiers** de la Métropole à travers 3 thématiques laissées au choix : la forêt face aux risques, la gestion forestière et la biodiversité.

À la découverte des Salins d'Hyères

La Métropole propose la découverte des sites des Salins d'Hyères aux scolaires et au grand public. En 2022-2023, la fréquentation a nettement augmenté avec **33 266 visiteurs accueillis, sans compter tous les nouveaux usagers qui empruntent désormais la voie douce de découverte « Le Pas du Saunier ».**

- Chaque année scolaire, **en moyenne 130 classes découvrent le patrimoine naturel et culturel du site.**
- **L'Espace Nature et la Levée Saint-Nicolas sont ouverts librement au public** aux Vieux Salins, tout au long de l'année.
- **Les événementiels des Salins d'Hyères.**
- **Des visites guidées ornithologiques avec la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux (LPO), ou patrimoniales,** pour découvrir l'histoire du sel avec l'Office de Tourisme Provence Méditerranée permettent au public de se renseigner sur le site des Salins.

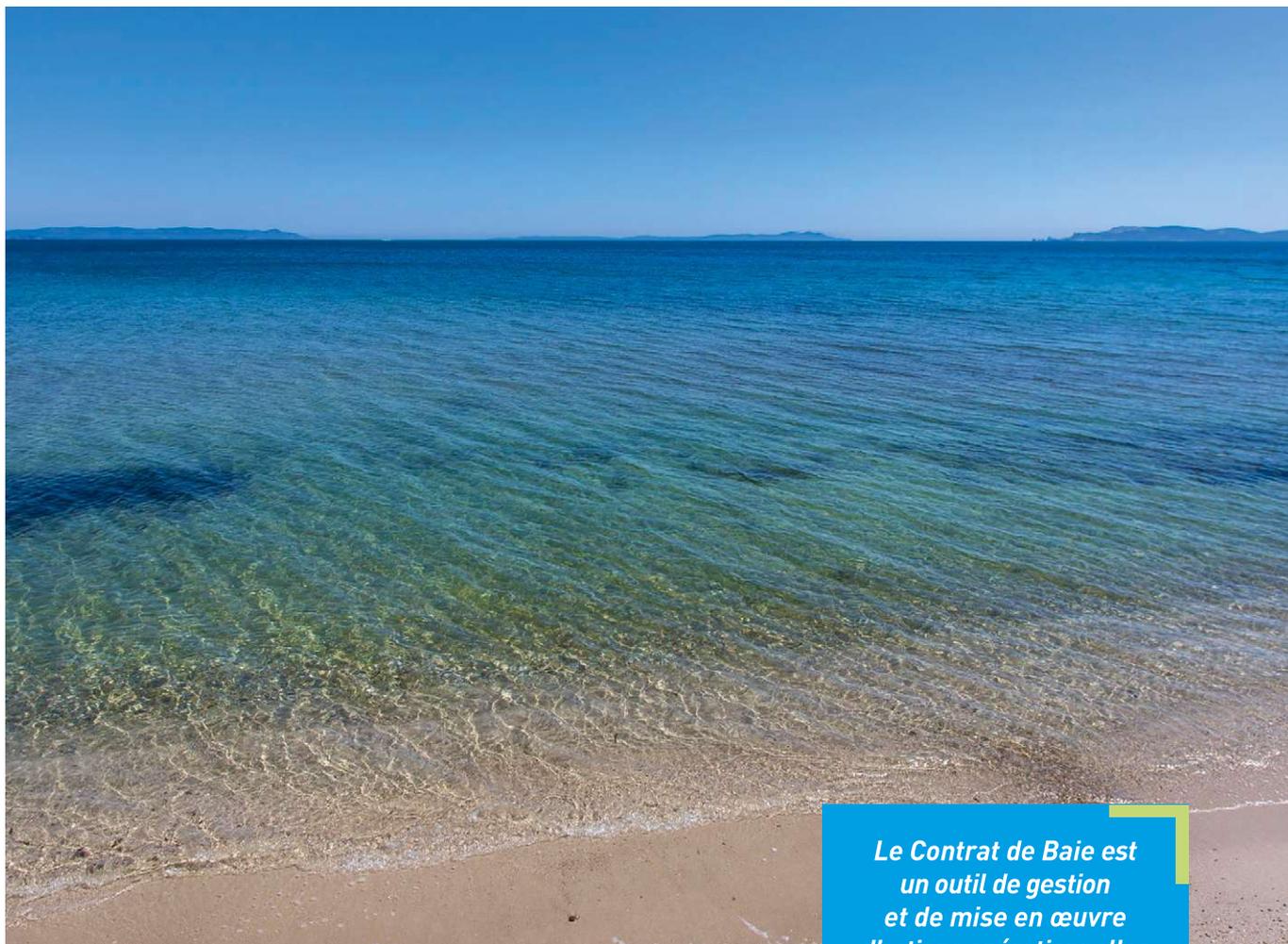
La sensibilisation, l'éducation à l'environnement et l'accueil du public constituent l'un des piliers de la gestion mise en place aux Salins d'Hyères.

En septembre 2022 et en mai 2023 le Salin des Pesquiers et les Vieux Salins ont accueilli respectivement la Fête des Salins (6500 visiteurs) et la Fête de la Nature (3143 visiteurs). Ces deux événements marquent désormais le calendrier annuel des Salins d'Hyères et permettent aux visiteurs de découvrir de nombreux acteurs du monde de la nature et de la culture : ateliers pédagogiques, biodiversité et performances artistiques ont rythmé ces journées. Avec une fréquentation toujours en hausse ces journées sont devenues des incontournables.



7

Préservation des milieux aquatiques



Le Contrat de Baie est un outil de gestion et de mise en œuvre d'actions opérationnelles partagées par tous les acteurs du territoire.

Le Contrat de Baie, une démarche partenariale pour gérer durablement l'eau et les milieux aquatiques, à terre comme en mer

Soucieuse de préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques de son territoire, la Métropole TPM pilote et anime depuis 2002 un projet territorial de gestion intégrée : le Contrat de Baie. Depuis 2023, elle anime ainsi son cinquième Contrat de Baie dont le périmètre couvre la Rade de Toulon et la Baie des Îles d'Or et leurs bassins versants associés.



Cette démarche prend la forme d'un contrat pluriannuel passé entre tous les acteurs du territoire concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Elle se décline en un plan d'actions opérationnel. L'élaboration est réalisée sur la base d'une large concertation avec tous les acteurs : représentants des collectivités territoriales, services de l'État et établissements publics associés, experts scientifiques, professionnels, usagers et associations.

CHIFFRES CLÉS

111 actions du Contrat de Baie engagées en 2023 sur les **238** actions prévues au programme

100% des maîtres d'ouvrage mobilisés

Le ré-ensablement des plages et la gestion des Posidonies

La Métropole a déposé cette année 5 dossiers de porter à connaissance à la suite d'autorisations pluriannuelles obtenues des services de l'État :

- **La Seyne-sur-Mer - Plage des Sablottes** : renouvellement de l'opération de retroussement de sable. Réalisé en début de période estivale, il permet de retrouver une largeur de plage compatible avec l'activité de bains de mer et de conforter la dune du Parc Braudel grâce à un stock de sable complémentaire.



- **Le Pradet - Plage de la Garonne** : réalisation d'un millefeuille de Posidonies.



- **Toulon - Plages du Mourillon** : rechargement des plages avec du sable issu du dragage du port de Bormes-les-Mimosas, reprofilage des plages, et déplacement complémentaire des Posidonies échouées sur la cale de mise à l'eau de l'Anse Tabarly vers un secteur en érosion de l'anse.



- **Saint-Mandrier-sur-Mer - Plage de Saint-Asile** : déplacement des feuilles mortes de Posidonies échouées vers un secteur en érosion de la plage et rechargement en sable.
- **Carqueiranne - Plage Peno** : rechargement avec du sable issu du dragage du port de Bormes-les-Mimosas, reprofilage de la plage, et déplacement des feuilles mortes de Posidonies vers un secteur en érosion jouxtant la plage.

ZOOM



Signé le 22 juin 2023, le nouveau Contrat de Baie fédère plus d'une centaine d'acteurs autour de la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques.

Ce contrat est composé de 238 actions réparties en 6 axes de travail. Il doit être mis en œuvre par une quarantaine d'acteurs (collectivités territoriales, établissements publics, organismes scientifiques, associations) pendant 5 ans (2023-2027).

Le bilan de l'année 2023 montre une importante mobilisation des acteurs du Contrat de Baie puisque pas moins de 111 actions ont déjà été initiées ou réalisées lors de cette première année du Contrat, soit 47% du programme d'actions global !

Une tendance qui s'observe sur tous les enjeux du Contrat :

- **Réduire les pollutions :**
46% des actions d'ores-et-déjà engagées.
- **Préserver et garantir une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau :**
35% des actions engagées.
- **Gérer durablement les milieux aquatiques continentaux, en lien avec la prévention des risques :**
23% des actions engagées.
- **Gérer durablement l'interface terre-mer et le milieu marin :**
61% des actions engagées.
- **Renforcer l'intégration des enjeux « EAU » dans les documents d'urbanisme :**
50% des actions engagées.
- **Animer le Contrat, faire vivre le réseau d'acteurs et promouvoir la démarche :**
78% des actions engagées.



Actions phares de l'année

👁️ **La poursuite en saison estivale du suivi sanitaire de la qualité des eaux de baignade sur les 65 sites de baignade de la Métropole** (578 analyses réalisées au cours de la saison estivale 2023 par la Métropole et 156 par les communes dans le cadre de la gestion de crise).

👁️ **Finalisation de la concertation relative au projet d'organisation des mouillages autour de l'île de Porquerolles** (sous maîtrise d'ouvrage du Parc national de Port-Cros).

Les concessions de plages plus durables avec de nouveaux critères d'analyse

ZOOM

À l'occasion des consultations de Délégation de Service Public, les critères d'analyses des offres des candidats comportent notamment des points d'évaluations relatifs à :

- La gestion des déchets (de la production jusqu'à leur élimination), avec une attention particulière au traitement des mégots de cigarette en bord de mer.

- La sensibilisation du personnel et des usagers à l'environnement.
- Les mesures prises pour prévenir les nuisances sonores et visuelles (éclairage) sur le domaine public maritime.
- Les mesures prises pour assurer l'intégration harmonieuse du lot de plage dans le paysage du domaine public maritime.



Concours « La mer commence ici »

ZOOM

La Métropole et la ville de Toulon, organisent auprès des établissements scolaires et pour les élèves de CM1, CM2 et collégiens de 6^{ème} un concours intitulé « La mer commence ici ». Le thème porte sur la résilience et l'éducation aux risques de pollution des cours d'eau et inondation.

Ce concours :

- Développe la prise de conscience individuelle.
- Suscite la mobilisation active du jeune citoyen.

- Permet aux enfants de devenir des citoyens informés et concernés par l'avenir et les défis climatiques de demain.



8^{ème} édition du Festival Galathea à Hyères

ZOOM

Les acteurs de la protection du monde marin de la Métropole étaient présents à la 8^{ème} édition du Festival International du monde marin organisée du 16 au 19 novembre 2023, au Forum du Casino d'Hyères.

Une belle occasion de mettre à l'honneur le remarquable patrimoine naturel, écologique et sous-marin du territoire.

La redécouverte de la source Saint Philip

ZOOM



Suite aux investigations hydrospé-léologiques de 2021, dans le cadre de la création du parc de la Loubière, la source Saint Philip avait été en partie redécouverte. Les travaux menés

par Toulon Habitat Méditerranée en 2022 ont permis d'identifier l'ancienne usine d'extraction des eaux de la source Saint Philip. La source est maintenant complètement redécouverte.

Les enjeux pour la Métropole ont été les suivants :

- Localiser les éventuels regards/ points d'accès en domaine public et privé qui mèneraient à la source ou qui permettraient de la capter.
- Explorer les éventuelles galeries souterraines, les salles d'eau.
- Établir une topographie de la source.

- Étudier les capacités en vue d'utilisation de la ressource (débit, capacité de pompage, qualité sanitaire de l'eau).
- Capter et réutiliser de façon raisonnée, la ressource en eau à des fins d'arrosage des espaces verts publics.

Les investigations menées tout au long de ces deux années, nous permettent d'affirmer que cette source peut être à nouveau exploitée à des fins de bien public et offre l'opportunité d'étudier et de mieux comprendre une ressource naturelle d'eau.

La désimperméabilisation des cours d'écoles

ZOOM



La finalisation de l'étude des potentialités de végétalisation des cours d'école de la Métropole en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var (audat.var) est en cours.

Les communes s'approprient ce diagnostic et deux opérations en 2023 ont été effectuées :

- La Garde : 1685m² rendus perméables dans l'école élémentaire Maurice Delplace.
- Toulon : 365m² de surfaces désimperméabilisées pour l'école Longepierre et 435m² pour l'école Fort Rouge.

Le lancement de la réflexion sur l'élaboration d'un Schéma Territorial de Restauration Écologique sur le territoire du Contrat de Baie

ZOOM

Le 20 octobre 2023, la Métropole a organisé le 1^{er} Comité technique du STERE (Schéma Territorial de Restauration Écologique) du Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or en partenariat avec l'Agence

de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Pôle Mer Méditerranée, l'Institut océanographique Paul Ricard, la DREAL PACA, le Parc national de Port-Cros, la Préfecture Maritime de Méditerranée, le Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée.

Ce STERE permettra la planification d'actions de protection, de restauration et de gestion des petits fonds côtiers des zones littorales du Contrat de Baie,

en cohérence avec les autres outils existants sur le territoire (Document stratégique de Façade Méditerranée, volet littoral et maritime du SCoT Provence Méditerranée, Charte du Parc national de Port-Cros).

Le diagnostic est prévu en 2024, la définition des enjeux, des objectifs et du plan d'actions en 2025.

1^{ère} édition de la Fête du cours d'eau sur le Roubaud à Hyères à l'occasion de la Journée mondiale des rivières

ZOOM

Le 24 septembre 2023, près de 170 personnes étaient au rendez-vous pour cette 1^{ère} édition de la Fête du Roubaud, de la Source à la Mer, ponctuée le matin par une balade urbaine sur une partie canalisée

du Roubaud devenue un lieu de Street Art haut en couleurs, et d'une conversation marchée le long du Roubaud sur le Sentier Métropolitain avec l'association MALTAÉ.

La journée s'est poursuivie l'après-midi par la visite-observation de la zone humide de la Lieurette guidée

par les bénévoles de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et s'est terminée par un spectacle sur les pelouses du jardin Olbius Riquier pour le jeune public sur le thème de l'eau « Tous dans le même bat'eau » de la compagnie Acta Fabula, bien apprécié par les enfants !

Le développement durable au sein des ports

Port Propre et Port Propre Actif en biodiversité : bilan 2023

Les ports métropolitains en régie directe ont atteint :

- 72% des objectifs Ports Propres en 2023 contre 68% en 2022.
- 5 ports sur 7 sont certifiés Ports Propres.
- 4 ports sur 7 doublement certifiés Ports Propres et Ports Propres Actifs en biodiversité. Le port de la Tour Fondue a été doublement certifié en 2023.



Des progrès constatés :

Amélioration de la qualité des milieux

- Traitement des eaux des terre-pleins du port de la Tour Fondue.
- Renaturation de l'isthme de la Tour Fondue : démarche paysagère exemplaire en faveur de la biodiversité.
- Suivi scientifique de la restauration écologique dans le port de Porquerolles.
- Signature d'une convention de partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

Gestion des déchets

- Reconstruction et fermeture du point propre de la Tour Fondue.
- Communication sur la filière PYRÉO : tous les magasins vendeurs de signaux pyrotechniques sont dans l'obligation de les reprendre gratuitement.

Gestion de l'eau et de l'énergie

- Limitation des consommations en eau.
- Stratégie portuaire en faveur de la maîtrise des consommations énergétiques.
- Prise en compte de l'enjeu de diminution des consommations énergétiques et de la pollution

lumineuse dans la construction du bâtiment de la gare maritime de la Tour Fondue.

- Intégration de la problématique thermique dans la construction d'une ombrière pour réguler la température intérieure du bâtiment.

Lutte anti-pollution

- Audit du CEDRE (Centre de Documentation de Recherche et d'Expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux) conduit du 25 au 29 septembre 2023 sur l'ensemble des ports.
- Achat d'un robot nettoyeur de lutte anti-pollution sur les ports du Brusuc et de Porquerolles : Dpoll.

Communication et sensibilisation

- Sensibilisation à la restauration écologique du port de Porquerolles au sein d'une école hyéroise et pendant le festival Galathea.
- Sensibilisation à la biodiversité terrestre sur les ports de La Madrague de Giens et du Brusuc avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).
- Information et sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques : campagne Écogeste-Naturoscope sur les ports de la Madrague de Giens, Porquerolles, du Brusuc et du Lazaret.



Inauguration de la ferme de production d'eau potable



La Seyne-sur-Mer devient le premier port scientifique d'Europe. Le 5 octobre 2023, au Parc de la Navale, les élus ont inauguré la 1^{ère} ferme expérimentale, novatrice et autonome de production d'eau potable « Helio Water ». Cette filiale de Marine Tech, soutenue par la Métropole dans le cadre du Pôle Mer Méditerranée, a conçu une solution simple pour un accès durable à une eau de qualité en reproduisant le cycle naturel de l'eau, c'est-à-dire par distillation.

ZOOM

La réhabilitation des pontons plaisance du site portuaire du Lazaret

La réhabilitation des pontons plaisance du site portuaire du Lazaret porte sur le changement de près de 700 m de pontons.

À cet effet, ont été mis en place les outils habituels de protection du milieu (rideau anti-matières en suspension) et des mesures de suivi particulières, compte tenu de la proximité des cultures marines.

Les travaux de réhabilitation des pontons plaisance du site portuaire du Lazaret ont été achevés à l'été

2023. Ils ont permis d'assainir les bassins portuaires avec le retrait des macro déchets, des pontons en état de ruine et de plusieurs épaves, mais aussi de réutiliser des pontons récupérés de travaux de rénovation sur d'autre sites, favorisant ainsi le réemploi de plus de 500 m d'infrastructures en aluminium à haut degré de recyclabilité.

Les travaux ont fait l'objet d'une réunion d'information des usagers puis de bulletins mensuels d'informations.



Journée de sensibilisation LPO La Madrague

Dans le cadre du projet « Un port plus naturel », la Métropole a organisé, le 19 juillet 2023, en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), une journée de sensibilisation à la biodiversité au port de La Madrague de Giens-Hyères. L'occasion pour le public de découvrir une exposition conçue par le Parc national de Port-Cros sur les oiseaux marins et de participer à des ateliers ludiques.

ZOOM



Tourisme durable à Porquerolles

Afin de contribuer à la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et du paysage, la commune d'Hyères, la Métropole, le Parc national de Port-Cros, le délégataire de service public et les bateliers, ont conjointement mis en place un système de régulation pour écrêter les pics d'hyper-fréquentation de l'île de Porquerolles.

La charte, signée le 6 juillet 2021, régule le nombre de passagers transportés, limitant désormais à 6000 voyageurs par jour la fréquentation maximum de l'île en haute saison.



ZOOM Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, la Métropole communique vers le public (site Internet ou imprimés) pour inciter aux **bons gestes pour protéger l'environnement** (par exemple dépliants « Tout-à-l'égout ? Non, pas tout ! » et « Réaliser et entretenir la partie privée d'un branchement d'assainissement »).

Le développement durable au sein des îles

Depuis 2019, la Métropole adhère à l'association **SMILO (Small Islands Organisation)** qui accompagne les petites îles de moins de 150 km² à travers le monde dans le développement durable de leur territoire.



Basée sur le principe de la labellisation, chaque île engagée doit définir, en concertation avec les acteurs locaux, des orientations stratégiques ainsi que des objectifs opérationnels à atteindre dans les cinq volets suivants : l'eau et l'assainissement, l'énergie, les déchets, la biodiversité et les paysages. La qualité de gestion durable est reconnue par l'obtention in fine du label « Île Durable ».



Sur le territoire métropolitain, les îles de Porquerolles et du Levant sont engagées dans cette démarche de labellisation.

L'île de Porquerolles a reçu en octobre 2019 le « Label in Progress » ainsi que les prix sectoriels sur les thèmes « Biodiversité » et « Paysages ».

La gestion des rejets en milieu aquatique

Assainissement collectif

La collecte et le traitement des eaux usées du territoire relèvent de la compétence de la Métropole. Le réseau d'assainissement collectif est exploité en régie pour trois communes (Ollioules, Six-Fours-les-Plages et La Garde) et en délégation de service public pour les neuf autres communes. Les principaux objectifs du schéma directeur d'assainissement prévoient :

- La mise en place d'un outil de gestion patrimoniale, avec la mise à jour des bases cartographiques et l'acquisition de données « métier » (métrologie, diagnostics).
- Le renforcement du programme de renouvellement des réseaux (objectif de 0,7% du linéaire de réseau par an soit 8,5km).
- L'élimination des intrusions d'eaux claires parasites dans les réseaux.
- La réalisation de travaux structurants sur les réseaux et postes de refoulement et des travaux d'extension.
- La sécurisation des postes de refoulement et la lutte contre les sulfures. Entre 2019 et 2023, 64 km de réseaux ont fait l'objet de travaux de renouvellement ou de réhabilitation. On observe une tendance à la baisse des eaux parasites dans les volumes entrant en station d'épuration depuis 2016. Le déploiement du diagnostic permanent (mesure en continu du débit et de la qualité des effluents) permet de sectoriser ces données et de définir un plan d'actions.
- Des travaux d'amélioration des stations d'épuration. La réhabilitation de la digue de protection des stations s'est terminée en 2023. En octobre, ont débuté d'importants travaux de mise à niveau de l'incinérateur, afin d'améliorer les performances énergétiques et environnementales conformément aux évolutions réglementaires sur les émissions industrielles (notamment installation d'une turbine à vapeur pour production d'énergie). Les trois principales stations d'épuration du territoire (Amphora, AmphitriA, Almanarre) sont certifiées ISO 14001 et ISO 50001.

Chaque station dispose ainsi d'un programme de management environnemental spécifique reprenant tous les volets du développement durable. La Métropole effectue également le transport et le traitement de tous les déchets issus des stations d'épuration, soit près de 40 000 tonnes de déchets par an (refus de dégrillage, sables, boues d'épuration et cendres). En 2023, 32% des déchets non dangereux, soit 11 000 tonnes, ont été valorisés.

Portes ouvertes à Amphora



La station de traitement des eaux usées et son refuge LPO à La Garde ont ouvert leurs portes, le 17 septembre 2023, pour les Journées Européennes du Patrimoine. Ce site a en effet intégré la durabilité et la protection de l'environnement, avec notamment des aménagements pour favoriser la préservation de la faune et de la flore.

ZOOM



Réutilisation des Eaux Usées Traitées à Porquerolles : un exemple à suivre

La Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) par lagunage a démarré à Porquerolles dans les années 80 (non réglementé à l'époque), sous maîtrise d'ouvrage du Parc national de Port-Cros. Cette solution, respectueuse du milieu et de l'environnement, est apparue comme une évidence pour combler les besoins en eau douce sur l'île. Chaque année, environ 45 000 m³ d'eaux usées traitées transitent par ces lagunes pendant la période d'irrigation (début mai à septembre).

En moyenne, 10 000 m³ sont récupérés pour l'arrosage des collections variétales du Conservatoire Botanique Méditerranéen exclusivement, 8 000 m³ s'évaporent au niveau des lagunes et le reste est absorbé par le sol dans le lit du cours d'eau La Garonne (vers la nappe phréatique). Sur 16 hectares irrigables, 3,8 hectares sont actuellement irrigués avec la REUT.

Une volonté du Parc national de Port-Cros serait d'étendre le périmètre de cette réutilisation à 11 hectares, permettant la réutilisation d'environ 27 700 m³ d'eaux usées traitées par an.

ZOOM

Bilan positif pour le Refuge LPO de la station Amphora

La Métropole et la compagnie Veolia, ont signé une convention de partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux LPO PACA, autour du programme Refuge LPO le 8 juillet 2020.

Depuis trois années, l'association partenaire réalise ainsi des relevés afin d'acquérir des données scientifiques et d'apporter ses conseils en matière de préservation des écosystèmes.

Le bilan en 2023 affiche des résultats positifs. Les suivis de la biodiversité réalisés sur le site ont permis de recenser 67 espèces dont 14 espèces observées sur le site pour la première fois.

Les actions de sensibilisation se révèlent être le moyen le plus efficace pour mobiliser le public à la préservation de la biodiversité, en offrant l'opportunité de découvrir les activités de la station de traitement des eaux usées.

ZOOM

CHIFFRES CLÉS

1280 km
de canalisations
d'assainissement
collectifs

127 postes
de relevage

6 stations
d'épuration
des eaux usées :

- AmphitriA au Cap Sicié à La Seyne-sur-Mer (500 000 éq-hab)*
- Amphora à La Garde (107 000 éq-hab)
- L'Almanarre à Hyères (121 700 éq-hab)
- Les stations d'épuration de Porquerolles (4333 éq-hab) et Port-Cros (1300 éq-hab)
- La station d'épuration des Pometts à Toulon (200 éq-hab)

* « éq-hab » ou « équivalent-habitant » : unité de mesure basée sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Qualité des eaux de sortie au regard des seuils réglementaires :

100%
de rejets conformes
au cours des
5 dernières années
(stations Almanarre,
Amphora, AmphitriA)



Usine de potabilisation à La Valette-du-Var

Les candidats sont évalués sur une vingtaine d'indicateurs couvrant quatre grands axes :

- Économies d'eau et adaptation au changement climatique.
- Protéger les ressources en eau des pollutions émergentes.
- Engager les services publics d'eau dans l'économie circulaire.
- Engager les services d'eau dans la transition énergétique.

La Métropole a obtenu les scores sur les compétences respectifs de 74% et 72%, dépassant donc le seuil de labellisation de 60%.

Assainissement non collectif

La Métropole exerce le service public d'assainissement non collectif et effectue :

- La gestion de 8200 installations d'assainissement non collectif en 2023.
- Les contrôles de vérification de l'entretien et du bon fonctionnement du parc d'assainissement non collectif. 466 contrôles ont été conduits en 2023.
- Les contrôles de conception des installations nouvelles ou réhabilitées : 79 en 2023.

La Métropole dispose également d'une aire de réception des déchets d'assainissement située à La Seyne-sur-Mer. Cet ouvrage accueille et traite les graisses alimentaires et les matières de vidange issues des systèmes d'assainissement non collectif.

TPM obtient le label « Territoire d'eau en transition écologique »



La Métropole s'est vue décernée le label « Territoire d'eau en transition écologique » d'AMORCE sur les compétences « Eau Potable » et « Assainissement » durant le Congrès AMORCE organisé le 18 octobre 2023 à Toulon.



Ce label a pour vocation d'accompagner la transition écologique des services publics d'eau et d'assainissement et souhaite favoriser et valoriser des politiques publiques ambitieuses pour relever les défis de la gestion de l'eau.

Eau potable

Les actions pour la sécurisation et la préservation des milieux aquatiques et des ressources :

- **La sécurisation des barrages**
 - Poursuite de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du barrage de Carcès nécessaires à l'exploitation de la retenue à sa cote maximale et respect des débits réservés pour le milieu aquatique. Dans ce cadre une vidange de la retenue pour la réalisation d'un examen exhaustif a eu lieu pour déterminer la nature des travaux à réaliser.
 - Les travaux du barrage de Dardennes se sont achevés en 2022 pour sécuriser l'ouvrage et parallèlement améliorer la connaissance de la restitution des débits.

- **La poursuite des démarches administratives visant à préserver les ressources locales pour la production d'eau potable**

- Poursuite de la mise à jour du dossier de demande d'autorisation du forage de la Foux (Le Pradet).

- **La démarche d'élaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable Métropolitain avec pour objectifs :**

- Appréhender l'intégralité du patrimoine eau potable.
- Déterminer un programme de travaux en lien avec une politique de tarification acceptable.

- Élaborer une stratégie en lien avec les enjeux climatiques.
- Élaborer une stratégie concernant les traitements à mettre en place pour répondre aux évolutions réglementaires sur la qualité des eaux.
- Rechercher des ressources de substitutions.

- **Des actions sur les réseaux et les ouvrages d'eau potable**

- Poursuite des travaux de modernisation des usines de production d'eau potable de La Valette-du-Var et de Dardennes.

- Réhabilitation de la station de la Foux (Le Pradet).
- Création de l'unité de filtration de Tochou (Ollioules).
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable : Aqueduc d'eau brute reliant Carcès à La Valette-du-Var (1000 m linéaires), île de Port-Cros (phase 1 : 1000 m linéaires), commune d'Ollioules (1200 m linéaires).
- Démarrage des travaux du Sealine entre le continent et l'île de Porquerolles.

CHIFFRES CLÉS 2023

2 retenues (Dardennes et Carcès) et **12** unités souterraines (forages, puits et sources locaux) en activité sont à la disposition de la Métropole pour sa production d'eau potable. Elle achète également de l'eau brute à la Société du Canal de Provence (SCP).

3 usines de potabilisation situées sur le territoire (La Valette-du-Var, Pierrascas et Dardennes) permettent le traitement des eaux superficielles des retenues et de la SCP et les eaux souterraines font l'objet d'une désinfection in situ.

23,5 millions de m³ d'eau potable sont ainsi produits par la Métropole.

En complément, elle achète **11,6 millions de m³** auprès de la SCP, de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des communes de la Région Est de Toulon (SIAE).

200 000 abonnés au service d'eau potable, avec un volume vendu de l'ordre de **28 millions de m³**

2100 km de canalisations pour le réseau d'adduction et de distribution sur le territoire. Il compte **91** réservoirs pour une capacité totale de stockage de **179 000 m³** et **54** stations de reprise.

Le taux de rendement du réseau métropolitain est **supérieur à 85%** et dépasse donc le rendement objectif du Grenelle II visant à réduire les pertes en eau. Le niveau d'investissement patrimonial est soutenu, représentant **13 km** de renouvellement de réseaux.

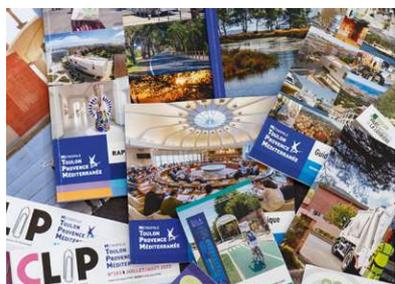
8 Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire. Cela passe par des choix de gestion et d'organisation du travail mais aussi par l'implication des agents et du personnel.

Un « Guide Écoresponsable » est disponible en ligne sur le site Internet de la Métropole. Il accompagne les agents de la Métropole en matière d'écoresponsabilité. Il propose de nombreuses actions pour améliorer la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, ou encore des déplacements.



Actions phares de l'année



👁 Pour les agents de la Métropole, **un concours en interne** a été lancé pour recenser et récompenser les actions mises en place pour favoriser la biodiversité que ce soit au travail ou à son domicile **dans le cadre du projet « L'Atlas de la Biodiversité »**.

👁 **La Métropole porte une attention particulière sur le choix de ses goodies, de ses stylos, de ses clés USB avec notamment la commande d'articles : Made in Europe, en tissus recyclé, en matière naturelle et durable (bois) ou encore l'impression de brochures en papier 100% recyclé.**

Les consommations de ressources papier

La dématérialisation des procédures

La dématérialisation a pour objet de remplacer des supports d'information « papier » par des fichiers numériques. À ce jour :

• **Concernant les finances :**

- La dématérialisation complète des factures pour toutes les entreprises : le dépôt des factures par les prestataires, leur transmission et leur réception à la Métropole sont désormais effectués via le portail Chorus.

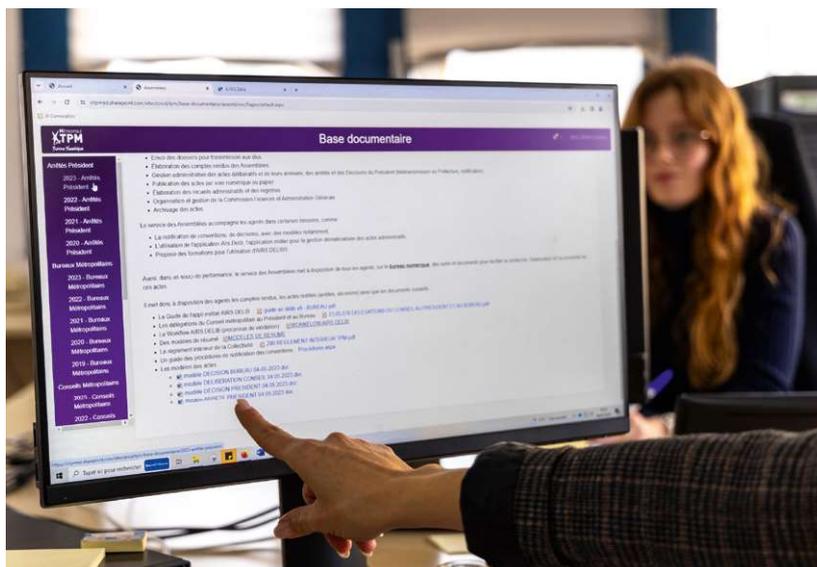
- L'envoi dématérialisé des « bordereaux mandats, mandats et pièces justificatives », ainsi que les « bordereaux de titres, titres et pièces justificatives » au comptable du Trésor public avec signature dématérialisée de l'ordonnateur.

- L'envoi dématérialisé des budgets auprès de la Préfecture.

• **Concernant les actes délibératifs :** les échanges avec la Préfecture pour le contrôle de légalité.

• **Concernant les marchés publics :** le retrait des dossiers de consultation, tous les dépôts des offres pour les marchés informatiques, la transmission des marchés en Préfecture.

• **Concernant la gestion du personnel et des compétences :** les flux de paie, les congés, les démarches liées à l'embauche, les bulletins d'inscriptions aux formations. Depuis 2016, la possibilité est donnée aux agents d'utiliser une carte ticket restaurant en remplacement des tickets sous format papier.



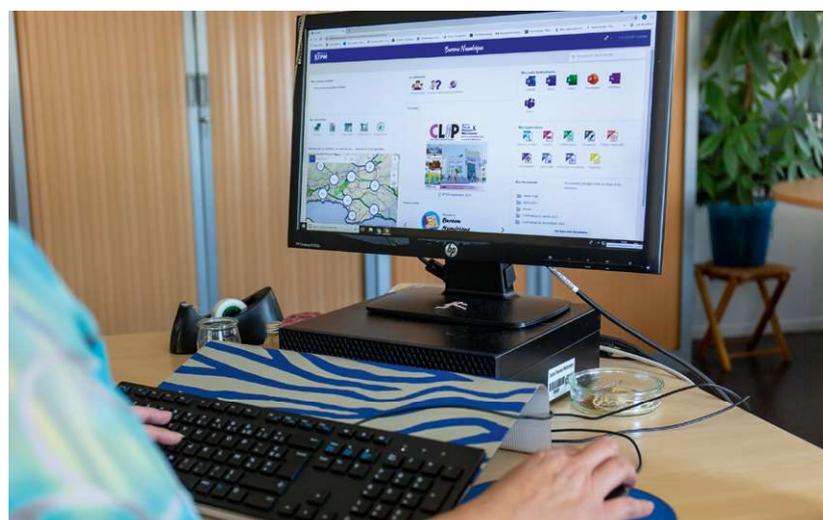
• **Concernant les courriers**

« entrants » : un nouvel outil de dématérialisation permet de transférer un courrier à plusieurs personnes, évitant ainsi de nombreuses photocopies.

• **Concernant l'action sociale et les retraites :** une plateforme « e-services » permet notamment la saisie des comptes individuels de retraite.

• **Concernant les invitations aux réunions :** les convocations des élus aux séances de bureaux ou de conseils métropolitains sont désormais transmises par voie numérique.

• **Une démarche de dématérialisation complète de la gestion des pièces fiscales et sociales des sous-traités de lots de plage est opérationnelle depuis début 2024.**



Plateforme Intranet

L'intranet ou Bureau Numérique permet aux agents de consulter des documents ressources concernant les procédures internes et les actes administratifs (décisions, délibérations).

Il s'agit d'une bibliothèque de connaissances à destination de tous les agents.

Cette bibliothèque permet de concentrer les actes au même endroit et évite ainsi la consommation de ressources papiers.

La prise en compte du développement durable dans l'environnement de travail

La prise en compte du développement durable constitue l'un des facteurs importants dans l'environnement de travail. L'utilisation de méthodes durables et le recours à des solutions écoresponsables illustrent en effet une démarche environnementale, entreprise depuis plusieurs années par la Métropole.

Elle donne un bel exemple, avec la récupération des eaux de laveuse de voirie, un processus innovant et écologique.

Cette pratique environnementale responsable présente, en effet, de nombreux avantages.

Le processus est le suivant :

- **Collecte des eaux :** lors des pannes de véhicules ou des entretiens hebdomadaires, les eaux de laveuse de voirie sont collectées dans une cuve enterrée de 6000 litres, ce qui permet de stocker une quantité significative de ces eaux pour un traitement ultérieur.
- **Stockage final :** les eaux peuvent ainsi être réutilisées dans la laveuse de voirie ou dans les citernes pour l'arrosage des végétaux, réduisant ainsi la consommation d'eau douce.



Ce processus de récupération des eaux de laveuse de voirie permet d'économiser 800 m³ d'eau et contribue à la préservation des ressources en eau, à la réduction de la pollution et à la promotion de pratiques durables.

Au-delà de la mise en place d'une cuve de récupération d'eau, la Métropole a mis aux normes la piste de lavage et la fosse pour la benne à balayures pour garantir la conformité aux réglementations environnementales et de sécurité.



ZOOM

Gestion des originaux numériques

Suite à une phase de paramétrage en 2023, la mise en production du système d'archivage électronique de la Métropole est effective.

Ce système d'archivage électronique (SAE) va permettre la conservation des originaux numériques dans un espace dédié, sécurisé et conforme aux exigences réglementaires.

Cette mise en œuvre technique de l'archivage est associée à une démarche active de rationalisation de la production documentaire dématérialisée sur les serveurs.

L'objectif recherché est de diminuer l'empreinte carbone numérique du stockage des données tout en optimisant les processus métiers

des différentes directions engagées dans la démarche. Le Bureau Numérique est conçu comme une plateforme unifiée permettant d'accéder à toutes les ressources numériques nécessaires aux agents dans leur quotidien. Il simplifie la collaboration et l'échange d'informations en intégrant directement les fonctionnalités de la Gestion Électronique des Documents et diverses applications métiers, optimisant ainsi l'efficacité organisationnelle.

Les impressions de supports de communication et impressions courantes

En comparaison avec l'année 2012, le tonnage de papiers imprimés en 2023 par le biais d'imprimeurs extérieurs a été réduit de moitié (diminution de 15 tonnes environ). Cela est principalement associée aux modifications des modes de diffusion employés.

Les médias privilégiés sont désormais la newsletter TPM, le site Internet, les vidéos, les réseaux sociaux, les supports existants (magazines et sites Internet des communes).

L'une des publications la plus consultée est le guide « Sentier du littoral ». Pour éviter les impressions, les balades sont téléchargeables en ligne et imprimables individuellement.

Enfin, au niveau des photocopieurs, une règle automatique d'impression recto-verso a été mise en place pour réduire l'usage des ramettes papier.



Les produits d'entretien

Plus de la moitié des produits de nettoyage utilisés par les agents d'entretien répond à un label écologique : ecolabel européen, NF environnement.

La Métropole vise à réduire la part des produits d'entretien non écologiques, qui demeurent cependant nécessaires pour d'autres impératifs (hygiène et santé).

La Métropole vise à réduire la part des produits non écologiques.



Le SPASER

Dans le cadre du pilier environnemental du SPASER, la Métropole vise à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.

Ainsi, la prise en considération de la préservation des espaces naturels et de la biodiversité sont des enjeux pour les marchés publics dont l'activité a un fort impact sur l'écosystème.



CHIFFRE CLÉ 2023

29% des marchés* intègrent une considération relative à la préservation des espaces naturels et/ou de la protection de la biodiversité

* Seuls sont concernés les marchés publics donc l'activité a un impact évident sur l'écosystème.

Exemple d'intégration dans les marchés publics de dispositifs en faveur de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Une opération de pêche de sauvetage a été engagée avec une société professionnelle, mandatée par la Métropole dans le cadre d'une opération de vidange de la retenue d'eau de Sainte Suzanne située à Carcès et Cabasse, débutée depuis le 2 novembre 2023. Au total, près de 13 tonnes de poissons ont été prélevées. Pour la plupart, ils ont rejoint la retenue de Dardennes, les lacs de Sainte-Croix, de Saint-Cassien et du Carnier, sachant que 3 tonnes ont été conservées dans un barrage filtrant et un seuil naturel en aval du plan d'eau. Ces derniers seront repêchés et retrouveront leur habitat d'origine, une fois la retenue remise en eau.

Priorité donnée aux plantations adaptées au contexte méditerranéen pour tous les marchés publics d'espaces verts, de voirie, de création d'espaces végétalisés.



La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations et la lutte contre la vulnérabilité, par le renforcement du lien entre les êtres humains et les sociétés pour un territoire toujours plus solidaire.

Les inégalités sociales et économiques entre les territoires et les générations sont associées à plusieurs facteurs : la situation géographique, l'histoire, les ressources humaines, le capital humain, les choix de développement, ou encore l'environnement et le patrimoine.

Afin de contribuer au progrès social et réduire les inégalités sociales et économiques entre les territoires et les générations, il convient de renforcer les liens entre les êtres humains grâce à un esprit de solidarité et d'emploi raisonné des ressources naturelles.



Dans un contexte de forte compétition entre les territoires découlant à l'échelle internationale de la mondialisation, la cohésion sociale et la solidarité s'imposent comme une condition essentielle au développement durable.

La Métropole s'emploie à contribuer à la cohésion et à la solidarité entre les territoires et les générations grâce à la mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire métropolitain, via le soutien aux populations les plus vulnérables (personnes handicapées, étudiants ou personnes en situation de réinsertion professionnelle), le développement de l'emploi pour tous et du tourisme.



5 LEVIERS D'ACTION

1

Politique de l'habitat

2

**Soutien aux populations
les plus vulnérables**

3

Développement de l'économie

4

Tourisme



5

Une métropole écoresponsable

1 Politique de l'habitat



Logements Avenue 83 à La Valette-du-Var



Toulon



La Seyne-sur-Mer



Hyères

La Métropole termine l'élaboration de son troisième Programme Local de l'Habitat (PLH). Ce PLH propose une politique d'habitat ambitieuse s'inscrivant dans une approche de développement durable et équilibrée de l'habitat en visant à :

- Répondre aux enjeux de développement du territoire en s'engageant dans une démarche de sobriété foncière dans la perspective du Zéro Artificialisation Nette pour un développement résidentiel plus vertueux.
- Mener une politique solidaire et inclusive permettant de favoriser l'accès au logement pour tous les ménages avec une attention particulière portée aux jeunes, aux actifs, aux familles et aux séniors.
- S'engager dans une démarche volontariste de production et de mobilisation du parc existant permettant la diversification de l'offre et la mise en valeur de nos quartiers et des centres urbains.

Ce nouveau PLH disposera dans son programme d'actions d'un ensemble d'opérations visant spécifiquement les populations ayant des besoins plus marqués en fonction de leur âge, de leurs conditions face à l'emploi. En poursuivant les actions déjà mises en place sur ces publics, la Métropole confirme, dans le PLH 3 à venir, les actions déjà mises en place en :

- Accompagnant la perte d'autonomie des nombreux séniors et des publics en situation de handicap par le soutien au développement d'une offre de logements adaptés.
- Renforçant l'offre en logements adaptée aux besoins des jeunes (étudiants, alternants, en situation de décohabitation, de premier emploi) par la mobilisation des bailleurs sociaux notamment.
- Développant une offre pour les saisonniers permettant d'assurer l'activité des filières touristiques et agricoles via le partenariat avec des organismes institutionnels tels que le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires).

L'aide au logement

Logement d'abord : accélérer l'accès au logement et l'insertion durable

Dès décembre 2021, le Préfet du Département et le Président de la Métropole ont défini une stratégie territoriale. Le Logement D'Abord ou LDA c'est : construire avec la personne et les professionnels du territoire l'accompagnement individuel dont elle a besoin pour accéder à un logement et s'y maintenir dans de bonnes conditions.

La Métropole poursuit son plan d'actions à travers **3 axes d'intervention** pour fluidifier les parcours résidentiels des habitants et leurs projets d'insertion.

Le premier axe répond à l'enjeu d'une coordination renforcée reposant sur un état des lieux partagé afin d'améliorer l'efficacité des actions. Il tend vers :

- L'optimisation des moyens existants, par exemple par de nouvelles aides financières mobilisables lors de l'accès au logement (prime LDA du Fonds de Solidarité Logement).
- Une meilleure observation du territoire : des besoins en logement des personnes les plus fragiles et des offres d'hébergements.

- Une interconnaissance entre professionnels du logement, de l'accompagnement social, de l'insertion professionnelle afin d'optimiser un accompagnement multithématique.

Le deuxième axe met l'accent sur la sécurisation et la fluidité de parcours résidentiels :

- En intervenant sur l'augmentation de l'offre de logement adaptée et accompagnée permettant de garantir le logement comme socle de l'insertion sur le territoire.
- En organisant l'orientation des publics vers le logement le plus adapté au travers de la plateforme de coordination et de mutualisation logement.

Le troisième axe vise l'insertion socio-économique durable dans un logement via :

- Un soutien plus efficace, aux périodes charnières, notamment via des actions complémentaires en direction de l'insertion par la formation et l'emploi.
- Un partenariat renforcé avec des objectifs d'insertion par l'activité économique, mutualisant les dispositifs les plus adaptés.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain des deux centres-villes de Toulon et de La Seyne-sur-Mer

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain des deux centres-villes de Toulon (secteur Visitation/Courdouan) et de La Seyne-sur-Mer, signé en juin 2022 a confirmé le concours financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Pour le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du centre-ville de La Seyne-sur-Mer, un traité de concession avec la SPL SAGEP a été approuvé en septembre 2023 pour confier la réalisation des opérations des espaces publics, équipements publics, recyclage de l'habitat ancien dégradé et réhabilitation de locaux commerciaux.

Par ailleurs, une mission de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale dans le cadre de la réhabilitation d'immeubles a eu lieu et plusieurs ménages ont été relogés dans des logements locatifs sociaux neufs. Pour répondre aux problématiques du changement climatique, la Métropole mène une étude sur la surchauffe urbaine.

ZOOM



Centre-ville de La Seyne-sur-Mer



Logements aux Salins à Hyères



Centre-ville de Toulon



© Ville de Toulon



Accompagner l'accès au logement des jeunes en formation, en premier emploi et en emploi saisonnier

La Métropole a créé un observatoire territorial et partenarial du logement des étudiants.

Dans le cadre de son Plan Logement d'Abord, et grâce aux partenariats avec des associations spécialisées, depuis 2023, la Métropole mobilise les jeunes (18-25 ans) au sein de groupes de participation citoyenne afin de co-construire avec eux les solutions d'accompagnement vers le logement et l'insertion.

Les jeunes acquièrent la connaissance des dispositifs de logement et d'hébergement qui les concernent, apprennent à les mobiliser et à faire émerger de nouvelles solutions pertinentes pour eux.

De leur côté, les acteurs du logement et de l'insertion comprennent mieux les besoins spécifiques des jeunes pour leur autonomie et sont mieux à même de les accompagner dans leurs projets individuels.

La démarche « Logement Service Plus »

Ce label a été construit dans le cadre d'une meilleure prise en compte des problématiques de vieillissement et de handicap.

Il ouvre droit à un accompagnement financier spécifique de la Métropole pour le développement de l'offre de logement social.

Développé avec le soutien technique de l'association Handitoit Provence, il permet d'identifier deux types de logements :

- Le label Service Plus TPM PMR vise des logements à destination de **personnes souffrant de maladies affectant la mobilité et les personnes vieillissantes.**
- Le label Service Plus TPM UFR vise des logements à destination de **personnes en fauteuil roulant.**

La Métropole anime sur son territoire cette démarche et veille à l'attribution des logements aux demandeurs le nécessitant.

À ce titre, la Métropole a confirmé l'importance de ce public en l'identifiant comme « public prioritaire » dans sa stratégie de peuplement avec l'ensemble des bailleurs du territoire.

La Conférence Intercommunale du Logement

Avec l'installation de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) en 2016, puis l'adoption récente de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) pour la période 2022/2027, la Métropole s'est engagée fortement dans la construction d'une politique de peuplement à l'échelle de son territoire.

Co-élaborée avec l'ensemble des membres de la CIL (réservataires, bailleurs, associations), cette politique vise, lors des attributions de logements sociaux, **des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale.** Elle tient compte de la situation des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, des modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain, et des modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

Par ailleurs, la Métropole veille au respect des engagements de chaque partenaire pour remplir les objectifs définis, et notamment ceux pris à l'égard des publics prioritaires légaux et « métropolitains ». Ainsi, dans le cadre de l'animation de ce troisième PLH en cours d'élaboration, la Métropole veillera à la bonne prise en compte des publics relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Le PDALHPD définit les objectifs et les moyens pour aider les personnes fragilisées, sans abri ou mal logées, à accéder à des hébergements ou des logements adaptés à leurs besoins, et à construire des parcours leur permettant de s'y maintenir durablement.



Réunions PLH

L'accueil des gens du voyage

Depuis 2014, des aires d'accueil et de grand passage ont été créées :

- L'aire de la Millonne à Six-Fours-les-Plages (14 emplacements).
- L'aire d'accueil au lieu-dit de La Chaberte à La Garde (20 emplacements).
- L'aire de grand passage à La Crau (équipement réservé pour l'accueil de groupes et à l'occasion de grands passages).

Avec un taux d'occupation de plus de 80%, ces aires permettent d'accueillir des familles de voyageurs tout au long de l'année.

Le schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage est en cours de révision. Dans ce cadre, le diagnostic a mis en avant que :

- Les équipements mis à disposition sont de qualité mais favorisent un

phénomène d'ancrage territorial avec différents marqueurs de sédentarisation.

- Un projet social attendu dans les aires permanentes (accompagnement à la mobilisation des droits, la santé et la scolarisation) sera élaboré.

Au regard de ce dernier point, la Métropole porte un regard particulier sur les actions d'accompagnement sociales qui seront concrètement mises en place. En 2023, ce sont 50 permanences qui ont pu se tenir sur les deux aires, avec 36 actions collectives et plus de 80 entretiens individuels. Ces interventions ont principalement accompagné les usagers de ces aires dans leurs accès aux droits, mais aussi en soutien et aide aux devoirs. Des actions sur la santé et l'emploi ont également été conduites.



2 Soutien aux populations les plus vulnérables



■ Le Plan de solidarité territoriale TPM Nouveau Pacte des Solidarités

La Métropole s'est engagée dans le cadre d'une convention triennale 2020-2022 prolongée en 2023 avec l'État, pour intervenir auprès des publics les plus vulnérables au titre de la lutte contre la pauvreté. Ainsi en 2023, la Métropole intervient sur trois thématiques :

- Lutte contre la précarité alimentaire et produits de première nécessité.
- L'insertion socio-professionnelle des publics en difficulté.
- La coordination et l'accompagnement sociojuridique des locataires et des bailleurs.

Le Pacte des Solidarités 2024-2027 repose sur quatre piliers :

- La prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance.

- L'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont le plus éloignés.
- La lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits.
- La transition écologique solidaire.

Le Pacte des Solidarités poursuit la stratégie pauvreté initiée avec les collectivités (conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi). Les pactes et contrats locaux des solidarités se déploient sur la période 2024-2027 et déclinent des actions territoriales dans les champs des quatre piliers.

Dans ce cadre, la Métropole a conventionné avec de nombreuses associations du territoire intervenant dans le champ de l'emploi, l'accès aux droits, la prévention, la transition écologique, l'enfance et l'éducation afin d'accompagner des publics vulnérables.



La Convention Territoriale Globale TPM

La Métropole déploie une politique dynamique en faveur de la cohésion sociale sur son territoire.

La dimension humaine et la proximité sont au cœur de ses politiques.

La Métropole a engagé plusieurs chantiers à destination de l'ensemble des habitants du territoire et notamment à destination du public Jeunes vulnérables, des personnes en situation de handicap, des familles monoparentales. Elle poursuit ainsi des objectifs partagés avec la CAF du Var, acteur majeur de la politique familiale et sociale et partenaire historique.

La Métropole et la CAF du Var ont souhaité conjuguer leurs efforts et renforcer leur collaboration en formalisant un projet social de territoire dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale Métropolitaine (CTG). Elle porte sur l'ensemble du territoire métropolitain et s'inscrit en complémentarité des Conventions Territoriales Globales signées à l'échelle communale pour la période 2023-2026.



Signée le 26 avril 2023 pour une durée de 4 ans (de 2023 à 2026), cette Convention Territoriale Globale se décline autour de 28 fiches actions et de 3 champs thématiques :

- L'habitat, le cadre de vie et la participation des habitants.
- L'amélioration de la relation à l'utilisateur par le développement d'un territoire inclusif.
- Le soutien à l'insertion sociale et professionnelle, avec une attention particulière portée au public Jeune.

L'accessibilité des sites aux personnes handicapées ou à mobilité réduite

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est une instance de dialogue et de concertation animée et portée par la Métropole.

En 2023, elle s'est réunie à 2 reprises en vue de la présentation du rapport annuel 2021 et 2022. Pour rappel, ce document recense l'ensemble des actions menées par la Métropole en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion des publics en situation de handicap (voirie, espaces publics réseau de transport, plages, accès aux pratiques sportives et culturelles, tourisme, logement).

En outre, le collège associatif de cette commission a été renforcé avec l'accueil de 2 nouvelles associations : le Pôle d'Appui et de Ressource pour l'Inclusion Handicap du Var (PARIH 83) et l'association Trisomie 21.

Dans le cadre de cette commission, une dynamique partenariale a également vu le jour. En effet, 2 sous-commissions thématiques autour de la chaîne de déplacement et de l'amélioration de la relation

à l'utilisateur ont été impulsées en présence des acteurs relevant du champ du handicap et des services métropolitains.

L'objectif étant de favoriser la remontée des besoins, la circulation de l'information et la mise en réseau en vue d'améliorer les politiques publiques portées par la Métropole et de répondre au plus près aux besoins de nos concitoyens.



© Clément Minéir

L'aide à l'insertion professionnelle



La Mission Économie Sociale et Solidaire de TPM

Depuis plusieurs années, la Métropole met en place sur son territoire des marchés publics socialement responsables pour faire de la commande publique un vecteur d'insertion pour les personnes en difficulté d'accès à l'emploi :

- Les marchés d'insertion.
- Les marchés incluant une clause d'insertion sociale.

Au total en 2023, les marchés d'insertion de la Métropole ont représenté :

- 4 opérations.
- 10 marchés d'insertion.
- 5 structures IAE concernées par les marchés d'insertions : ASDFV, FRAT, EN CHEMIN, BRIGADES NATURE VAR, ASPI.
- 71 097 heures dont 13 934 heures d'accompagnement en 2023,
- 76 341 heures dont 15 399 heures d'accompagnement en 2022.
- Public : 274 salariés en CDD d'Insertion (CDDI) dont 252 hommes et 22 femmes, dont 106 sont bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active), au démarrage de leur contrat.

Au total en 2023, les marchés clausés par la Maison de l'Emploi ont représenté :

- 38 marchés clausés dont 6 marchés de services, 31 marchés de travaux et 1 marché de prestations intellectuelles.

- Le volume d'heures réalisées en 2023 : 70 263 heures dont 960 heures de formation.
- Public : 64 bénéficiaires dont 2 femmes.

Type de contrats :

- 1 CDD de plus de 6 mois.
- 13 CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion).
- 4 CDI.
- 10 CMAD (Contrats de Mise à Disposition).
- 2 contrats d'apprentissage.
- 19 CTT (Contrats de Travail Temporaire).
- 23 CTTI (Contrats de Travail Temporaire d'Insertion).



En parallèle, une démarche d'animation territoriale est initiée par un référent de projet ESS, interface auprès des différentes directions et des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) locales afin de démontrer la contribution des acteurs de l'ESS au développement économique du territoire.

La Métropole soutient le développement économique des entreprises du territoire afin de favoriser la création et la pérennisation d'emplois à travers des schémas de développement économique, d'innovation et de rayonnement métropolitain. La politique ciblée est celle de l'emploi par l'entrepreneuriat et la formation.

Le partenariat avec la Maison de l'Emploi TPM

Ce partenariat a pour objet la mise en œuvre des actions en faveur du développement de l'emploi, de l'insertion et de l'économie :

- Accompagnement vers et dans l'emploi.
- Gestion de l'emploi et des compétences, clauses d'insertion sociale dans les marchés publics et privés, création et reprise d'entreprises, veille économique au sein du Technopôle de la Mer.

En 2023, la Maison de l'Emploi a poursuivi des permanences bimensuelles auprès des directions opérationnelles TPM et des directions supports afin de systématiser et diversifier les clauses sociales dans les marchés.

Les partenariats en faveur de l'insertion des jeunes

La Métropole soutient l'École de la Deuxième Chance (E2C Var) dans le cadre d'une convention de partenariat signée en 2021.

La Métropole s'est engagée depuis plusieurs années auprès de l'E2C dans la mise en œuvre de dispositifs favorisant l'orientation et l'accès à l'emploi notamment. Ainsi, la Métropole accueille tout au long de l'année des stagiaires de l'E2C afin de leur permettre d'observer des métiers, de s'intégrer à une équipe, de mobiliser leurs connaissances et de confirmer leur intérêt pour un domaine d'activités.

En 2023, des services de la Métropole se sont déplacés au sein de l'E2C afin d'y présenter le fonctionnement, les compétences de la Métropole ainsi que les dispositifs dont les jeunes peuvent bénéficier (Le Fonds d'Aide aux Jeunes, Aide au Permis TPM, l'offre de mobilité en direction des jeunes du réseau Mistral, l'offre culturelle et sportive). De plus, la Métropole participe aux événements organisés par l'E2C : École 2 Champions, Business Game, visites d'entreprises.

La Métropole est signataire de la nouvelle convention Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE) 2020-2022 le 12 février 2020.

Le PAQTE a pour objectif de favoriser l'insertion, l'emploi et le développement économique, social et culturel des habitants des quartiers prioritaires. Il s'agit pour la Métropole de sensibiliser les collégiens et lycéens afin de mieux appréhender le monde de l'entreprise, en accueillant des stagiaires et en intervenant dans les établissements situés en quartiers prioritaires.

Ce partenariat a notamment permis en 2023 :

- D'accueillir 64 stagiaires issus de tout le territoire pour découvrir les métiers exercés au sein de la Métropole, dont 6% issus des Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV).
- D'accompagner 44 personnes issues des QPV dans le financement de leur permis de conduire.
- De permettre le transport de 1565 passagers issus des QPV dans le cadre du dispositif La Culture vous transporte.



Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Il s'agit d'une aide financière à destination des jeunes de 18 à 25 ans, permettant de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation de précarité, voire de marginalisation et de prévenir les risques d'exclusion économique et sociale.

Elle se présente sous deux formes : des secours d'urgence (de nature à faire face à des besoins urgents) d'un montant maximum de 100 € et des aides mensuelles (liées à un projet d'insertion sociale et professionnelle) d'un montant maximum de 400 €.

Au totale en 2023 :

- Nombre de décisions : 1657 (dont 854 secours d'urgence et 803 aides mensuelles).
 - Nombre de bénéficiaires : 791.
 - 51% de femmes et 49% d'hommes.
 - 8,8% des bénéficiaires sont étudiants.
 - 62% des demandes relèvent de la subsistance, 20% pour le logement, 11% pour des frais liés à l'insertion professionnelle et 6% pour des frais liés aux transports, à la mobilité.
- Un kit d'hygiène santé TPM comprenant les produits d'hygiène de première nécessité est remis aux bénéficiaires du FAJ.

ZOOM 2023 aura été marquée par la mise en place d'un nouveau Règlement Intérieur du FAJ TPM, coconstruit avec les partenaires prescripteurs sur ce dispositif (missions locales, UTS, associations et clubs de prévention). Ce nouveau règlement répond au plus près des besoins des jeunes en difficultés et il permet d'accroître l'intervention de la Métropole en élargissant les champs d'intervention.



C'est devant les services de la Métropole que, le 30 janvier 2024, le Conseil de la Vie Étudiante et de la Jeunesse (CVEJ) a présenté son Rapport d'activités.

Pour mémoire, le CVEJ est une instance de concertation, de participation et de dialogue.

Il intervient à la recherche de l'intérêt collectif du territoire et de ses habitants, plus particulièrement des jeunes. Il a pour mission de participer à l'évaluation des politiques publiques intéressant la jeunesse du territoire et dispose également de la capacité de s'autosaisir et de formuler des propositions concrètes à mettre en œuvre.

Depuis près de deux ans, les thématiques dont se sont saisis les jeunes au cours de ce mandat sont aussi variées que la mobilité sur le territoire, la communication ou encore la précarité alimentaire des jeunes. Pour cela, ils ont rencontré de nombreux acteurs de la Métropole et du territoire et ont fourni un travail de fond à la hauteur de leur engagement.

Les membres du CVEJ s'accordent à dire que siéger est pour eux une expérience enrichissante, que ce soit grâce à l'ouverture sur le monde que leur offre les échanges entre jeunes, comme par exemple avec la ville jumelée de Mannheim dans le cadre de leur projet de cendriers participatifs, ou encore grâce aux échanges avec les différents intervenants.

La Caisse d'Allocations Familiales du Var, quant à elle, a présenté l'ensemble des aides à destination des jeunes.

ZOOM



L'aide au permis voiture pour les demandeurs d'emploi en lien avec plus de 80 auto-écoles

La Métropole aide les demandeurs d'emploi ou jeunes suivis en mission locale pour l'obtention de leur permis de conduire.

Des kits « mobilité » sont remis aux bénéficiaires et des guides recensant les aides au financement du permis de conduire sont diffusés auprès des partenaires de l'emploi, auto-écoles et lors de forums.

Au total en 2023 :

- 125 dossiers instruits.
- 42% d'hommes et 58% de femmes.
- 83% de jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- Près de 30% des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA au moment de la demande, 70% sont dans une dynamique d'insertion (CDD, Contrat d'Engagement Jeunes, service civique, stagiaire de la formation professionnelle).
- 35% des bénéficiaires résident en QPV.
- 69% des demandes sont faites pour répondre à un besoin du permis dans le cadre d'un projet professionnel dans les secteurs du service à la personne, de l'animation, du nettoyage, du bâtiment, de l'hôtellerie-restauration et de la grande distribution.



Une politique Jeunesse affirmée

La Métropole a voulu asseoir sa politique métropolitaine en faveur de la jeunesse et particulièrement en direction des 18-25 ans.

Pour ce faire, elle a réuni le 27 novembre 2023 l'ensemble des acteurs mobilisés sur cette thématique. Depuis 2021, cette volonté s'est concrétisée avec l'élaboration d'un Plan Jeunes coordonné avec le Conseil de Développement TPM, autour de 4 ambitions :

- Capitaliser sur la jeunesse, sa vision et sa capacité de résilience.
- Favoriser l'émancipation avec des mesures d'accompagnement.
- Améliorer les outils de lutte contre la précarité des jeunes et prévenir l'exclusion.
- Promouvoir l'attractivité du territoire au service du bien-être des jeunes.

La Métropole a ainsi mis en place différentes instances de coordination, telles que :

- Un COPIL Jeunes qui rassemble les principaux acteurs de la jeunesse, du monde universitaire, de la formation, de l'insertion, de l'emploi.
- Une instance de coordination du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) à l'attention des jeunes les plus vulnérables puisque cette instance réunit les prescripteurs du FAJ, c'est-à-dire les missions locales, les Unités Territoriales Sociales (UTS) du Département, les associations et clubs de prévention.
- Un réseau des services Jeunesse des Villes pour à la fois, faire un lien sur le public que la Métropole ne couvre pas et qui va devenir de jeunes adultes, mais également voir les actions qui peuvent être conduites ensemble.
- Des groupes de travail ont également été initiés au sein de la Métropole, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF notamment sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
- Et enfin une instance de participation a été créée : le Conseil de la Vie Étudiante et de la Jeunesse (CVEJ) qui se veut notamment être un aiguilleur des politiques Jeunesse de la Métropole.

L'aide pour les étudiants

En matière de solidarité envers ses étudiants, l'École Supérieure d'Art et de Design TPM a passé une convention avec la Fédération des Étudiants Toulonnais (FEDET) et la Banque Alimentaire du Var afin que les étudiants puissent bénéficier chaque semaine pour 3 euros d'un panier d'une valeur de 50 euros.



CHIFFRES CLÉS 2023

Le CVEJ, ce sont **32** membres jeunes étudiants, en emploi, en alternance

Plus de **8** auditions de personnalités qualifiées sur les thématiques de l'habitat, du transport, l'engagement des étudiants

3 contributions élaborées : Mobilité, Communication, Précarité Alimentaire

1 partenariat avec la ville de Mannheim pour la mise en place de cendriers participatifs sur la Métropole en vue de réduire la pollution des mégots

La cohésion des quartiers de la Métropole

2023 a été l'année du lancement de l'élaboration du nouveau Contrat de ville. À partir de l'évaluation menée en 2022, la construction d'une nouvelle contractualisation s'est engagée avec les partenaires. Des concertations citoyennes ont été menées sur les 4 communes du territoire portant les 13 quartiers prioritaires afin de poser les principaux enjeux relevés par les habitants. En parallèle, une réflexion pour définir les orientations et les objectifs stratégiques du Contrat « Engagement Quartiers 2030 » a été initiée par la Métropole en tant que pilote du Contrat de ville afin d'aboutir à une contractualisation officielle en juin 2024.

Une nouvelle dimension est insufflée au Contrat de ville, engageant ainsi une dynamique de projet pour agir en proximité et répondre dans le temps aux besoins des habitants, avec une mobilisation de l'ensemble des politiques publiques.

Une nouvelle géographie prioritaire voit également le jour en décembre 2023 avec l'entrée de 2 nouveaux quartiers prioritaires sur le territoire de Toulon, portant de 13 à 15 le nombre de QPV sur le territoire de la Métropole.

La prévention de la délinquance

Au-delà des thématiques insertion par l'emploi et le logement des publics fragiles, la Métropole soutient plusieurs associations qui œuvrent dans les domaines de la sécurité et de la prévention de la délinquance :

- Des associations de médiation sociale, de tranquillité publique et de prévention spécialisée.
- Des associations de prévention des violences faites aux femmes et de maltraitance envers les enfants.
- Des structures d'insertion et de prévention de la récidive pour le public sous-main de justice.

Depuis 2022, la Métropole anime trimestriellement une instance thématique et partenariale relative à la prévention de la délinquance, avec l'ensemble des communes et partenaires.

CHIFFRE CLÉ 2023

Le Contrat de ville représente **266** projets subventionnés (AAP CDV, Quartiers d'été, TFPB)

3 Développement de l'économie



CHIFFRES CLÉS

65 Zones d'Activités Économiques réparties sur **1145** hectares en 2023

79 664 établissements au 1^{er} septembre 2023

10 185 créations en 2022

Le développement des zones d'activités

La Métropole, au titre de sa compétence « développement économique », s'emploie à offrir toutes les conditions nécessaires au développement de ses entreprises et de l'emploi, en particulier au cœur de ses 65 Zones d'Activités Économiques (ZAE) et parcs d'activités.

En matière d'innovation, l'Agence Métropolitaine de Développement Économique TVT Innovation, en complément des actions menées par la Métropole, poursuit ses missions d'attractivité, d'accompagnement et d'hébergement d'entreprises innovantes et d'animation des filières d'excellence du territoire.

Vers plus de sobriété au sein des Zones d'Activités Économiques

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience du 24 août 2021 révisée le 22 août 2021, la Métropole a réalisé un inventaire de ses zones d'activités. Ce diagnostic permet d'avoir connaissance du foncier occupé et disponible de manière à guider sa stratégie d'aménagement répondant à un impératif de sobriété foncière qui impose d'aller vers la

zéro artificialisation nette des sols à l'horizon 2050.

Dans cet esprit de transition écologique et de préservation des ressources, les associations de zones d'activités économiques et la Métropole s'attellent depuis de nombreuses années, à suivre et respecter un cadre de référence d'aménagement et de gestion durable des parcs d'activités élaboré par l'Agence Régionale de Biodiversité et de l'Environnement (ARBE).

Celle-ci est à l'origine du label « PARC + » qui récompense les parcs d'activités engagés notamment dans la sensibilisation au développement durable. Ainsi, le pôle d'activités de Toulon-ouest animé par l'ADETO (Association de Développement des Entreprises de Toulon-Ouest), labellisé depuis 2018, a renouvelé sa candidature en 2024 avec l'appui de la Métropole.

De même, l'association La Crau Pôle à l'est du territoire s'est portée candidate à ce label et a obtenu la reconnaissance « Parc engagé » pour la période 2023-2025.

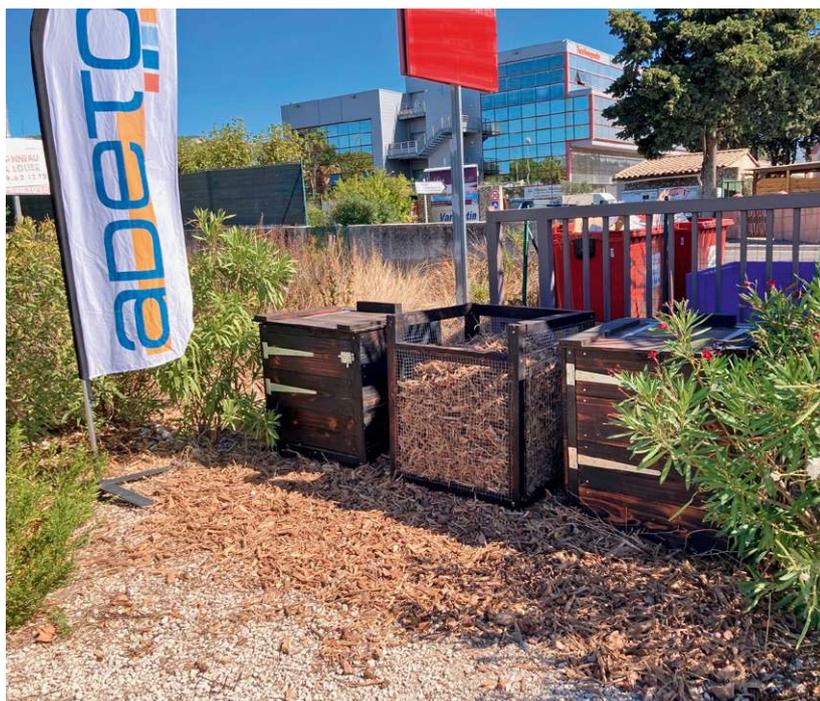
L'ADETO mène de nombreuses actions en la matière telles que la collecte mutualisée de déchets auprès de ses entreprises (collecte de palettes, mutualisation de cartons, récupération de matériel informatique en lien avec l'association Numérisud, collecte de mégots en lien avec Recyclop.

Dans le cadre du tri à la source rendu obligatoire également pour les professionnels au 1^{er} janvier 2024, l'association a mis en place un site de compostage partagé en 2023 et propose aux responsables et salariés, des séances de sensibilisation et de formation au traitement des biodéchets.

Son pendant, à l'est du territoire, Afuzi Entreprendre, pionnier de la gestion mutualisée des déchets, poursuit son accompagnement auprès des entreprises dans la réduction et la valorisation des déchets.



En termes d'aménagement, la Métropole a déployé une liaison cyclable boulevard Léry prolongé dans le cadre de la voie verte reliant Ollioules et le centre



de La Seyne-sur-Mer pour laisser la part belle aux modes de transports doux pour les salariés travaillant au sein des zones d'activités.

Optimiser durablement le foncier économique

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, la Métropole a réalisé avec le concours de l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var (audat.var), l'inventaire des ZAE pour optimiser le foncier économique et lutter contre l'artificialisation des sols afin de satisfaire les demandes d'implantation des entreprises en croissance.



Cet état des lieux a permis de recenser, d'une part, les ZAE comportant des terrains ou des locaux inoccupés à requalifier et/ou densifier, et d'autre part, des réserves foncières potentielles. En parallèle, la ZAE de Prébois à Six-Fours-les-Plages, jusqu'alors « dent creuse » d'une surface totale de 8,16 hectares constituera à l'horizon 2026 une nouvelle zone d'accueil pour les activités économiques dites « productives ».

Suite à l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2023, une enquête publique a été conduite afin d'informer et de recueillir les avis sur le projet.

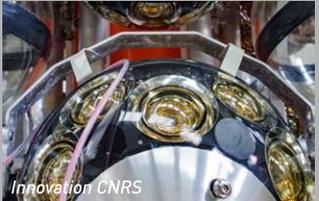
Les rapports finaux du commissaire enquêteur ont été remis à la Préfecture et au Tribunal Administratif de Toulon, le 12 février 2024, la procédure de DUP se poursuit.




TERRITOIRES D'INDUSTRIE

La Métropole vient de renouveler son label Territoire d'Industrie pour la période 2023-2027 et fait ainsi partie des 183 territoires français engagés pour la réindustrialisation du pays à travers la mise en œuvre de plans d'action portés par les élus et les industriels, accompagnés par l'État, ses opérateurs et les Régions pour accélérer les projets industriels locaux. La transition écologique et énergétique représente un axe fort de ce programme national en lien avec les stratégies nationales France 2030 et France Nation Verte. Parmi les actions programmées sur notre territoire peuvent être citées, la décarbonation des procédés et outils de production, la collecte et le compostage des biodéchets alimentaires sur des plateformes micro-industrielles.

ZOOM



Innovation CNRS



L'innovation

Trophées TPM : des acteurs modèles en matière de développement durable

Depuis deux ans, la Métropole organise cette manifestation mettant en lumière les différents talents qui font rayonner son territoire.

Chaque année, plus d'une quinzaine de pépites sont récompensées dans différentes catégories (Numérique et innovation, Agriculture et alimentation, Tourisme, Défense et économie de la mer).

Les Trophées TPM récompensent également les acteurs exemplaires en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Ainsi, en 2023 l'entreprise 3AG Recyclage, plateforme de traitement et de valorisation des déchets, a reçu le prix « Économie circulaire ». Green Score Capital a quant à elle, reçu le prix « Startup de l'année » pour son logiciel d'évaluation environnementale qui quantifie les empreintes biodiversité et carbone des entreprises et de leurs produits.

Le mécénat privé

La Métropole s'investit dans la recherche de nouveaux partenaires financiers et se tourne vers le privé. Son ambition : développer un mécénat territorial, capable de fédérer particuliers et entreprises autour de projets métropolitains emblématiques.

Développer des partenariats innovants, éthiques et de qualité

En 2023, la Métropole a souhaité développer d'autres sources de financement que les subventions publiques en s'orientant vers le mécénat privé. Elle a initié des démarches pour élaborer les bases juridiques, financières et administratives que nécessite le mécénat.

Culture, patrimoine, sport, environnement

Quatre projets emblématiques et d'intérêt général ont été choisis parmi un panel d'opérations à lancer sur le territoire :

- La Capitainerie du Port de Toulon,
- Les nouveaux équipements sportifs au Vallon du Soleil TPM à La Crau,
- Le Salin des Pesquiers à Hyères,
- L'Opéra de Toulon.

La Métropole a sélectionné ces quatre projets prestigieux et/ou porteurs de symboles autour de la culture, du patrimoine, du sport ou de l'environnement afin d'attirer l'attention et l'intérêt des futurs mécènes.

Avantages fiscaux mais pas seulement

Dons financiers, mais aussi dons en nature et apport de compétences, sont les trois types de mécénats possibles. La Métropole s'adresse principalement aux entreprises et, dans un second temps, elle s'adressera à des particuliers.

Le mécénat permet l'implication du privé dans la vie du territoire. Pour ce faire, l'entreprise peut faire un don global sur l'ensemble du projet ou bien cibler précisément une opération. C'est plus facile pour l'entreprise, ses salariés ou ses clients, de mesurer la valeur ajoutée de leur geste et ainsi mieux s'approprier la démarche.

De plus, il a un avantage de déduction fiscale. Effectivement, de manière générale, quel que soit le mode de don choisi, l'entreprise bénéficiera d'un crédit d'impôts sur l'Impôt sur les Sociétés (IS) à hauteur de 60% du montant du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT. Autrement dit, si une entreprise fait un don de 1000 €, après déductions fiscales et contreparties, ce don ne lui coûterait que 150 €.

Concernant les contreparties, elles peuvent être diverses en fonction du montant ou de l'équivalent montant donné. Par exemple, la participation à une inauguration, à des événements, à la privatisation d'un navire pour aller faire un tour de la rade, visiter les Salins hyérois.

Ainsi, les objectifs sont d'avoir un reste à charge pour la Métropole, qui soit le plus faible possible dans une logique gagnant/gagnant et que les entreprises et leurs salariés s'approprient et soient acteurs du développement de la Métropole.



Le numérique

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement numérique, la Métropole met en place et commercialise le réseau de télécommunication TPM Très Haut Débit (THD83) afin de répondre aux besoins des acteurs publics et des entreprises du territoire, en proposant des débits adaptés à leurs besoins.

Le lancement officiel par Orange de la 5G sur le territoire de TPM, a eu lieu le 20 janvier 2021. Le réseau permet aux acteurs publics et aux entreprises du territoire de développer des services innovants basés sur une connexion à Très Haut Débit. Il dessert plus de 200 sites publics (sites universitaires, hôpitaux publics, bâtiments et équipements publics) et plus de 65 ZAE du territoire métropolitain.



4 Tourisme

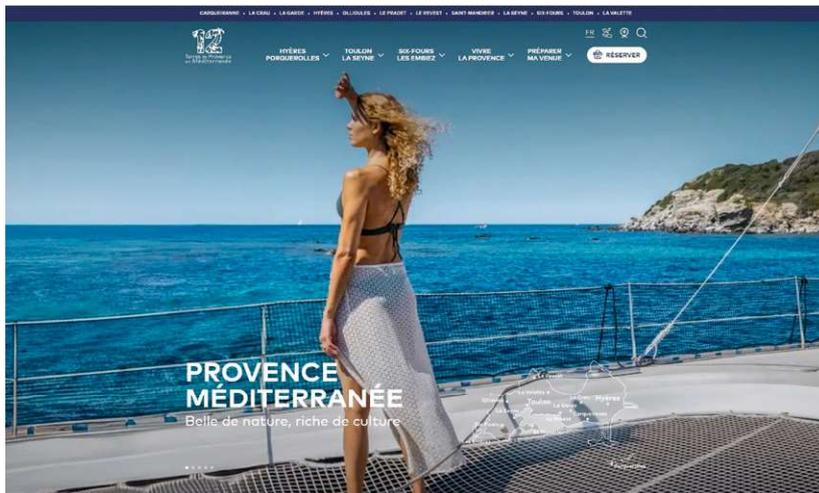
CHIFFRES CLÉS

18,3 millions

de nuitées touristiques
(2022 ADT Var Tourisme,
soit +15% par rapport à 2021)

47 km de linéaire
de sentier du littoral
de Six-Fours-les-Plages
à Hyères

Près de 20 randonnées
de découverte
et sportives sur
le sentier du littoral



L'Office de Tourisme Provence Méditerranée

Créé en 2017, lors du transfert de la compétence « tourisme » à la Métropole, l'Office de Tourisme Provence Méditerranée regroupe les 12 communes composant la Métropole. Six d'entre elles sont « stations classées de tourisme » : Toulon, Hyères, Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer, Carqueiranne et Le Pradet.

Organisé jusqu'en 2023 selon un système de pôles géographiques, l'Office de Tourisme est entré dans une nouvelle phase de structuration au 2 novembre 2023.

Il est désormais organisé par 6 directions d'activités (communication, marketing et commercialisation, filières, relations avec les professionnels, accueils, fonctions supports), pilotées par une direction générale.

L'Office de Tourisme Provence Méditerranée, c'est une équipe de 84 collaborateurs au service du développement économique et touristique du territoire métropolitain.

Site Internet : www.provencemed.com



La politique qualité et responsabilité sociétale des entreprises

L'Office de Tourisme Provence Méditerranée assure la mise en œuvre d'une partie de la politique touristique définie par la Métropole. Cette politique est précisée dans le cadre du Projet Métropolitain « Toulon Provence Méditerranée ». La stratégie élaborée par l'Office de Tourisme constitue une déclinaison de cette politique traduite dans son plan d'actions.

Cette mission qui lui est confiée par sa collectivité locale de tutelle doit être conduite en permanence, en tentant de satisfaire au mieux les attentes des clients de l'Office de Tourisme Provence Méditerranée, que ce soit les visiteurs, les habitants ou les prestataires touristiques (exploitants d'hôtels, de meublés, chambres d'hôte, gestionnaires de sites touristiques, culturels, de tourisme d'affaires).

C'est pour cette raison que l'Office de Tourisme Provence Méditerranée s'est engagé à promouvoir une offre touristique responsable contribuant à l'attractivité du territoire par le biais de la qualité environnementale et la qualité de vie, en suscitant l'adhésion auprès des parties prenantes et en réduisant les impacts environnementaux et sociétaux.

L'Office de Tourisme engage une structuration de l'ensemble de ses actions sur le volet du tourisme durable. Elle se traduira par l'intégration d'une démarche de progrès Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) en 2024.

Méthodologie :

- ① Formaliser notre engagement.
- ② Mesurer les actions mises en place.
- ③ Adopter une logique de progrès et d'amélioration continue.

L'Office de Tourisme veillera à sensibiliser les parties prenantes de cette démarche :

- L'équipe de l'Office de Tourisme.
- Nos visiteurs, nos habitants, nos fournisseurs.
- Nos professionnels, collectivités et institutionnels.



Le Bureau d'Accueil des Tournages

Le Bureau d'Accueil des Tournages, créé le 1^{er} janvier 2021, assure la promotion du territoire et favorise la réalisation de projets cinématographiques et audiovisuels en lien avec les communes et des sociétés de production. Membre de la commission régionale du film et partenaire du Centre National du Cinéma (CNC) et de l'image animée, il participe au soutien de la filière cinéma et audiovisuel à l'échelle du territoire.

La Métropole souhaite s'inscrire dans le programme national porté par le CNC pour une transition écologique du cinéma, de l'audio-visuel et de l'image animée.

Une réflexion est en cours sur le soutien aux productions qui mènent des démarches d'éco-production comme le recyclage de décors et de costumes, une meilleure gestion des transports et des consommations d'énergie.



Le sentier du littoral

Le sentier du littoral s'étend de la commune de Six-Fours-les-Plages jusqu'à Hyères sur un linéaire de 47 km. Il permet aux habitants et aux visiteurs un libre accès au littoral et au patrimoine naturel (faune, flore, géologie) et historique (notamment l'architecture militaire).

La Métropole est compétente en matière de mise en accessibilité du sentier et conduit des travaux de réhabilitation, de mise en sécurité et de pose de signalétiques adaptées.

Le Guide du sentier du littoral mis à disposition du public recense près

de vingt sentiers de randonnées de découverte et sportives.

Il est associé à une newsletter bimensuelle transmise par voie dématérialisée qui informe les usagers du niveau de praticabilité des itinéraires.

Marque Qualité tourisme

La marque nationale « Qualité tourisme » a été obtenue en 2019 par l'Office de Tourisme Provence Méditerranée.



Marque Esprit Parc National

Depuis janvier 2024, l'Office de Tourisme bénéficie de la marque « Esprit Parc National - Port-Cros » pour 4 de ses visites guidées :

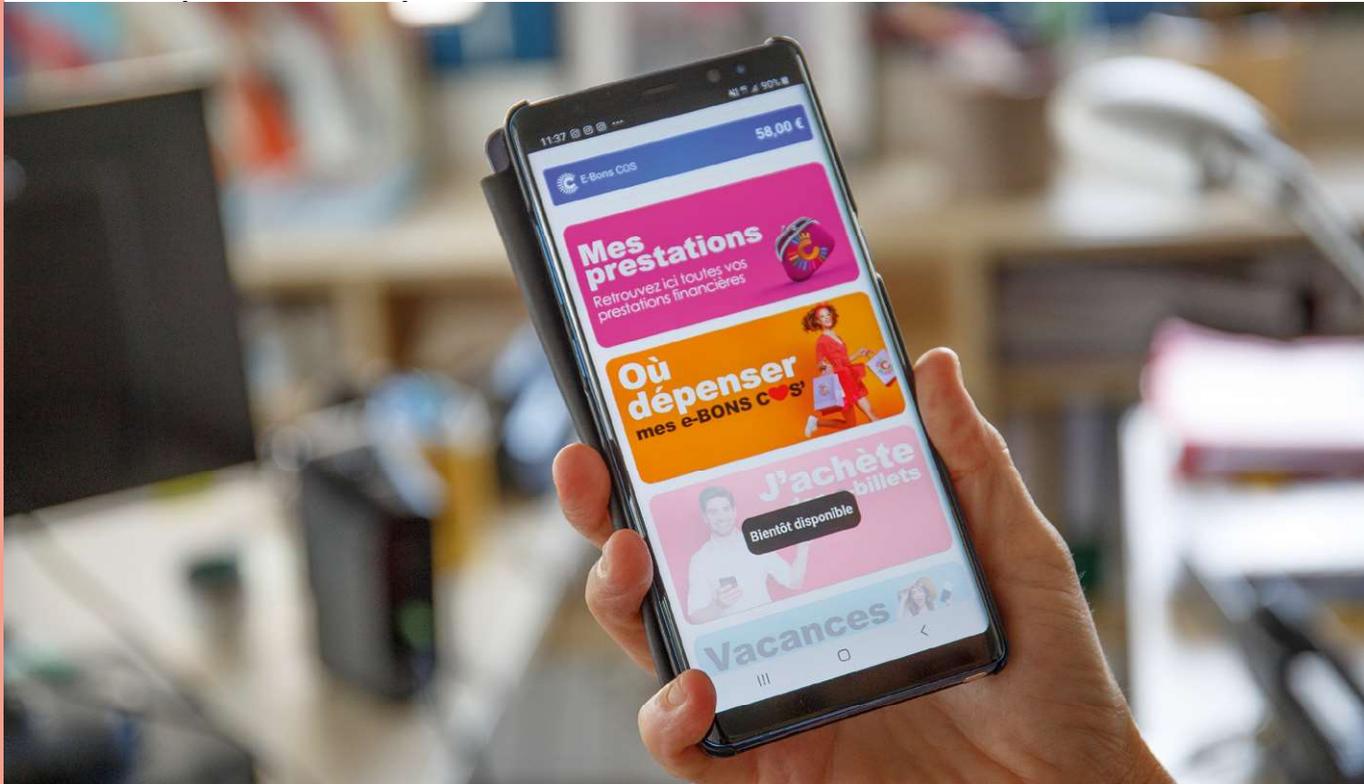
- À l'école des chevaliers
- Pays du sel
- Histoire du sel
- Hyères au fil du temps

La marque Esprit Parc National met en valeur des produits et services imaginés et créés par des hommes et des femmes qui s'engagent dans la préservation et la promotion des territoires d'exception des parcs nationaux.

ZOOM




5 Une métropole écoresponsable



L'action sociale

Les agents bénéficient de prestations sociales d'une part proposées par la Métropole, et d'autre part dues à l'affiliation au COS Méditerranée.

Les prestations proposées par la Métropole sont notamment : les tickets restaurant, les chèques vacances, les allocations pour les enfants handicapés ou encore la participation pour les accueils de loisirs sans hébergement.

Par son affiliation au COS Méditerranée, la Métropole permet également aux agents de bénéficier d'aides sociales, culturelles et sportives.

Des animations de cohésion interne

Des animations de cohésion interne sont proposées à l'initiative des agents de la Métropole : des activités à la pause déjeuner, des journées à thème et des participations à des journées de soutien (course « la Foulées des Gazelles » par exemple).

La Métropole organise d'autre part chaque année (exceptée en 2020) « **Le Noël des enfants** ». Cette animation planifiée au cours du mois de décembre accueille les familles des agents pour un spectacle musical et la remise de cadeaux de Noël.

La Métropole partage également, par le biais du magazine d'information mensuel interne (CLIP), **des adresses de restaurant où déjeuner entre midi et deux.**

Enfin, la Métropole **favorise l'implantation de ruches sur l'ensemble des espaces naturels dont elle est gestionnaire.**

L'emploi public

1^{er} Salon Var Emploi Public

La 1^{ère} édition du Salon Var Emploi Public, à l'initiative du Département du Var, a été organisée, le 9 novembre 2023 au Quartier de la Créativité et de la Connaissance Chalucet à Toulon. La Métropole y tenait, bien sûr, une place de choix.

- 139 CV transmis à la Métropole pendant le salon.
- Plus de 80 entretiens individuels réalisés par la Métropole dans le cadre du job dating sur des profils divers.
- 25 entretiens en simultané menés par 12 partenaires du salon dans le cadre du job dating.
- 2 conférences.
- 6 tables rondes.
- 2 prix remis pour le hackathon à des équipes étudiantes qui ont travaillé sur les leviers d'attractivité de la fonction publique.



Le SPASER

Dans le cadre du pilier social du SPASER, la Métropole ambitionne, par ses achats, de contribuer au progrès social en réduisant les inégalités sociales et économiques entre les territoires et les générations, de renforcer les liens entre les humains, la cohésion sociale et la solidarité. Ainsi le plan d'actions établi en conséquence vise expressément à renforcer l'insertion dans les marchés publics, tout en diversifiant les dispositifs d'inclusion sociale et en luttant contre les discriminations.

Concrètement, il s'agit d'amplifier l'accès à l'emploi par l'activité économique des personnes qui en sont éloignées, diversifier le champ des bénéficiaires de la clause d'insertion des marchés publics et d'accorder une attention particulière à la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Exemples d'intégration dans les marchés publics de dispositifs en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité

- **Intégration d'une clause d'insertion dans un marché de prestations intellectuelles.**
- **Mise en œuvre d'un critère d'attribution d'inspiration sociale pour la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans plusieurs marchés de prestations intellectuelles.**

CHIFFRES CLÉS 2023

35% des marchés notifiés par la Métropole présentent au moins une considération sociale (+59% en un an et au-delà des objectifs du PNAD - Plan National pour des Achats Durables - avec 2 ans d'avance sur son calendrier)

13 548 heures d'insertion sociale au profit d'un public éloigné de l'emploi (une majorité des bénéficiaires habitent une commune membre de la Métropole)

Conclusion de **5 marchés réservés** au bénéfice d'un public en difficulté, notamment en situation d'handicap (prestations d'entretien des espaces verts, de nettoyage de voirie)

L'épanouissement de tous les êtres humains



Le développement durable passe aussi par l'épanouissement des êtres humains. Cela nécessite l'accès à tous à l'enseignement, à la culture, aux pratiques sportives du territoire métropolitain.

Cette finalité répond au premier principe de la déclaration de Rio en date de 1992 sur l'environnement et le développement mentionnant : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable.

Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». Il s'agit ainsi de répondre aux besoins essentiels des citoyens et également de permettre l'accès aux biens et services nécessaires aux aspirations personnelles de chacun.

MÉLISSA CAFÉ



4



4 LEVIERS D'ACTION

1

**Enseignement supérieur
et recherche**

2

Accès à la culture

3

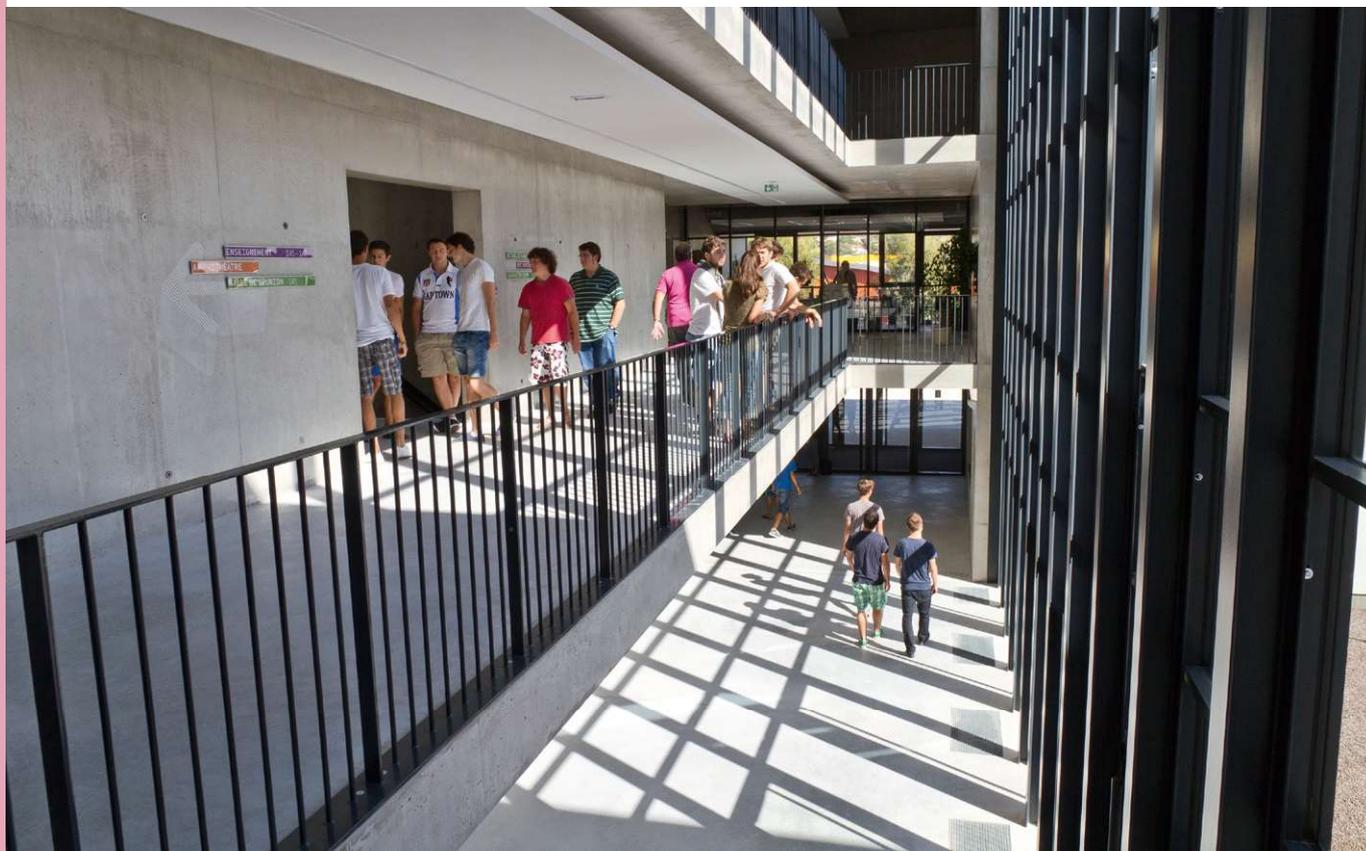
Accès au sport

4

Une métropole écoresponsable



1 Enseignement supérieur et recherche



La Métropole a pour mission de promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche à l'échelle du territoire. Ainsi, elle œuvre pour une meilleure orientation des lycéens, travaille à la visibilité de l'offre de formation, et soutient les établissements d'enseignement supérieur publics et privés.

La Métropole aide les étudiants à trouver un emploi en lien avec leur formation et crée un lien entre les étudiants et les entreprises. **Elle accompagne également les étudiants dans leur volonté d'entreprendre.** Enfin, **la Métropole conduit des actions d'amélioration de la vie étudiante.** Elle propose une vie culturelle, sportive et pré professionnelle. Ainsi, au sein de la Maison de la Créativité du quartier Chalucet, un lieu est dédié aux étudiants où ils peuvent imaginer, concevoir, créer et présenter leurs projets.

La Métropole soutient des établissements locaux tels que les universités ou les écoles d'ingénieurs. Elle participe actuellement à la rénovation de l'IUT (Institut Universitaire de Technologie) : réhabilitation et réorganisation de la partie des bâtiments la plus ancienne de l'Université de Toulon, construite en 1969, sur le campus de La Garde et rationaliser et mutualiser les espaces dans le respect des objectifs environnementaux.

Sous sa marque fédératrice « Toulon, Enseignement Sup' », marque déposée par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du territoire, **une offre de formation est proposée** afin de répondre aux filières de développement du territoire et des actions de valorisation de l'enseignement supérieur métropolitain.

La Métropole aide à la construction de 200 logements CROUS à Dumont d'Urville à Toulon permettant de répondre à une demande croissante d'accueil des étudiants.

La Métropole apporte sa contribution à la vie étudiante grâce à des aides financières dédiées aux projets d'association étudiantes.



L'aide à l'orientation des jeunes vers l'enseignement supérieur métropolitain et la recherche

Rencontre des lycées du Var avec les établissements supérieurs du territoire

Le 7 février 2024, la Métropole a reconduit la rencontre entre les lycées du Var et les établissements supérieurs du territoire, afin d'améliorer l'orientation des lycéens, s'agissant notamment de la bonne compréhension des attendus sur Parcousup.

Il s'agit d'une rencontre annuelle, organisée par la Métropole, réunissant les proviseurs, professeurs principaux du secondaire ainsi que les professionnels de l'orientation des lycéens. **L'objectif est de délivrer une information sur les formations en enseignement supérieur dispensées sur le territoire.**

Cette année, la nouveauté consistait dans la présentation par les lycées de leur offre de formation dans le supérieur (BTS et CPGE). L'ONISEP (Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions) a présenté des outils d'aide à l'orientation ; le Rectorat a précisé les modalités d'utilisation de Parcousup.

Enfin, les alumnis des différents établissements du territoire sont venus témoigner de leur parcours. Lors de cette matinée, 70 personnes ont été accueillies, en présence de :

- Mme Fabienne Blaise, rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.
- M. Hervé Stassinis, vice-président de la Métropole, conseiller régional, Maire du Pradet.
- Mme Josy Chabon, adjointe vice étudiante ville de Toulon, conseiller métropolitain.

La rencontre s'est conclue par un déjeuner qui a permis de nombreux échanges.



CHIFFRES CLÉS 2023

18 500 étudiants sur les différents établissements d'enseignement supérieur (dont les filières post-bac BTS ou classes préparatoires, les CFA, les écoles privées, les instituts de formation, le Conservatoire National des Arts et Métiers, ou encore le Pôle École Méditerranée)

5 résidences CROUS : **1143** lits

9 résidences étudiantes privées

1 marque « Toulon, Enseignement Sup' »



1 Université pluridisciplinaire

1 école d'art et design TPM

2 écoles d'ingénieurs

1 école de commerce

1 école d'architecture d'intérieur

1 école de la Marine nationale

21 lycées

1 lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration

1 lycée agricole

1 appli Campus Toulon





Communication de l'offre de formation auprès des jeunes

Édition de flyers des formations par filières d'excellence, puis d'une plaquette BTS/CPGE, en formation initiale et en alternance, à l'attention des jeunes et de leurs familles, des acteurs de l'orientation et des entreprises à la recherche de compétence sur notre territoire.

Conférences et débats à la Maison de la Créativité de Chalucet

Tout au long de l'année scolaire, outre la poursuite de l'accueil d'associations et de formations du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) et de KEDGE notamment, dans une optique de mutualisation de locaux, le R+3 de la Maison de la Créativité à Chalucet a été le lieu de conférences et de débats autour de nos ambassadeurs du territoire.

Les étudiants de la Métropole ont ainsi pu bénéficier des expériences de sportifs de haut niveau sur les thématiques de la gestion du stress, de la préparation aux grandes échéances, et au rebond après des échecs, avec les joueurs et staff du Rugby Club Toulonnais, un champion de Formule 3 (Fabrice Rossello), un jeune entrepreneur du territoire (Jonathan Noble, créateur et dirigeant de Swello).

Application Campus Toulon



L'appli Campus Toulon a été développée par la Métropole, en partenariat avec le CROUS de Nice - Toulon, le réseau Mistral et la Maison de l'Étudiant et de l'Information Jeunesse de la ville de Toulon.

Elle permet aux étudiants de trouver des offres de formation supérieure, de logements, de jobs, des informations en matière de santé, de social, de mobilité, et l'agenda complet des événements organisés sur la Métropole.



Les Rencontres de l'Alternance du 4 avril 2024

2^{ème} édition des Rencontres de l'Alternance : organisées par la Métropole, avec le partenariat de TVT Innovation son agence de Développement Économique, à la Maison de la Créativité au quartier de Chalucet à Toulon.

Tourné vers les étudiants de l'enseignement supérieur métropolitain, cet événement, organisé sous forme de job dating permet à l'écosystème varois, des grands groupes, des PME et des collectivités, de rencontrer les candidats à l'alternance de niveau Bac +1 à Bac +5.

Par cette spécificité, il répond ainsi aux besoins à la fois des entreprises et des étudiants, l'alternance dans le supérieur étant un fort levier d'employabilité lors de leur arrivée sur le marché de l'emploi.

Par ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur métropolitains et les entreprises se rencontrent autour d'échanges dans le but de tisser des liens indispensables pour l'adéquation des formations avec les besoins économiques du territoire et la facilitation de l'insertion des futurs diplômés.



La Recherche et développement

Un projet pour modéliser des matériaux innovants de dépollution

Parmi les projets de recherche de l'Université de Toulon soutenus par la Métropole, le laboratoire IM2NP (Institut Matériaux Microélectronique Nanosciences de Provence) pilote le projet **NSPEC sur l'élaboration, la caractérisation, la modélisation de matériaux innovants pour des applications de dépollution, en phase aqueuse ou gazeuse.**

Energix : le projet de l'ISEN YNCRÉA MÉDITERRANÉE pour réduire sa consommation d'énergie

La Métropole soutient le projet de l'école d'ingénieurs du numérique ISEN YNCRÉA MÉDITERRANÉE. **Il s'agit d'une solution fournissant des outils au consommateur pour maîtriser sa consommation énergétique.**

Ce projet poursuit les objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), du SMESRI (Schéma Métropolitain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), et du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) de la Métropole.

La Métropole organise la première édition de la journée de la recherche



La Métropole a organisé la journée de la recherche le 12 octobre 2023. Ce premier événement dédié au renforcement des liens entre Recherche, Étudiants et Entreprise a été organisé à l'initiative de la Métropole, en lien avec son agence de Développement Économique TVT Innovation. Il a mis à l'honneur les acteurs de la recherche, les étudiants doctorants, actuellement en thèse, les entreprises qui proposent des sujets de recherche.

Le territoire recense actuellement 22 laboratoires (universitaires mais aussi issus de notre école d'ingénieurs ISEN YNCRÉA MÉDITERRANÉE), 6 plateformes technologiques, qui travaillent dans des domaines variés scientifiques, numériques, sociaux, un site de l'IFREMER à La Seyne-sur-Mer et des équipes du CNRS.

L'objet de cet événement est de favoriser les échanges autour de la recherche, autour de sujets de thèses en cours et à venir, avec des doctorants présentant leur parcours et des entreprises ayant fait l'expérience d'accueillir des jeunes chercheurs.



Pose de la première pierre du nouveau bâtiment du CNRS à La Seyne-sur-Mer

À l'horizon 2025, le CNRS va s'installer dans un nouveau bâtiment de 2450 m² sur le site de Brégaillon à La Seyne-sur-Mer.

Le projet MEUST (Mediterranean Eurocentre for Underwater Sciences and Technologies), soutenu par la Métropole aura pour mission d'élaborer, développer et coordonner les recherches d'ampleur nationale et internationale en astronomie, sciences de la terre, de l'océan, de l'atmosphère et de l'espace.



2

Accès à la culture

Parce que la culture est un outil de cohésion sociale, un levier de développement urbain et qu'elle contribue à la qualité de vie des habitants, la Métropole multiplie les initiatives pour en faciliter l'accès au plus grand nombre que ce soit à travers une politique tarifaire avantageuse, des actions de sensibilisation et de médiation auprès de tous les publics, notamment auprès des publics empêchés.



Les grands équipements culturels de la Métropole



11 équipements culturels à rayonnement et d'intérêt métropolitain maillent le territoire dans les domaines du spectacle vivant, des arts visuels et de l'enseignement artistique.

- **LE PÔLE, Scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire** propose une programmation artistique pluridisciplinaire de spectacle vivant articulée autour de 3 saisons : la Saison Jeune Public, la Saison Cirque Méditerranée qui propose des spectacles de cirque contemporain, et la Saison Gatti, centre de ressources et d'écriture contemporaine qui organise notamment chaque année un Festival des Arts de la Rue à destination du grand public.

- **Le Conservatoire TPM**, réparti sur 11 sites, propose une tarification modérée afin de favoriser l'accès à l'apprentissage artistique. 80 disciplines dont 31 pratiques collectives sont proposées chaque année dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et du cirque. En complément, le Conservatoire propose une programmation culturelle diversifiée (concerts, conférences, projections) qu'elle déploie sur l'ensemble du territoire et met par ailleurs en place des dispositifs en partenariat avec l'Éducation Nationale afin de sensibiliser et d'initier les plus jeunes aux pratiques artistiques.



CHIFFRES CLÉS 2023

Près de **220 000** personnes ont participé à la programmation de la villa Noailles à Hyères et Toulon

Le Conservatoire TPM compte **3000** élèves répartis sur **11** sites sur le territoire et **80** disciplines

- **Le Liberté et Châteauvallon, labellisés Scène nationale** depuis 2015, proposent une programmation pluridisciplinaire autour du théâtre, de la danse et de la musique, ainsi que des expositions et des actions culturelles et pédagogiques en direction du public. Les deux équipements, respectivement situés à Toulon et Ollioules, proposent le billet suspendu, un dispositif solidaire qui permet aux personnes défavorisées d'assister gratuitement sur don à l'un de leurs spectacles.



- **L'Opéra TPM** avec une programmation diversifiée, figure parmi les grandes institutions lyriques nationales. Il propose des représentations lyriques, concerts, ciné-concerts, spectacles de danse et de théâtre. L'opéra conduit également de nombreuses actions pour favoriser l'accès de sa programmation notamment auprès des publics empêchés (casques d'audiodescription, tarifs préférentiels).



- **L'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée (ESADTPM)** délivre un cursus diplômant en art et en design homologué aux grades de licence et master ouvrant aux étudiants des ponts vers l'enseignement supérieur artistique national et européen. L'ESADTPM propose également des ateliers de pratiques amateurs et des ateliers périscolaires.



10 000 spectateurs ont participé gratuitement aux **130** actions culturelles proposées par le Conservatoire TPM

77 000 spectateurs ont assisté aux représentations et actions de la Scène nationale Châteauvallon-Liberté

Près de **70 000** spectateurs ont assisté aux spectacles programmés par l'Opéra TPM

34 000 spectateurs ont été accueillis par LE PÔLE

Plus de **38 000** personnes ont visité l'Hôtel des Arts TPM

Près de **46 000** personnes ont été accueillies à la villa Tamaris

Plus de **5500** visiteurs ont découvert la Maison du Patrimoine

7800 visiteurs ont poussé les portes de la Galerie du Canon TPM

L'ESADTPM compte **180** élèves en cursus diplômant avec un taux de réussite de **100%**





La villa Noailles



© Arnel de la Genie Catwalkpictures

- **La villa Noailles, Centre d'art contemporain d'intérêt national** propose une programmation autour de grands temps forts dans les domaines de la mode, de la photographie, du design, et de l'architecture d'intérieur à Hyères et Toulon. Elle s'attache par le biais de festivals tels que Design Parade, le Festival international de la Mode et de la Photographie ou encore le Festival Pitchouns à soutenir la jeune création et proposer des expositions, ateliers de création jeune public ou visites guidées tout public.



L'Hôtel des Arts TPM

- **L'Hôtel des Arts TPM, Centre d'art** à Toulon offre des espaces de découverte de l'art contemporain, du design et de l'architecture d'intérieur. Le centre d'art métropolitain attache par ailleurs une importance particulière à la médiation culturelle et démocratise les différentes pratiques artistiques en proposant des activités de sensibilisation à tous les publics.



La villa Tamaris



La villa Tamaris

- **La villa Tamaris, Centre d'art** à La Seyne-sur-Mer consacre sa programmation autour de la photographie et plus largement de l'image à travers des expositions à valeur patrimoniale ou encore des expositions de jeunes photographes au cours desquelles sont proposés des visites commentées et des ateliers plastiques en direction d'un large public.



L'Hôtel des Arts TPM

- **La Galerie du Canon TPM** est un espace d'exposition situé dans la Rue des Arts à Toulon qui a vocation à accueillir des expositions conçues par les établissements culturels métropolitains tels que : l'ESADTPM, la villa Tamaris, l'Hôtel des Arts TPM, la villa Noailles ou encore être mise à disposition d'acteurs culturels du territoire.



La Galerie du Canon TPM



La Maison du Patrimoine TPM

- Porte d'entrée et de découverte du territoire, **la Maison du Patrimoine TPM** à Ollioules abrite des espaces muséaux innovants autour du patrimoine culturel et scientifique de la Métropole. L'établissement propose au public des expositions, des visites guidées, des conférences, ou encore des spectacles.

Il est à noter que l'accès aux expositions, aux actions de médiation et aux événements culturels programmés au sein de la villa Noailles, de la villa Tamaris, de l'Hôtel des Arts TPM, de la Galerie du Canon TPM et de la Maison du Patrimoine, est entièrement gratuit.

L'Opéra TPM propose des tarifs réduits pour les jeunes, les demandeurs d'emploi ou encore les personnes à mobilité réduite.

Le Liberté et Châteauvallon scène nationale proposent le billet suspendu permettant d'offrir des places de spectacle à des personnes qui n'ont pas les moyens d'assister à une représentation.

Actions phares de l'année

👁️ Le Conservatoire TPM

- **130 projets d'action culturelle** ont été programmés sur le territoire parmi lesquels 15 concerts professionnels, 39 spectacles d'élèves, 52 masters classes, 13 conférences, et 11 actions annexes (projections, captations), auxquelles ont participé près de 10 000 spectateurs.
- **Le 5 juillet 2023, une soirée pour changer le regard sur le handicap** a été orchestrée par le Conservatoire TPM, en partenariat avec l'UMANE (anciennement Adapei Var Méditerranée) au forum du Casino d'Hyères. Cette 1^{ère} édition de « Tous ensemble ! », a rassemblé les élèves du Conservatoire TPM et les résidents de différents foyers porteurs de handicap.





👁️ Châteauvallon-Liberté, Scène nationale

- Châteauvallon a présenté **44 spectacles pour 116 représentations réunissant près de 27 000 spectateurs** tandis que 11 000 personnes ont participé aux actions de sensibilisation proposées sur le territoire.
- Parmi les temps forts de Châteauvallon, il est à noter **l'organisation de la première édition régionale du festival Vis-à-vis**, dédié à la création artistique en milieu carcéral à l'occasion duquel cinq spectacles ont été créés et présentés dans cinq établissements pénitenciers de la région.
- Destinés aux professionnels du spectacle vivant, Châteauvallon a accueilli le 19 octobre 2023 « **Les ateliers transition en scène** » proposés par la DRAC PACA (Direction Régionale des Affaires Culturelles de PACA) et ARSUD en vue d'un échange d'expérience autour de la transition écologique dans le monde culturel.
- **250 événements ont rassemblé plus de 50 300 visiteurs au Liberté.**
- Pour sa **troisième édition de « Passion Bleue »** la scène nationale a invité des artistes, des scientifiques, des navigateurs, des explorateurs et des décideurs à débattre au Liberté, à Châteauvallon et dans la ville de Toulon autour des créatures marines et la préservation des océans.

👁️ L'Opéra TPM

- Afin de faciliter l'accès au répertoire classique, l'Opéra développe de nombreuses actions en direction des publics. **13 000 jeunes ont ainsi été accueillis lors des 16 séances réservées aux scolaires, 10 850 personnes ont participé aux actions de sensibilisation** proposées et 4200 spectateurs aux 12 représentations réparties sur le territoire.
- **Une représentation de Rigoletto a été retranscrite en audiodescription**, à laquelle ont assisté les associations Bibliothèque sonore, Les auxiliaires des aveugles et Union des déficients visuels du Var.
- L'Opéra a par ailleurs poursuivi ses **actions en faveur des publics empêchés** en proposant notamment des visites de l'équipement et l'accès aux répétitions de West Side Story à des détenus du centre pénitentiaire de La Farlède en permission culturelle.

👁️ L'École Supérieure d'Art et de Design TPM

- L'École a poursuivi son engagement en matière de développement durable en renouvelant son **partenariat avec la ressourcerie la Réserve des Arts** afin de faciliter l'accès aux étudiants à des matériaux recyclés pour la réalisation de leurs travaux.
- **Des actions en matière de recyclage des matériaux et des mégots** sont également entreprises.

👁️ La villa Noailles, Centre d'art d'intérêt national

- L'année a notamment été marquée par **le Centenaire de la villa Noailles**, placé sous le haut patronage du Président de la République Emmanuel Macron. À cette occasion, des événements notables ont rythmé la programmation tels que **la création musicale originale « Ressusciter la Rose »** en collaboration avec l'Opéra TPM.
- **Le Festival Design Parade Toulon et Hyères a rassemblé près de 100 000 visiteurs.**
- Cette année, **les Journées du Liège** organisées à la villa Noailles ont été consacrées à la valorisation des déchets issus du liège.
- **Le créatrice suédoise Petra Fagerstorm a reçu le prix de la collection écoresponsable Mercedes Benz** lors du 38^{ème} Festival international de la Mode et de la Photographie au cours duquel s'est tenu un atelier participatif d'upcycling avec American Vintage.
- **Près de 18 000 personnes ont bénéficié des actions de médiation en direction des publics** : visites guidées, intervention en milieu scolaire, restitutions d'ateliers.

👁️ La villa Tamaris, Centre d'art et de la photographie

- La villa Tamaris a poursuivi son engagement en matière d'éducation artistique et s'attache à démocratiser l'art auprès d'un large public non seulement à travers **des ateliers pédagogiques** proposés hebdomadairement en partenariat avec l'École des Beaux-Arts de La Seyne-sur-Mer mais également par **l'accueil de scolaires** tout au long de l'année. Dans cette dynamique, en complément des visites commentées qu'ils proposent, les médiateurs du centre d'art ont mis en place **des ateliers plastiques** destinés au jeune public et au public adulte dont ont bénéficié plus de 1400 scolaires et 700 individus.

👁️ L'Hôtel des Arts TPM, Centre d'art

- Dans le cadre du Festival Design Parade Toulon et du partenariat triennal conclu avec le Centre Pompidou, l'Hôtel des Arts TPM a présenté l'exposition « **Seconde nature. Pour un design durable** » du 23 juin au 5 novembre 2023. Pour cette troisième édition le Centre national des arts plastiques, le Musée des arts décoratifs et le Mobilier National se sont joints au projet pour présenter leurs collections et ainsi permettre au public de découvrir environ 150 pièces de Design émanant d'une cinquantaine de designers. Ainsi, 23 000 personnes ont pu découvrir la pluralité des approches du design durable au travers d'une visite thématique qui a abordé toutes les facettes, de la lutte contre l'obsolescence et la pollution à l'innovation des matériaux en passant par le recyclage et la bio fabrication.
- Lors des trois expositions présentées, **près de 3000 personnes ont participé aux activités de sensibilisation à l'art** en direction de tous les publics et **des ateliers de pratiques artistiques** en partie réalisés à partir de matériaux de récupération.
- **Le centre d'art a fait don d'une partie de ses éléments de scénographie** au profit de l'ESADTPM et des associations culturelles du territoire tel que le lieu d'art Metaxu.

👁️ La Galerie du Canon TPM

- **La programmation 2023, qui a rassemblé 7800 visiteurs dont 270 ont bénéficié d'actions de médiation.**
- **L'exposition des Néo créateurs 2022-2023** programmée les 12 et 13 mai 2023 par l'équipe de l'Hôtel des Arts TPM a rassemblé 180 visiteurs et témoigné de l'imagination créative de la jeune génération. À travers un appel à projet lancé en partenariat avec l'Éducation Nationale pour l'année scolaire 2022-2023, la Métropole a initié ce dispositif afin de sensibiliser les collégiens et les lycéens du territoire à l'art sous toutes ses formes. En s'inspirant des expositions programmées à l'Hôtel des Arts TPM, trois classes scolaires ont ainsi proposé des projets artistiques associant dessins, photographies, maquettes, planches tendances, vidéos, sculptures ainsi que des poèmes.
- **400 personnes ont été accueillies le 24 novembre 2023 lors du festival des cultures numériques et créatives Murex Festival** organisé par TVT Innovation.

👁️ La Maison du patrimoine TPM, Centre d'Interprétation du Patrimoine Métropolitain

- Afin de faciliter les visites des parcours muséographique en toute liberté **des boucles magnétiques sont disponibles pour les personnes sourdes et malentendantes** et deux médiatrices ont suivi **des formations en langue des signes françaises**.
- **Les publications portant sur le patrimoine de la Métropole « Raconte-moi le Patrimoine de la Métropole »**, parcours audio et visio-guidés portant sur les principaux sites majeurs de la Métropole en version adultes, français-anglais, version enfants, langue des signes française, et « Passion Jardins » **ont été mises à jour**.
- **La Maison du Patrimoine TPM s'est vue décernée le Prix régional « Les Rubans du Patrimoine » et le label « Tourisme & Handicap ».**

■ Le soutien auprès des structures associatives

La Métropole soutient les projets et actions d'intérêt général qui contribuent à son rayonnement dans le domaine culturel. Elle accompagne à ce titre les associations culturelles qui participent à l'animation du territoire et contribuent à la valorisation de ses équipements que ce soit par l'organisation de manifestations, festivals, spectacles, expositions, et ateliers de sensibilisation des pratiques artistiques. Une série d'événements et animations existent tels que les ateliers métiers d'art pour faire découvrir au public l'artisanat d'art ou encore les Journées européennes du patrimoine.

■ Les visites audio-guidées

La Métropole invite les citoyens à découvrir les richesses du territoire grâce à des visites audio-guidées en ligne sur son site Internet.



L'Hôtel des Arts TPM



L'Hôtel des Arts TPM



La Galerie du Canon TPM



La Maison du Patrimoine TPM



La Maison du Patrimoine TPM



Artisanat à Ollioules

3

Accès au sport

La Métropole promeut le sport à tous les âges et dans tous les milieux, en considérant l'activité sportive comme un élément important de l'éducation, de la culture, de la santé et de l'intégration sociale.



CHIFFRES CLÉS 2023 à 2024

Entre **200 000**
et **220 000**

pratiquants par an
au complexe sportif
Léo Lagrange à Toulon

22 000

pratiquants par an
au Vélodrome TPM
à Hyères

56 000

pratiquants par an
sur la base nature
et sport du Vallon
du Soleil à La Crau

182 000

pratiquants par an
au complexe sportif
de l'Estagnol à La Crau

171 000

pratiquants par an
au Palais des Sports
TPM à Toulon

Les équipements sportifs de la Métropole

• Le complexe sportif Léo Lagrange à Toulon

Destiné à accueillir les scolaires, étudiants, associations et clubs sportifs de la Métropole, le complexe est composé de 42 000 m² de terrains de sport et de bâtiments attenants (vestiaires, bureaux) sur 7 hectares de terrain.

• Le Vélodrome TPM à Hyères

Doté d'une piste de cyclisme d'une longueur de 250 mètres et d'une tribune d'une capacité de 600 places, le Vélodrome est le site d'entraînement de sportifs de haut niveau.

• La base nature et sport du Vallon du Soleil à La Crau

Le site met à disposition des infrastructures sportives telles que : deux terrains synthétiques de foot/rugby, deux terrains multisports et trois piscines extérieures.

Un espace de tir à l'arc et un espace de glisse urbaine (roller, trottinette, skate-board). Le site est accessible aux accueils de loisirs, scolaires, associations.

• Le complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

Le complexe propose des espaces dédiés au sport en salle (salle de danse, terrain multisports et sa tribune de 500 places ou encore une salle d'arts martiaux) et un espace en plein air permettant notamment la pratique du football et du rugby.

L'équipement accueille toute l'année des scolaires, une trentaine d'associations incluant des associations de sport adapté (public handicapé) et la faculté des sciences du sport de l'Université de Toulon (UFR STAPS).

- **Le Palais des Sports à Toulon transféré à TPM depuis janvier 2020**

Il s'agit d'un complexe sportif polyvalent, ouvert aux scolaires et à tous les pratiquants, membres de clubs ou d'associations. Doté d'une capacité de 4500 places, le complexe est constitué d'une salle omnisports homologuée

pour recevoir des compétitions nationales ou européennes (hand, tennis, escalade, volley, basket), d'un gymnase d'entraînement pour les disciplines scolaires et les compétitions de niveau national, ainsi que des salles de gymnastique ou encore d'arts martiaux.

Le Vallon du Soleil, un écrin de verdure

Avec 6 hectares de forêt et 4 hectares de prairie, le Vallon du Soleil est le lieu idéal pour la pratique des activités physiques de pleine nature : courses d'orientation (40 balises fixes sont implantées sur le site), cross pédestre ou VTT, épreuves de Run Archery (tir à l'arc, discipline combinée avec course et de tir de précision).

ZOOM

Le soutien aux sportifs de haut niveau

La Métropole apporte son soutien financier aux sportifs du territoire, inscrits sur les listes de haut niveau et pratiquant une discipline individuelle. Ce soutien financier est progressif en fonction du niveau du sportif.



Dans la perspective des JO Paris 2024, la Métropole a fait le choix de soutenir plusieurs jeunes sportifs évoluant à très haut niveau et qui se sont fixés comme but de participer aux prochains Jeux Olympiques.



Ils partagent leurs préparations avec les élèves de la Métropole en transmettant leurs carnets de bord mensuel qui retracent leur parcours, leurs disciplines, leurs méthodes d'entraînement, mais aussi des sujets plus pointus comme l'alimentation.



En route vers les Jeux Olympiques 2024



En 2024, la France organise le plus grand événement sportif de la planète, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

La Métropole participe à cet événement exceptionnel grâce à l'obtention du label « Terre de Jeux 2024 » et à la labellisation de trois équipements.

Le Vélodrome TPM de Hyères (pour le cyclisme sur piste), le Palais des Sports TPM (pour le handball et le basketball) et le complexe sportif Léo Lagrange (pour l'athlétisme) ont vu leur candidature retenue par Paris 2024 pour être Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) et accueillir les délégations internationales olympiques et paralympiques.

C'est une reconnaissance de la qualité de ces trois installations métropolitaines pour la pratique du haut niveau. De plus, la venue de délégations étrangères permettra au territoire de développer son image dynamique et attractive à l'international.

ZOOM

Le soutien à la formation des clubs sportifs

La Métropole soutient le tissu associatif sportif au travers de sa compétence « Soutien à la formation » qui s'articule autour de deux axes : **la formation des dirigeants bénévoles et la formation des cadres techniques bénévoles.**

Le soutien aux manifestations nautiques

La Métropole joue un rôle prépondérant d'accompagnement des projets et manifestations nautiques organisées sur ses côtes.



Les Missions d'Intérêt Général

La Métropole apporte contribution au sport professionnel sur son territoire. À ce titre, des conventions d'objectifs établies entre la Métropole et les clubs phares du Rugby Club Toulonnais et du Toulon Métropole Var Handball prévoient l'organisation d'actions dans le cadre des Missions d'Intérêt Général à destination des plus jeunes : rencontres avec les sportifs professionnels, initiations au handball ou au rugby, tournois.

Ces actions ont pour objectif de sensibiliser les jeunes aux valeurs du sport, au respect des règles et à la vie en communauté. Il s'agit, de favoriser l'insertion sociale et la solidarité par de l'initiation sportive, des entraînements délocalisés, des journées d'information ou encore de promouvoir la pratique du rugby et du handball dans le cadre scolaire et au sein des clubs. Cela s'inscrit dans le cadre de collaborations avec les accueils de loisirs municipaux ou associatifs, en direction

des plus jeunes, de licenciés ou de non licenciés.

Quelques exemples d'actions :

- Les séances d'entraînements délocalisés : ouvertes au public, elles sont suivies de dédicaces à destination des enfants en priorité.
- Initiation avec les centres de loisirs : ces initiations se formalisent principalement par la tenue de journées animées par des joueurs professionnels.



L'organisation d'événements sportifs



Meeting international d'athlétisme TPM

Le meeting a été organisé pour la 3^{ème} édition le 24 mai 2024 au complexe sportif Léo Lagrange et a accueilli 100 athlètes nationaux et internationaux autour de 12 épreuves : perche, 150 m, 3000 m, disque, longueur.

En amont, 2 journées d'initiation ont été organisées à l'attention des centres de loisirs, des collèges et écoles primaires du territoire.

Au total, 1000 participants étaient attendus sur ces 2 journées d'animation.



Tournoi de rugby TPM SEVEN U

Les 12 et 13 avril 2024 a eu lieu, au complexe sportif Léo Lagrange, le 7^{ème} tournoi Toulon Métropole 7U organisé par la ligue Sud de sport universitaire en partenariat avec la ligue Sud de rugby, l'Université de Toulon et la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire), et une équipe d'étudiants de l'école de Kedge Toulon.

33 équipes universitaires étaient attendues, soit 400 joueurs et joueuses, représentant 14 universités et écoles de la Région Sud et 4 équipes étrangères.



Vélodrome TPM à Hyères

Les 9 et 10 juin, le Vélodrome a accueilli **le Festival international Piste TPM**, compétition internationale classée catégorie 2 par l'UCI (Union Cycliste Internationale), et proposé 16 épreuves hommes et femmes.

La sensibilisation aux activités sportives pour les enfants

Prévention noyade

Dans le cadre de son programme de lutte contre la noyade dans les piscines privées des enfants âgés de 3 à 6 ans, TPM Natation Azur et la Ligue PACA en partenariat avec la Métropole animent chaque année de juin à août des activités sur **la base nature et sport du Vallon du Soleil TPM à La Crau**.

Cette activité se fait en groupe, en présence de l'un des deux parents dans l'eau avec l'enfant, et avec un animateur qui accompagne l'adulte afin que celui-ci puisse proposer à l'enfant des situations adaptées et développer l'aisance aquatique.



Sensibilisation des écoles au nautisme

Avec 2 dispositifs mis en place depuis 3 ans, « En route vers le large » et « Objectifs JO », la Métropole propose à 88 classes du territoire un suivi tout au long de l'année scolaire avec respectivement 2 marins de course au large et 4 sportifs de haut niveau en équipe de France voile.

Les échanges sont programmés tout au long de l'année sous forme de visio sur des thèmes définis, des rencontres au sein des classes et la participation à des événements autour de la voile : Semaine Olympique, championnat du Monde de kitefoil, Toulon Provence Régata, afin de sensibiliser les élèves du CP au CM2 aux diverses activités possibles sur ce grand terrain de jeu qu'est la Méditerranée.



4 Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire. Cela passe par des choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par l'implication des agents et du personnel.



Collecte de sang à l'Hôtel de la Métropole TPM

L'accompagnement du personnel

Mise à disposition de ressources documentaires

La Métropole met à disposition des guides auprès des nouveaux arrivants afin de les accueillir dans les meilleures conditions : livret d'accueil, annuaire interne, modèles de documents, ou le guide des marchés publics.



Proposition de formations

Les agents ont la possibilité de s'inscrire aux formations de leurs choix afin de développer leurs compétences.

L'entretien professionnel

L'entretien professionnel est un outil d'évaluation qui permet un moment d'échanges et de concertation sur les compétences et les potentialités de chacun.

Il remplace, depuis 2016, la notation afin d'apprécier la valeur professionnelle des agents territoriaux.

Procédure de recueil des alertes

En application de la Loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, la Métropole met en œuvre, depuis le 1^{er} octobre 2019, une procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte.

Elle permet de signaler ou de révéler des faits d'une particulière gravité dont ils ont été témoins ou dont ils ont eu personnellement connaissance.

Aménagement du temps de travail

La Métropole a engagé en septembre 2021 une réflexion sur les modalités d'aménagement du temps de travail pour l'ensemble de ses services.

Il s'agit :

- De définir le futur cadre commun du temps de travail.
- D'identifier les organisations de temps de travail spécifiques correspondant aux besoins des services. La phase de diagnostic a permis la réalisation de 76 entretiens.

La démarche se poursuit et sera menée dans un cadre collaboratif, en associant notamment les organisations syndicales. En 2022 et 2023, la Métropole expérimente pour ses agents un jour de télétravail par semaine.

Collecte de sang

Une collecte de sang est organisée par l'Établissement français du sang chaque année.

La sécurité au travail

La Métropole a recensé, pour les principaux sites, les risques potentiels auxquels les agents sont exposés en fonction des conditions de travail de chaque métier. Ces éléments sont rassemblés dans un « document unique ». Depuis le 1^{er} janvier 2020, les CHSCT n'existent plus. Leurs missions sont désormais assurées par le Comité Social et Économique (CSE) et par la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

La sécurité associée aux équipements transférés

Des agents sont mobilisés en astreintes 24h/24 afin d'intervenir en cas d'incidents. Il s'agit de pouvoir répondre aux problèmes associés : aux bâtiments, à la voirie, à l'assainissement des eaux usées et à la gestion de l'eau potable.

L'accès Internet THD

Depuis 2012, la Métropole met en place un réseau de télécommunication à Très Haut Débit (100Mb/s et plus). Il dessert les principaux bâtiments administratifs de la Métropole.

Des événements et animations écoresponsables

La culture

• Le Conservatoire TPM :

L'année 2023 a vu la mise en place de nouveaux supports de communication. Dans une dynamique plus respectueuse de l'environnement, le programme de la Saison culturelle du Conservatoire TPM est devenu annuel, et non plus trimestriel. Une démarche qui a permis de réduire de façon significative le nombre des impressions et limiter les expéditions par voie postale.

• LE PÔLE, Scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire :

En matière de communication, la quantité de brochures annuelles papier a été considérablement réduite, cette dernière pouvant être téléchargée à l'aide d'un QR-Code.

Pour la 4^{ème} édition du Festival Regards sur Rue qui a rassemblé plus de 13 000 spectateurs, un effort supplémentaire a été consacré à la mise en place de dispositifs techniques plus écologiques. Un vélo cargo a été utilisé pour le déplacement et la livraison de matériel technique et logistique sur les différents sites du festival. Il s'est substitué à l'utilisation d'un camion utilitaire et l'alimentation électrique du Parc de la Navale s'est faite grâce à des panneaux solaires,

les batteries étant rechargeables directement sur site grâce à la plateforme solaire.

L'engagement vers davantage de sobriété au Théâtre s'est poursuivi par l'acquisition d'un parc matériel technique de piles rechargeables et de projecteurs à lampes LED ou encore l'installation dans les bureaux d'éclairage par détecteur de mouvement.

Le sport



La Métropole a engagé depuis 2020 un passage progressif des remplissages des terrains synthétiques en matières organiques. En effet, traditionnellement en caoutchouc (pneus recyclés), la Métropole a fait le choix, dans le cadre d'une phase de réhabilitation globale de ses terrains, d'opter pour des matériaux de remplissage naturels et durables tels que le noyau d'olive, le liège et la fibre de noix de coco. À ce jour, trois terrains ont été réhabilités, et deux autres le seront en 2024 et 2025.

L'immersion au sein de la Banque Alimentaire

Dans le cadre du Plan de Solidarité TPM, la Métropole est partenaire de la Banque Alimentaire depuis 3 ans.

Les temps de travail, les échanges et la proximité avec laquelle la Métropole travaille avec cette structure l'ont amené à proposer un temps de découverte des équipes TPM au sein de la Banque Alimentaire.

Objectif : proposer une initiative de cohésion d'équipe visant à découvrir l'activité de cette association. Ainsi, sur la base du volontariat, des immersions au sein de la Banque Alimentaire ont été organisées afin de découvrir l'activité de cette association et de partager le quotidien des bénévoles.

Faites les Jeux

Dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques, la promotion de l'activité physique et sportive a été décrétée comme Grande Cause Nationale 2024.

La Métropole a fait le choix de s'inscrire dans ce programme en proposant, en interne, des animations et informations sur les jeux olympiques : des quizz sont diffusés chaque semaine sur le Bureau Numérique, des stickers ont été apposés sur les marches des escaliers de l'Hôtel de la Métropole, encourageant à emprunter les escaliers et des affiches informatives sont disposées à chaque étage.

Enfin, tous les vendredis midi du mois de juillet est organisé un temps de détente autour des jeux de société dédiés au sport.

La volonté étant de fédérer le personnel autour de la dynamique olympique, de développer la convivialité, et de communiquer sur le programme événementiel sportif 2024 de la Métropole.



ZOOM

ZOOM

La transition vers une économie circulaire



L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources par leur réemploi ou leur recyclage.

Le modèle de développement actuel, basé sur une consommation de masse, cause la surexploitation des ressources naturelles, la pollution des milieux et la destruction de la biodiversité. L'économie circulaire conduit à s'inscrire dans une logique de production et de consommation raisonnée plus respectueuse de l'environnement.

Il s'agit pour la société d'évoluer du « tout jetable », basé sur une économie linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter, vers un modèle économique circulaire s'appuyant sur l'écoconception, la consommation responsable, l'allongement de la durée de vie du produit et le recyclage.



5



3 LEVIERS D'ACTION

1

Gestion des déchets produits

2

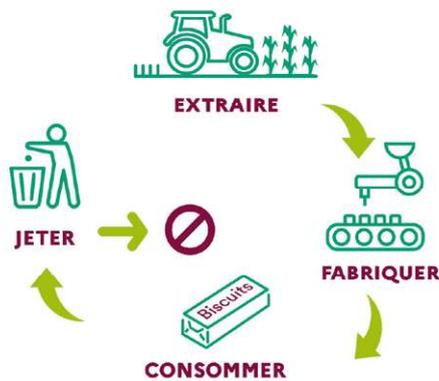
Développement des pratiques agricoles, aquacoles et pêche durables

3

Une métropole écoresponsable

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

MODÈLE DU « TOUT JETABLE »



MODÈLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Gestion durable des ressources
(extraction, exploitation raisonnée)



200809/D/CON-D/DEPR_Juillet 2020

L'économie circulaire permet de développer de nouvelles activités et de consolider les filières industrielles. Elle permet ainsi de créer des emplois locaux, pérennes et non délocalisables.

La Métropole s'implique dans le développement de l'économie circulaire grâce à la mise en œuvre d'une politique de gestion des déchets visant à promouvoir le recyclage et le réemploi, et par le soutien aux pratiques agricoles, aquacoles et de pêche responsables.

1

Gestion des déchets produits

La Métropole gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle exerce directement la compétence « collecte » et a confié le traitement et le transport des déchets au Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTMAT).



La collecte des déchets



La Métropole développe une politique active de prévention des déchets selon l'article 194-VII de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.

Elle s'articule autour de trois axes :

- Inciter les ménages et les autres acteurs locaux à réduire leur production de déchets.
- Trier pour recycler, réutiliser, réemployer.
- Adopter en interne de la collectivité publique une attitude exemplaire.

Les principales cibles sont :

- Les biodéchets avec les restes de cuisine qui pèsent 15% du poids des déchets ménagers.
- Les déchets de jardin 7%.
- Les aliments encore emballés 3%.
- Les emballages plastiques 14%.
- Les cartons ondulés.
- Le papier 16%.
- Le verre 6,1%.

La collecte concerne :

- Les ordures ménagères non-recyclables. Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte-à-porte, en bacs individuels ou collectifs, ou en points d'apport volontaire (PAV).
- Les ordures ménagères recyclables ou collecte sélective pour les trois flux que sont le papier et carton, le plastique, et le verre, en porte-à-porte, en bacs individuels ou collectifs, ou en PAV.
- Les encombrants en porte-à-porte, pour les personnes ne pouvant pas se déplacer en pôle de valorisation.
- Les déchets verts en porte-à-porte et le broyage dans certaines communes.
- La collecte multi-flux en pôle de valorisation.

L'ensemble des déchets jetés en mélange est incinéré à l'unité de valorisation énergétique alors qu'un simple tri permet de récupérer la matière.

Nouveau règlement de prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la loi NOTRe portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » a été transférée à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée devenue Métropole.

Un projet de règlement métropolitain a été élaboré et validé en 2022. Une réserve concernant les conditions d'accueil des agriculteurs et horticulteurs a été émise.

Le 10 juillet 2023, le Bureau métropolitain a statué sur cette question et validé le maintien à l'identique de l'accès de ces professionnels.

Ce document regroupe dans une seule trame, le règlement de collecte et le règlement des déchèteries et permet de déterminer des règles communes à l'ensemble du territoire métropolitain concernant la prévention, de collecte et de valorisation des déchets.

Il a pour but de définir le cadre des relations entre le service public de gestion des déchets et les administrés (particuliers et professionnels) de la Métropole.

Le projet de règlement rappelle les obligations légales et réglementaires, les droits et obligations de chacun, ainsi que les modalités d'exercice du service. Ce document permet de mettre en exergue les conditions de prévention, de collecte et de valorisation des déchets.

Le projet de règlement définit :

- Le champ de compétence de la Métropole en la matière.
- Les modalités de collecte en porte-à-porte et en apport volontaire, les modalités d'accueil en déchèterie.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance spéciale.
- Les sanctions.
- Les annexes concernent les informations spécifiques à chaque antenne (horaires d'ouverture des déchèteries, accueil des professionnels, jour et horaire de ramassage) et celles devant être modifiées chaque année (tarifs applicables aux professionnels en déchèterie, tarif de la redevance spéciale).

Rapport annuel du service public de gestion des déchets



Le Rapport annuel du service public de gestion des déchets, établi conformément au code général des collectivités territoriales, présente le service assuré en 2022 dans l'exercice de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

En 2022, 269 418 tonnes de déchets ont été collectées dont 62% d'ordures ménagères destinées à l'incinération.

Le tonnage global a baissé de 6 271 tonnes par rapport à 2021 alors que la population a augmenté de 4 000 habitants. De plus, la valorisation de la matière collectée par recyclage, réemploi et réutilisation s'établit à 46% des tonnages.

Travaux de réfection de la déchèterie d'Hyères



En 2017 dans le cadre du transfert de la compétence Collecte, le site de la déchèterie d'Hyères a été mis à disposition de la Métropole.

Les travaux ont débuté en juin 2023 pour une durée de 9 à 12 mois. Cette opération de mise en conformité visant à répondre aux obligations réglementaires, à améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents, comprend par exemple :

- La surélévation de la plateforme basse.
- La mise en sécurité des flux.
- La création de station de traitement des eaux usées.

La déchèterie d'Hyères a accueilli en 2023 approximativement 70 000 usagers professionnels comme particuliers pour un tonnage de 9 950 tonnes.

À noter que ces travaux font l'objet de soutien financier de la part de la Région Sud et de l'État à hauteur de 920 000 euros.



ZOOM

ZOOM



La valorisation des biodéchets



© Adobe Stock



© Sitomat

Afin de détourner les biodéchets, déchets de table et déchets verts de la poubelle d'ordures ménagères, la Métropole met en place des moyens de proximité pour tous les habitants.

Les déchets verts sont collectés en porte-à-porte dans la plupart des communes de la Métropole et déposés en pôle environnemental avant leur évacuation vers les sites de compostage.

Pour faciliter l'utilisation des déchets verts sur place et optimiser leur transport, la Métropole équippa 5 pôles environnementaux de broyeurs de 2024 à 2026. En 2024, deux broyeurs sont installés sur les pôles de La Crau et de Hyères.

Pour réduire la part des déchets de cuisine et les restes de repas dans les poubelles, des mesures ciblées sont mises en place :

- Pour les logements collectifs, des solutions sont déployées avec les composteurs collectifs, et pour les logements individuels, des composteurs individuels.
- Pour les zones d'habitat individuel avec jardin, des poulaillers sont distribués de façon plus récente.

En 2023, 27 composteurs partagés ont été suivis à Saint-Mandrier-sur-Mer, Toulon, La Valette-du-Var, La Garde, La Seyne-sur-Mer, soit deux installations de plus.

En 2022, 1554 composteurs individuels ont été distribués, 141 lombricomposteurs et 25 composteurs partagés.

La distribution des composteurs individuels et le déploiement de composteurs collectifs continuent avec des campagnes de porte-à-porte selon un calendrier pré établi : en 2023 distributions sur Ollioules, Le Pradet, La Seyne-sur-Mer, et en 2024 La Valette-du-Var, Six-Fours-les-Plages, Toulon et Carqueiranne. En complément, les habitants peuvent venir chercher leur composteur dans tous les pôles environnementaux après inscription sur la messagerie à l'adresse contactdechets@metropoletpm.fr

La Métropole est consciente de la difficulté de gérer des systèmes de compostage partout, c'est pour cette raison que le dispositif sera complété de PAV. Ainsi, la Métropole prévoit la collecte des déchets de table en PAV sur plus de 900 points qui seront installés au cours des 3 prochaines années de 2024 à 2027.

Pour bien comprendre le besoin et avant de généraliser la collecte en bac sur les zones qui ne peuvent accueillir de composteurs, la Métropole lancera à l'automne 2024 une expérimentation sur un panel de 3000 habitants environ dans un quartier de La Valette-du-Var.

La sensibilisation du public au tri des déchets

Communication

De nombreuses campagnes de communication ont été développées en 2023 sur le territoire. La plus importante concerne la fabrication des calendriers de collecte incluant les nouvelles consignes de tri.

D'autres campagnes se sont poursuivies :

- Articles et panneaux sur les filières de traitement des déchets.
- Campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Campagne sur le compost et les composteurs avec des conseils, astuces et modes d'emploi des différents types de matériels (composteur, lombricomposteur, composteur collectif).
- Flanc de benne, communication métropolitaine.
- Campagne pour l'apport des sapins de Noël en déchèterie.
- Fabrication du flamand rose en plastique recyclé.
- Escape game zéro déchets.
- Communication sur la redevance spéciale.
- Communication sur le changement de rythme de collecte sur le territoire d'Hyères, de La Valette-du-Var et du Pradet.
- Guide de collecte multilingue sur les territoires de Six-Fours-les-Plages et Toulon.

Enfin, des actions ont été spécifiquement organisées selon les besoins des antennes : la lutte contre les dépôts sauvages, la collecte des encombrants et des déchets verts, les horaires et les rythmes de collecte. Des dépliants en plusieurs langues ont été distribués dans les zones touristiques pour faciliter la compréhension du tri.

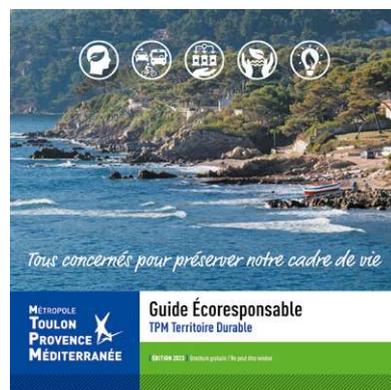


Ressourcerie à l'ouest et à l'est de la Métropole

Dans ce programme technique, La Métropole utilise désormais la terminologie de Pôle Environnemental en lieu et remplace de celui de « déchèterie ».

En effet, La Métropole souhaite rompre avec les concepts de déchèteries telles qu'elles ont pu être construites depuis les 30 dernières années. La Métropole souhaite avec cet équipement contemporain, participer au changement de regard des consommateurs/usagers sur le déchet pour glisser d'une économie linéaire vers une économie circulaire. Le déchet devient une ressource et doit être perçu comme tel.

La prévention de la production des déchets sera au cœur du projet en promouvant le réemploi des produits, la hiérarchie des modes de production des déchets, la réutilisation, le recyclage, ou à défaut, la valorisation. Dans cette optique deux pôles au fonctionnement différent seront créés à l'est et à l'ouest de la Métropole. Leur gestion fera appel au tissu associatif. Le permis de construire est en cours d'instruction pour le projet de l'ouest de la Métropole. Ces deux dossiers ont fait l'objet de subvention de la part de l'État et de la Région Sud.





Collecte des mégots

Pour soutenir les collectivités, l'État a instauré une responsabilité élargie des producteurs en désignant un éco-organisme nommé Alcome avec des objectifs élevés de captage de ce flux. Celui-ci est financé via une éco-taxe prélevée auprès des fabricants de cigarettes. Dans ce cadre, la Métropole déploie sur son territoire des réceptacles pour capter cette pollution. Afin de tester ce dispositif et affiner notre connaissance du sujet, le territoire de Carqueiranne s'est porté volontaire pour devenir pilote de ce projet. 27 réceptacles ont été mis en place en novembre 2023.

La prochaine étape est de déployer ce système sur l'ensemble du territoire à commencer par la ville de Toulon et de La Seyne-sur-Mer. La Métropole est en cours de formalisation de contrat avec l'éco-organisme qui lui permettra de bénéficier d'une aide annuelle de 780 000 €.



ZOOM

La redevance spéciale

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Métropole est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire des 12 communes membres.

Pour répondre à ses obligations, le Conseil métropolitain a voté, le jeudi 30 septembre 2021, l'institution de la redevance spéciale (RS) pour la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères issus des activités économiques sur le territoire.

Le déploiement de la RS a débuté par l'accompagnement des établissements scolaires (collèges et lycées). Un travail de recensement quantifiant les contenants et flux existants a été effectué par la Région Sud et le Département du Var en amont de notre visite.

La rencontre avec les acteurs concernés a permis une synthèse des besoins futurs et un accompagnement vers le respect des obligations réglementaires (nécessité de réduction et du tri des déchets, biodéchets, et huiles alimentaires). Quant aux collèges et lycées, qui ont déjà mis en place la collecte des biodéchets, ils ont pu constater la réduction du volume d'ordures ménagères. Les données actuelles comparées avec les futures dispositions permettent d'ores et déjà de quantifier la réduction d'ordures ménagères et les économies qui seront réalisées :

- **Les collèges** : réduction de 100 tonnes par semaine.
- **Les lycées** : réduction de 150 tonnes par semaine.

Le Programme Territoire Engagé Transition Écologique

La Commission Nationale du Label Économie Circulaire, réunie en session, le 10 juin 2022, a pris la décision d'accorder à la Métropole, la Reconnaissance niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial TPM, le 14 mars, pour la mise en œuvre de sa politique générale en matière d'économie circulaire.

La Métropole répond à tous les critères requis pour le premier palier du label Économie Circulaire : engagement, diagnostic, gouvernance et conformité avec la réglementation.

2 Développement des pratiques agricoles, aquacoles et pêche durables

Le maintien des espaces agricoles de production avec le soutien de ses partenaires (Chambre d'Agriculture du Var et SAFER Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) est une priorité de la Métropole.

Elle conduit une action offensive et défensive en matière de préservation, de mise en valeur et de reconquête du foncier agricole avec notamment, l'installation de professionnels utilisant des modes de production durables.

La reconquête des friches à des fins d'installation en productions agricoles a permis la remise en culture de plus de 30 hectares de terre au sein de la Métropole. Cela a permis également le développement de projets pilotes d'installation en agroécologie et agroforesterie, à Ollioules, avec l'acquisition et la viabilisation par la Métropole de 2 hectares de friches.

Il s'agit de permettre à des jeunes installés de développer leur projet et d'alimenter en produits locaux bio et de qualité, la population.

À Hyères, c'est un espace test sur 5000 m² en partenariat avec le lycée agricole qui va accompagner une installation en agriculture vivrière sur sol vivant.

Maintenir le potentiel de production consiste également à **soutenir et faciliter les projets de transmission** afin que les exploitations des agriculteurs à la retraite restent en production et trouvent un repreneur. Pour ce faire, la Chambre d'Agriculture du Var organise des réunions de sensibilisation, des formations, ou du conseil individualisé.

La Métropole accompagne les communes pour la création de Zones Agricoles Protégées (ZAP) afin de garantir la pérennité du foncier agricole aux exploitants en place et permettre l'installation de nouveaux agriculteurs.

Ainsi, les communes de La Garde et du Pradet possèdent déjà leurs ZAP. Tandis que les villes d'Ollioules, de Six-Fours-les-Plages, de La Seyne-sur-Mer, de Carqueiranne et de Hyères sont en cours d'étude menée avec la Chambre d'Agriculture du Var.



CHIFFRES CLÉS

6727 hectares classés en zone agricole dans les documents d'urbanisme

(numérisation des PLU par le SIG de TPM)

En 2020

Source : Recensement Général Agricole (RGA).

536 exploitations agricoles

2746 hectares de surface agricole utilisée

dont **38%** dédiées à l'horticulture et à la viticulture

1509 établissements agricoles

En 2022

(AgribioVar)

92 fermes engagées en « Agriculture Biologique », soit **819** ha



Conforter une agriculture nourricière durable

La production maraîchère métropolitaine est une agriculture de proximité avec une prépondérance de la vente en circuits courts (marchés, vente à la ferme, 7 Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne AMAP, 1 magasin de producteurs) qui connaît un regain d'attractivité avec de nouvelles installations. On compte 70 exploitations en 2020 (Recensement Général Agricole RGA). Cette filière nécessite un appui et un accompagnement collectif pérenne pour faire face aux enjeux actuels et accompagner les changements de pratiques.

Ainsi, la Métropole en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Var et AgribioVar s'attache à accompagner les producteurs vivriers vers des pratiques durables et adaptées à un environnement fragile en mutation.

Le réchauffement climatique nécessite d'adapter le tissu productif aux aléas climatiques à venir : sécheresses, inondations, augmentations des températures. Il s'agit également de former sur les pratiques techniques alternatives aux produits phytosanitaires et sur le développement de signes de qualités permettant notamment une valorisation en restauration collective.



Une pêche artisanale au plus près des consommateurs

Depuis de nombreuses années, la Métropole soutient les prud'homies de pêcheurs dans l'acquisition de matériel (chambres froides et machines à glace) garantissant la fraîcheur et la mise en vente de poissons frais en circuits courts. Après les prud'homies de Toulon, Le Brusc (Six-Fours-les-Plages), les Vieux Salins (Hyères) et le port de Saint-Elme (La Seyne-sur-Mer), celui de Saint-Mandrier-sur-Mer s'est doté en 2024 de ce type d'équipement.

Promouvoir une pisciculture responsable

La Métropole soutient un projet innovant d'aliment durable pour la pisciculture locale (projet NAIADE) en partenariat avec l'Institut Océanographique Paul Ricard et le CREAT/CNRS (Centre national de la recherche scientifique).

Ce projet consiste à remplacer les farines de poissons, impactant les ressources, par des farines de mouches soldats issues d'élevage et de la spiruline. La phase expérimentale est en cours d'achèvement avec des résultats positifs qui permettent d'envisager le dépôt d'un brevet et une production à plus grande échelle au sein de la Métropole.



Le Projet Alimentaire Territorial de la Métropole



La Métropole porte un **Projet Alimentaire Territorial (PAT) labellisé en 2021 « PAT émergent » (pour 3 ans) par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et qui a obtenu en mars 2024 la labellisation niveau 2, « PAT en action ».** Cette démarche représente une opportunité pour mettre en place une stratégie alimentaire territoriale garantissant à tous l'accès à une alimentation locale, durable et de qualité dans une perspective de résilience alimentaire du territoire.

Ce projet de territoire rassemble de nombreux acteurs locaux représentant des secteurs économique, institutionnel et associatif, qui œuvrent pour ancrer l'alimentation sur le territoire, développer l'économie circulaire, lutter contre le changement climatique et la précarité alimentaire. La feuille de route du PAT a été coconstruite avec l'ensemble des acteurs à travers de nombreuses réunions qui ont permis d'identifier **les quatre ambitions du PAT** :

- 1 Amener le territoire vers plus d'autonomie et de résilience alimentaire.
- 2 Ancrer une économie circulaire vertueuse territoriale.
- 3 Développer une alimentation durable, disponible et accessible au plus grand nombre.
- 4 Co-construire un PAT métropolitain vivant qui s'inscrit dans la durée.

Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre cette feuille de route du PAT et notamment, les 37 actions définies comme prioritaires parmi les 137 actions identifiées (du fait de leur échéance à court terme et du nombre d'acteurs positionnés dessus - plus de 5), tout en continuant à soutenir et associer les acteurs engagés pour une alimentation durable sur le territoire.

La valorisation des produits locaux et le développement des points de vente de proximité



L'enjeu d'un circuit court est de placer entre le producteur et le consommateur un intermédiaire maximum, tel qu'un point de vente directe ou un marché. Tout en soutenant l'économie locale et la juste rémunération des producteurs, les circuits courts permettent également de répondre à la demande en produits locaux des consommateurs et de limiter l'impact carbone dû aux transports. **La Métropole, en lien avec la Chambre d'Agriculture du Var, soutient le développement des circuits courts sur le territoire**, en accompagnant notamment, le magasin de producteurs « Terres d'Hyères » ainsi que le développement des trois marchés de producteurs de pays à Toulon, Ollioules et Le Pradet.

CHIFFRES CLÉS

En 2024

Source : Chambre d'Agriculture du Var.

7 AMAP

3 marchés Producteurs de Pays

1 magasin de Producteurs à Hyères

6 exploitations labellisées « Bienvenue à la Ferme »



1^{er} marché aux fleurs de France



22 adhérents « Route des Vins de Provence »



L'enjeu des circuits courts est de placer entre le producteur et le consommateur un seul intermédiaire : un point de vente directe, un marché.



© Service PAT

■ La lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets

Les PAT s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire. Ainsi, la lutte contre le gaspillage alimentaire ainsi que la valorisation des biodéchets représentent des enjeux importants généralement traités à travers la sensibilisation des publics et l'accompagnement notamment de la restauration collective.

La Métropole a mis en place un réseau des cantines qui permet de mettre en lien les acteurs de la restauration collective, de leur partager des informations, des ressources, et de leur permettre d'échanger des bonnes pratiques. Dans le cadre de ce réseau, un parcours de formation va être mis en place afin de former les acteurs du territoire à une restauration collective durable qui inclut nécessairement la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets.

Par ailleurs, dans le domaine agricole, pour lutter contre les pertes aux champs, **la Métropole a initié un projet de cueillettes solidaires** qui consistent à récolter des surplus de production directement sur les exploitations. Ces cueillettes sont réalisées par des bénévoles et redistribuées dans les réseaux associatifs d'aide alimentaire.

Ainsi, au-delà du gaspillage alimentaire, les cueillettes répondent également à des objectifs de lutte contre la précarité alimentaire et d'insertion sociale. Sur le territoire, les cueillettes seront coordonnées par la Métropole, et mises en œuvre par l'association l'Économe qui travaillera avec un réseau de producteurs locaux et un réseau d'associations d'aide alimentaire pour la distribution.



■ La sensibilisation et l'éducation à une alimentation durable

L'alimentation durable représente l'ensemble des pratiques permettant de nourrir la population en quantité et en qualité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (définition de l'Agence de la transition écologique ADEME). Ainsi l'alimentation durable concerne l'ensemble de la population et des acteurs d'un territoire.

L'un des objectifs des PAT est donc de sensibiliser l'ensemble de ces acteurs ainsi que le grand public, afin de les inciter à adopter des comportements plus durables en matière d'alimentation. La Métropole soutient pour cela de nombreux acteurs qui œuvrent au quotidien pour sensibiliser le grand public et/ou des publics spécifiques (enfants, seniors, personnes en situation de précarité).

De plus, dans le cadre du parcours de formation à destination de la restauration collective, **un volet de ce parcours sera dédié à la sensibilisation des convives et des encadrants à une alimentation durable.**



■ L'accompagnement de la restauration collective vers des achats durables et responsables

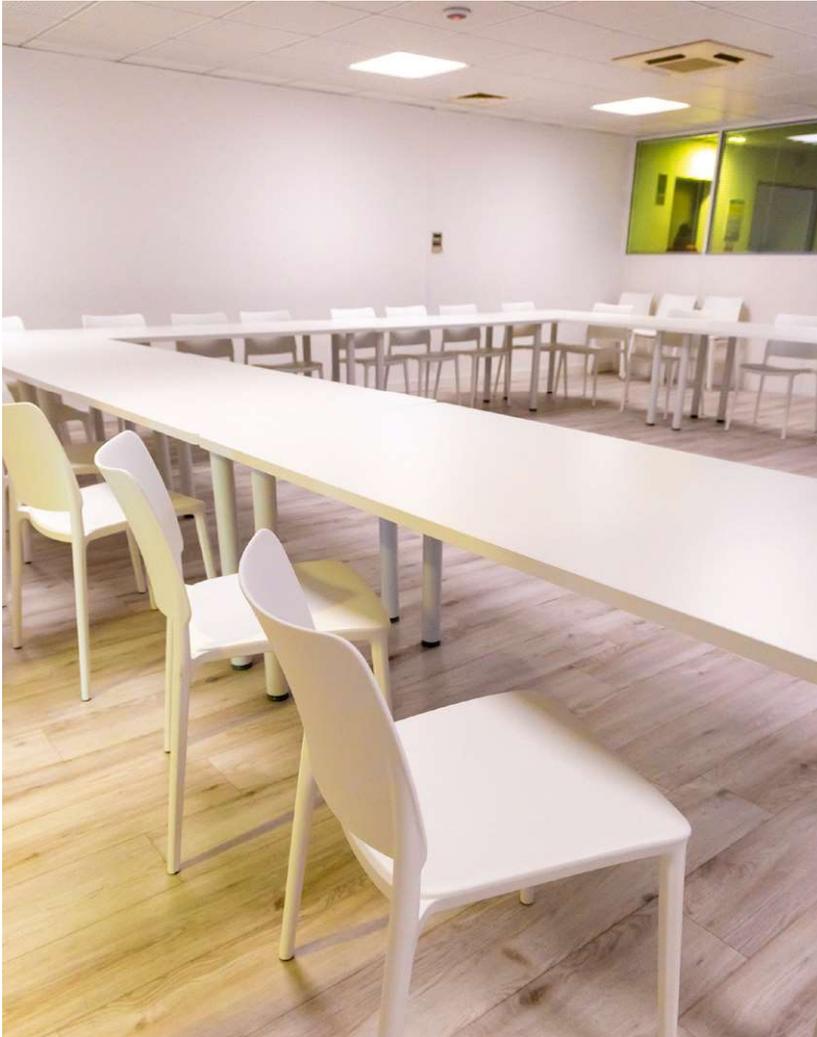
Dans le cadre de la loi Egalim de 2018, l'ensemble des acteurs de la restauration collective sont tenus, dans leur approvisionnement, de respecter un taux de 50% de produits de qualité (certifiés par des labels reconnus, tels que Label Rouge, AOP/IGP, Produits de la Ferme) dont un minimum de 20% de produits bio (labellisés Agriculture Biologique ou logo Eurofeuille). Un diagnostic de la restauration collective réalisé en 2021-2022 a notamment permis d'identifier la marge de manœuvre sur ce sujet pour les 64 structures rencontrées (représentant 52 000 repas/jour). Les acteurs de la restauration collective rencontrés avaient également exprimé leurs besoins d'accompagnement sur ces sujets.

Afin de répondre à ces besoins et d'accompagner la restauration collective dans l'atteinte des objectifs de la loi Egalim, **la Métropole, en lien avec son partenaire AgribioVar, propose d'accompagner les communes et acteurs qui le souhaitent pour travailler sur leurs marchés publics et aller vers des achats plus durables et responsables.** La sensibilisation et l'accompagnement vers un approvisionnement plus durable de la restauration collective sera également inclus au parcours de formation en cours de préfiguration.



3 Une métropole écoresponsable

La Métropole se doit d'être exemplaire, cela passe par de nombreux choix de gestion et d'organisation du travail, mais aussi par l'implication des agents et du personnel.

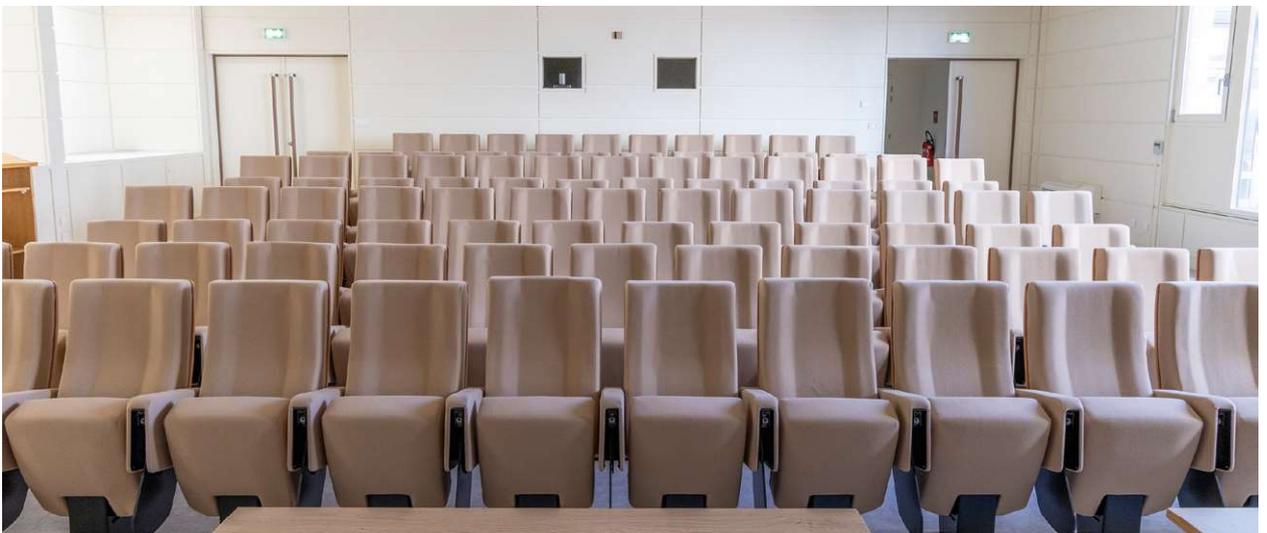


Le mobilier de bureau et le matériel informatique

Concernant le mobilier de bureau, il est conforme aux normes NF Environnement, FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) ou équivalentes.

Il est également sélectionné au regard des actions conduites par le prestataire en matière de « réduction et de tri des déchets d'emballage et de recyclage du mobilier de bureau » (commande publique).

Les certifications FSC et PEFC garantissent une gestion durable des forêts : respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.





Les fournitures papier

Les ramettes de papier blanc utilisées au niveau des photocopieurs répondent aux exigences FSC et PEFC.

Les fournitures « papier » sont également sélectionnées au regard des actions conduites par le prestataire en matière de « réduction et tri des déchets d'emballage ».

De plus, les fournitures qui nécessitent des impressions (papier

en-tête, enveloppes, cartes de visite) sont traitées dans une imprimerie labellisée « Imprim'Vert ».

Les serviettes en papier dans les sanitaires ont été supprimées et remplacées par des serviettes en tissu lavable à l'initiative des agents dans certains services de la Métropole. À tour de rôle, les agents nettoient à leur domicile les serviettes.

Contribution CITEO

CITEO est l'organisme qui met en œuvre le principe de responsabilité élargie du producteur vis-à-vis des ressources papiers.

Ainsi, CITEO organise et finance le recyclage des papiers. La Métropole apporte une contribution financière à l'organisme.

La gestion des déchets de l'administration

Des bornes de tri sont mises en place dans l'ensemble des bâtiments de la Métropole.

Les principaux sites bénéficient de la collecte sélective des papiers et cartons en porte-à-porte.

La Métropole met également en œuvre le recyclage du matériel informatique, des cartouches d'encre et toners des photocopieurs qui sont collectés par des entreprises spécialisées.

En 2020, la Métropole a mis à disposition des agents des gobelets réutilisables afin d'éviter l'emploi de gobelets plastiques jetables.

Enfin, pour l'ensemble des réunions, inaugurations, ou conférences de presse, **des matériaux recyclables sont désormais employés tels que des gobelets ou plateaux en carton.**

La Métropole déploie dans les zones fumeurs de ses locaux des bornes de collecte des mégots.

Les agents de la Métropole ont la possibilité de choisir entre titres restaurant papier et titres dématérialisés en activant une nouvelle carte Pluxee depuis leur espace web ou l'application mobile du prestataire Pluxee France.

En partenariat avec les Vitrines de Toulon, une utilisation 100% carte permet de recevoir une carte cadeau d'une valeur de 20€.



CHIFFRE CLÉ 2023

32% des marchés notifiés intègrent une démarche en faveur de l'économie circulaire



Le SPASER

Dans un souci de réduction de la production de déchets, la Métropole privilégie pour ses achats, la réutilisation, le réemploi et le recyclage. Elle agit également pour prolonger la durée de vie du matériel et des équipements en développant la réparabilité, la durabilité et les garanties étendues.

Exemples d'intégration dans les marchés publics de dispositifs en faveur de l'économie circulaire

- *Intégration de clause incitative afin de transformer les pratiques d'achats et de consommation de la collectivité et les usages des entreprises concernées au profit de l'économie circulaire (achat d'équipement, de matériels, de pièces détachées reconditionnés).*
- *Réutilisation des matériaux de chantier dans le cadre des marchés de travaux (remblais par exemple).*

Action phare de l'année

👁️ Une démarche reconnue et récompensée

La Métropole reçoit le prix argent des Trophées Décision Achats 2024 organisés par le groupe Net.Média en partenariat avec le Conseil national des Achats, dans la catégorie « Transformation du secteur public ».

Cette récompense met en lumière le SPASER, outil de l'acculturation des acteurs de l'achat public pour une transformation en profondeur des pratiques et des modes de consommation par les directions techniques et supports de la collectivité.

Ainsi, sous l'influence du SPASER, la Métropole détermine, pour le marché de fourniture de pièces détachées pour véhicules légers, une démarche d'économie circulaire privilégiant l'acquisition de pièces issues de l'économie circulaire. **Cette démarche, motivée par les enjeux de transition écologique, d'innovation et d'exemplarité, résulte de l'implication de tous les acteurs.**

Dans ce contexte, la Métropole soutient des objectifs de consolidation d'une filière d'économie circulaire par la transformation des usages de la profession, tout en fédérant les équipes autour d'un enjeu de développement durable qui donne du sens à l'action publique.





**MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE**



www.metropoleTPM.fr
f x @metropoleTPM

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
Fax : 04 94 93 83 83

TOULON
LA SEYNE-SUR-MER
HYÈRES
SIX-FOURS-LES-PLAGES
LA GARDE
LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU
OLLIOULES
LE PRADET
CARQUEIRANNE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
LE REVEST-LES-EAUX

